



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Evaluation d'impact du volet Tourisme du POI Alpes 2014-2020

Rapport final – 16 décembre 2022

Teritéo

En association avec



Présentation au Comité de suivi du 30 mai 2023

1. CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION	3
1.1 Rappel des éléments de contexte.....	4
1.2 Les enjeux et objectifs de la mission.....	8
1.3 Périmètre de l'évaluation	10
1.4 Principaux questionnements évaluatifs	11
1.5 Méthodologie et déroulement de l'évaluation.....	12
2. REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES	14
2.1 Plus-value de l'approche stratégique Espaces Valléens	15
2.2 Efficacité / effets et impacts de l'action menée.....	36
3. RECOMMANDATIONS	65
3.1 Préambule	65
3.2 Vue d'ensemble	66
3.3 Présentation détaillée des préconisations	67
4. ANNEXES	77
4.1 Récapitulatif des acteurs « interviewés »	78
4.2 Guides d'entretien.....	85



1. Contexte et enjeux de l'évaluation

1.1 Rappel des éléments de contexte

Contexte, enjeux et gouvernance de la politique de massif

LE MASSIF DES ALPES, UN TERRITOIRE RICHE DE NOMBREUSES SPECIFICITES

L'Arc alpin s'étend sur 1200 km d'Ouest en Est, et s'étend sur **200 000 km²**. On y recense 82 sommets de plus de 4 000 m d'altitude (Suisse 48, Italie 38, France 24) avec son point culminant au Mont Blanc à 4 810 m. Il traverse **huit États** (France, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Monaco, Lichtenstein) et **14 millions d'habitants** y résident.

La partie française du Massif des Alpes représente près de **40 000 km²**, soit **21 % de la superficie totale de l'Arc alpin**, et compte une population d'environ **2,7 millions d'habitants**, qui représente **20 % de la population totale de l'Arc alpin**. Population inégalement répartie puisqu'elle se polarise essentiellement autour des grandes villes (près de 90 %). Les grandes agglomérations sont localisées notamment dans le Sillon Alpin (Annemasse, Aix-les-Bains, Annecy, Chambéry, Grenoble) et concentrent 33 % de la population totale du massif sur 3 % de sa superficie. Seulement 25% de la population du massif est située sur les 80% d'espaces ruraux et/ou d'altitude.



Les Alpes françaises sont composées de 42 massifs montagneux. Il existe ainsi des **différences marquées au sein du massif**, d'un point de vue géographique, climatologique, culturel, des dynamiques de peuplement et de développement économique. Si les pôles urbains et leurs zones d'influences concentrent une population plus jeune, les bassins de vie plus ruraux caractérisés par une population âgée et vieillissante, sont également les zones les plus fortement confrontées aux difficultés d'accès aux services et à l'emploi¹. C'est particulièrement le cas des bassins de vie situés au cœur du Massif tels que Trièves, Dévoluy, Champsaur ...

D'un point de vue climatique, le partage entre les Alpes « du Nord » et « du Sud » s'établit le long de la ligne de crêtes marquant le partage des eaux entre les bassins hydrographiques de l'Isère et de la Durance. Le massif est reconnu pour ses paysages et sites naturels. **Les 3 Parcs Nationaux et 8 Parcs Naturels Régionaux**

¹ Présentation du territoire du Massif, des instances et des dispositifs contractuels français et européens, Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Alpes, édition de juin 2020.

couvrent 31% du territoire. Le massif alpin compte en outre 691 sites classés et inscrits couvrant 9,4 % du territoire.

UN POSITIONNEMENT INTERREGIONAL PARTICULIER

Le périmètre administratif du massif des Alpes s'étend à la fois sur les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 départements (dont 4 en totalité et 5 partiellement) et compte 1 699 communes.

Parmi les espaces naturels protégés au titre des Parcs, 2 sont interrégionaux (Parc national des Ecrins, PNR des Baronnies Provençales), et 3 sont accolés à l'Italie et disposent de programmes de coopération transfrontalière avec des parcs italiens (PN Vanoise, PN Mercantour, PNR Queyras).

DES STRATEGIES INTEGREES ET UNE GOUVERNANCE MULTI NIVEAUX

La loi Montagne n°85-30 du 8 janvier 1985 a défini la montagne comme une « entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection ».

Le Schéma Interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Alpes (SIMA) constitue le document d'orientations stratégiques du massif qui encadre :

- La Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) établie pour 7 ans entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Rhône-Alpes, l'Etat et ses Agences (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Agence de l'Environnement et le la Maîtrise de l'Energie),
- et le POIA 2014-2020.

Dans sa mise en œuvre, le POIA s'appuie sur un partenariat rapproché entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (en tant qu'autorité de gestion du programme) et la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que l'Etat (qui était autorité de Gestion pour la programmation 2007/2013), représenté par le Préfet coordonnateur de Massif et assisté du commissariat de Massif, désormais rattaché à l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires. Les départements alpins des deux Régions partenaires sont également des associés de façon privilégiée à la mise en œuvre du programme.

L'évaluation doit tenir compte de la présence d'une gouvernance spécifique à l'échelle du Massif, qui se traduit en pratique par :

- La gouvernance politique du massif s'appuyant sur le comité de massif, tel que défini par le Décret n° 2017-755 du 3 mai 2017

- **La gouvernance propre au PO** : ayant pour rôle de mettre en œuvre le programme en cohérence avec les priorités européennes.

L'animation et la communication autour des programmes est partagée entre les partenaires de la politique de Massif : Commissariat de Massif, Préfectures, Région, Départements, CRT... Elle associe également les acteurs socio-économiques. [Ce besoin d'association des parties prenantes est intégré à la méthodologie.](#)

2.1 b – L'avancement de l'axe 1 du POI Massif Alpin

ETAT D'AVANCEMENT GLOBAL

Au 30 septembre 2021, **101% de l'enveloppe de l'OS1 a été programmé** pour un total de **18,23 M€ FEDER** et un coût total de 46,13 M€¹. Cela représente 173 dossiers programmés, soit 65% des dossiers programmés par le POIA.

La réalisation de cet objectif s'appuie sur :

- La démarche des **espaces valléens** retenus pour la période 2014-2020 via du **financement d'ingénierie de développement des activités de loisir et de découverte** (études, définition de stratégies et plans d'actions, animation, communication, promotion), via des **investissements pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel** et via des actions de **valorisation et découverte des identités et savoir-faire locaux** ;
- Des **actions interrégionales** via des actions de mise en réseau, de mutualisation et de capitalisation, via des actions de sensibilisation des populations aux patrimoines naturels et culturels de montagne et via des actions des réseaux interrégionaux pour la promotion de l'itinérance et de la découverte du patrimoine naturel et culturel des Alpes.
- Une cohérence stratégique entre l'OS 1 et l'OS 2 dans la mesure où l'objectif d'augmentation de la fréquentation du massif par la valorisation des espaces naturels et culturels se doit de s'inscrire dans une préservation de ces ressources, de la biodiversité et des continuités écologiques.

¹ Etat d'avancement issu des données du CCTP

L'Objectif Spécifique 1 (ci-après OS1) vise à **renforcer l'attractivité du patrimoine alpin et l'accroissement de la fréquentation des sites et des infrastructures de découverte de la montagne en dehors de la période de fréquentation hivernale**¹.

Les espaces valléens ainsi que les actions interrégionales ont été sélectionnés via des **appels à proposition**. 10 appels à propositions ont été lancés sur l'OS1 depuis 2015 (le dernier date de 2019).

Ces appels à candidatures prévoient plusieurs types d'intervention : **l'ingénierie** et **l'animation** des espaces valléens, les **actions** des espaces valléens et les **projets** développés dans le cadre des plans d'actions des espaces valléens. Les actions interrégionales ont fait l'objet d'appels à propositions ciblés, séparés.

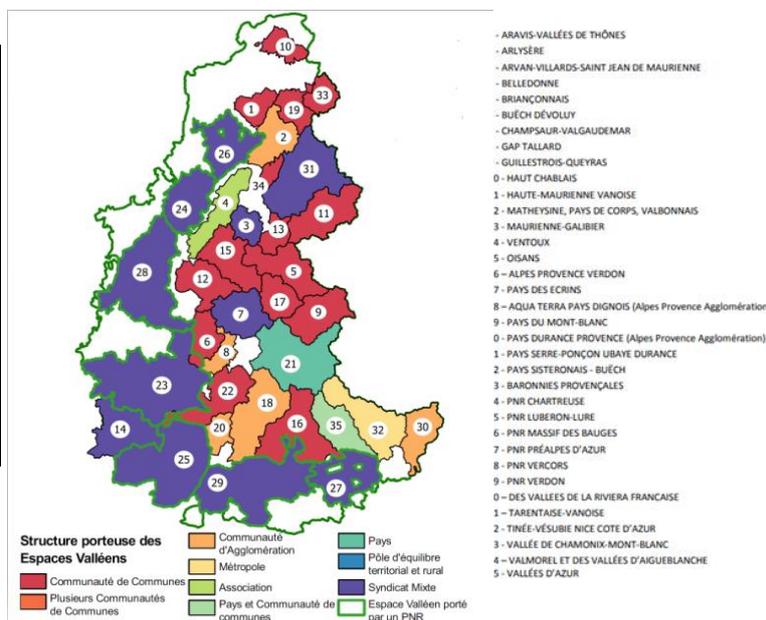
- **35 espaces valléens** ont été retenus en 2015 et 2016 pour mettre en œuvre une stratégie de développement intégré : 18 en région SUD, 16 en région AURA et 1 interrégional (sur les deux régions).

Ils se définissent comme des territoires de projet qui regroupent les enjeux alpins de diversification touristique pour le développement de la découverte des patrimoines naturels et culturels.

Ils bénéficient d'enveloppes dédiées à l'animation et/ou à l'ingénierie et **98 actions portées par ces espaces valléens** ont été programmées.

- **10 opérations « interrégionales » et 1 opération « Inter-espaces valléens »** ont été programmées.

Projets programmés au titre de l'OS 1 « Accroître la découverte estivale du Massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel »		
Type d'opération	Nombre de dossiers programmés	Montant FEDER engagé
Animation	33	2 M€
Ingénierie	31	747 K€
Action	98	11,9 M€
Interrégional	10	3,5 M€
Inter espaces valléens	1	52,5 K€
TOTAL	173	18,2 M€



¹ Cet enjeu d'adaptation et de diversification constituait déjà un axe fort du POIA 2007-2013 dans son objectif de « développement durable de la compétitivité des systèmes économiques valléens autour des stations de moyenne montagne ».

1.2 Les enjeux et objectifs de la mission

L'objectif prioritaire de ces travaux évaluatifs consiste à **interroger les impacts des financements du FEDER sur les champs d'intervention prioritaires définis par le POIA 2014-2020**.

1.2 a - L'enjeu de la qualité méthodologique de l'évaluation d'impact

La Commission européenne présente des attentes fortes en matière de qualité des méthodologies évaluatives.

Les méthodologies contrefactuelles ne sont pas applicables à ce type de politique compte tenu de la nature des projets, de la diversité des effets et de leur caractère diffus territorialement. Il appartient néanmoins de viser une méthodologie permettant d'aller au-delà d'une description qualitative des résultats et permettant d'aboutir à une mise en évidence d'une relation causale entre les soutiens de la convention et les résultats observés. Nous proposons une méthodologie dite d'« évaluation de contribution »¹, qui s'appuie sur une investigation rigoureuse et systématique sur les chaînes d'effets attendus, permet de conclure sur l'existence et l'importance de la contribution de l'intervention évaluée aux changements observés. Cette méthode présente plusieurs avantages :

- Elle est adaptée aux politiques multithématiques mobilisant des objectifs et des ressources variées
- Elle permet d'aller au-delà d'une présentation descriptive des résultats en examinant l'ensemble des données et résultats en termes de relation causale ;
- Elle s'appuie sur une approche participative, qui favorise la diffusion de la culture de l'évaluation ;
- Elle aboutit à des résultats lisibles, s'appuyant sur des illustrations qui favorisent l'appropriation des travaux.

1.2 b - L'enjeu de la quantification des résultats

L'approche méthodologique proposée s'inscrit dans la famille des évaluations « basées sur la théorie » et la logique d'intervention des programmes repose sur des mécanismes complexes, qui renvoient largement à des outils d'étude qualitative (entretiens, études de cas...).

Pour autant, dans ce cadre global, il importe de notre point de vue de rechercher autant que possible à s'inscrire dans une recherche de quantifications.

¹ Pour des références académiques sur la méthodologie d'analyse de contribution, voir notamment :
Mayne, J. (2001). Addressing attribution through contribution analysis: Using performance measures sensibly. Canadian Journal of Program Evaluation 16 (1), 1-24.

Au regard de notre expérience, ce sont ces éléments quantitatifs qui seront principalement attendus de la part de la Commission européenne pour faire la preuve de la pertinence de la politique de Massif, dont la l'intérêt a été longtemps questionné à l'échelle européenne lors de la préparation de la génération 21/27.

1.2 c - L'enjeu de la « spécificité Massif » : Intégrer la spécificité de la politique Massif

Les interventions de l'axe 1 du POIA doivent avant tout répondre de la stratégie européenne (Europe 2020, objectifs propres du programme). Mais, elles contribuent également aux priorités du schéma interrégional de Massif et intervient en complémentarité de financement d'Etat et des collectivités, aux premiers rangs desquels figure la Convention interrégionale du Massif des Alpes. La prise en compte de l'intégralité de l'architecture institutionnelle dans le cadre de l'étude est essentielle.

1.2 d - La compréhension des enjeux de développement touristique des territoires de montagne

Les territoires de Montagne présentent des modèles territoriaux de développement très spécifiques, associés à l'isolement, la faible densité, les contraintes géomorphologiques... L'économie touristique joue un rôle central dans leurs dynamiques de développement. La prise en compte du changement climatique a déjà impulsé une évolution de leur trajectoire de développement. Plus récemment la crise liée au COVID a mis en lumière les fragilités d'un modèle fortement dépendant de la saison hivernale, nouvelles cibles de clientèles plus en proximité, accentuation de la dynamique autour de l'itinérance.

Le travail d'évaluation doit tenir compte de ces éléments de contexte et intégrer un regard stratégique sur la pertinence des stratégies touristiques déployées / soutenues.

1.2 e - Préparer la future génération 21-27

L'évaluation d'impact doit pouvoir alimenter les réflexions sur la mise en œuvre de la future génération de programme. Si le contenu stratégique du futur axe interrégional est déjà largement stabilisé, les travaux d'évaluation pourront alimenter les réflexions sur les modalités de mise en œuvre de la future génération :

- les modalités de sélection des projets
- les modalités d'animation de la dynamique interrégionale Massif des Alpes
- les modalités de gestion administrative des dossiers (ex : déploiement d'OCS)

1.3 Périmètre de l'évaluation

LE PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN

Le Programme Opérationnel Interrégional du Massif Alpin (ci-après POIA) est un programme opérationnel interrégional destiné à l'ensemble du Massif Alpin situé sur la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doté d'un budget FEDER de 34 millions d'euros sur 3 axes (cf. schéma ci-dessous) :

- > Axe prioritaire 1 : Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne (22 M€)
- > Axe prioritaire 2 : Structurer et consolider la filière alpine de la transformation du bois pour la construction (6 M€)
- > Axe prioritaire 3 : Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels (5 M€)

AXE PRIORITAIRE		OT Montant M€	OBJECTIFS SPECIFIQUES
AXE 1 – PROTÉGER ET VALORISER LES RESSOURCES ALPINES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE	FEDER 21,8 M€ 64,15%	21 M€	OS1 - ACCROITRE LA DECOUVERTE ESTIVALE DU MASSIF PAR LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL OS2 - PROTÉGER LA BIODIVERSITE ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ALPINES
AXE 2 – STRUCTURER ET CONSOLIDER LA FILIERE ALPINE DE LA TRANSFORMATION DU BOIS POUR LA CONSTRUCTION	FEDER 6 M€ 17,65%	6 M€	OS3 - ACCROITRE L'OFFRE CERTIFIE DE BOIS D'ŒUVRE ALPIN TRANSFORME LOCALEMENT
AXE 3 – DÉVELOPPER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES	FEDER 5 M€ 14,71%	5 M€	OS4 - ETENDRE ET AMELIORER LA GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS SUR LE MASSIF
AXE 4 – ASSISTANCE TECHNIQUE	FEDER 1,2 M€ 3,5%	2 M€	OSat – METTRE EN ŒUVRE UN PILOTAGE PAR LES RESULTATS, UNE GESTION EFFICACE ET SECURISEE DU FEDER ET ACCROITRE LA LISIBILITE DES ACTIONS CO-FINANCIÉES PAR LE POIA

Source : CCTP

L'axe 1 « Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de montagne » du POI Massif Alpin bénéficie d'une **enveloppe FEDER de 21,8 M€**, soit près de 62% de la maquette du programme. Cet axe est organisé en 2 objectifs spécifiques :

- Accroître la découverte estivale du Massif par la **valorisation du patrimoine naturel et culturel** (18 M€)
- **Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines** (4 M€)

La présente évaluation porte précisément sur **l'Objectif Spécifique 1 (17,8M€ de FEDER)** intitulé « **Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel** ».

1.4 Principaux questionnements évaluatifs

DIMENSIONS EVALUATIVES	PRINCIPAUX QUESTIONNEMENTS
PLUS-VALUE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle facilité la mise en œuvre de plans d'actions sur les territoires contribuant ainsi à renforcer l'offre de tourisme estival et sa cohérence à l'échelle du massif ? • La crise liée à la COVID doit-elle réinterroger la stratégie d'intervention ?
EFFICACITE ET IMPACTS	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de valorisation des patrimoines naturels, culturels et des savoir-faire locaux ? • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de structuration d'un réseau d'acteurs et d'une dynamique de coopération interrégionale ? • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de diversification de l'offre et de développement du tourisme estival ? • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de diversification de l'offre et de développement du tourisme désaisonnalisé ? • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de commercialisation et d'accessibilité de l'offre (financière, physique et numérique) ? • Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de structuration, qualification et visibilité de l'offre de tourisme et d'un territoire en tant que destination touristique ?

1.5 Méthodologie et déroulement de l'évaluation

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 4 phases distinctes :

- **Phase 1** (Mars-Avril 2022) : **Lancement des travaux et analyse/synthèse documentaire**. Cette étape vise d'une part à prendre connaissance de l'ensemble des ressources documentaires disponibles pour appréhender la politique de diversification touristique du Massif alpin à l'appui des crédits du POIA, et d'autre part à identifier les données pertinentes pour l'évaluation d'impact et les informations lacunaires à collecter dans le cadre des investigations.
- **Phase 2** (Mars-Avril 2022) : **Le cadrage de l'étude et l'élaboration du référentiel d'évaluation**. Cette phase vise à préparer la conduite des travaux afin de s'assurer que les partis pris méthodologiques permettront de répondre aux questionnements posés. Outre l'analyse documentaire, le bilan des réalisations (ajouté par rapport à la proposition initiale) et les entretiens de cadrage, cette phase doit être l'occasion de concevoir le référentiel d'évaluation (questionnements clés, critères de jugements, guides d'entretiens, identification des acteurs à interviewer au cours de la phase 3).
- **Phase 3** (de fin avril à septembre 2022) : **La conduite des investigations et la réponse aux questions évaluatives (conduite de l'évaluation d'impact)**. Il s'agit de la phase centrale de l'évaluation qui va combiner tant des analyses quantitatives que des approches plus qualitatives. Le croisement de ces différentes investigations va permettre d'apporter les éléments de réponses aux questions formulées par le commanditaire et reprises par le groupement Teritéo-Ethicalia dans le cadre de l'élaboration du référentiel évaluatif.
- **Phase 4** (Octobre-Décembre 2022) : La dernière phase de l'évaluation va consister à **présenter les conclusions et proposer des pistes d'évolution et des recommandations** pour améliorer les pratiques existantes (stratégie, mise en œuvre, suivi-évaluation) dans la perspective de la génération de programmes 2021-2027.

Les travaux présentés dans le cadre du rapport intermédiaire **font état des principaux constats de l'étude issus du croisement d'investigations quantitatives et qualitatives**, à partir de la mobilisation des outils suivants :

- **Une analyse documentaire approfondie, un bilan des données de suivi et de réalisation** couplé à une analyse des projets soutenus dans le cadre du POI Alpes 2014-2020 ;
- **Des entretiens de cadrage avec les pilotes de la démarche Espaces Valléens à l'échelle du Massif alpin** : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Auvergne Rhône-Alpes, Commissariat de Massif ;
- **Des entretiens auprès de l'ensemble des référents Espaces Valléens de la génération 2014-2020, ainsi que des départements « cœur de Massif »** : Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, Conseil départemental des Hautes-Alpes, Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Conseil départemental de la Savoie, Conseil département de Haute-Savoie ;
- **Des entretiens auprès d'une trentaine de porteurs de projets, dont 10 entretiens font l'objet d'une formalisation « études de cas »**, sélectionnés par l'Autorité de Gestion (Service Coordination des Programmes Régionaux - SCPR et Service Développement Territorial Intégré - SDTI) de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **Une enquête en ligne** auprès de l'ensemble des professionnels du tourisme du Massif des Alpes (offices de tourisme, gestionnaires des sites de visite du Massif et des événements sportifs et culturels, stations de montagne, prestataires privés de l'économie touristique : commerces, restauration, hôteliers, loueurs de matériel pour la pratique des activités de pleine nature, ...).

Dans un souci de clarté, **la réponse aux questions évaluatives se présente au sein d'une partie dédiée** (chapitre 2), distincte du chapitre 3 consacré aux analyses détaillées, afin de bien distinguer les éléments relevant de l'analyse ou du constat.

2.1 Plus-value de l'approche stratégique Espaces Valléens

Rappel de la question posée

Plus-value de l'approche stratégique - QE n°1 – Dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle facilité la mise en œuvre de plans d'actions sur les territoires contribuant ainsi à renforcer l'offre de tourisme estival et sa cohérence à l'échelle du massif ? La crise liée à la COVID doit-elle réinterroger la stratégie d'intervention ?

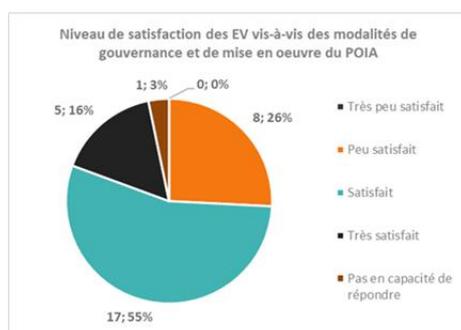
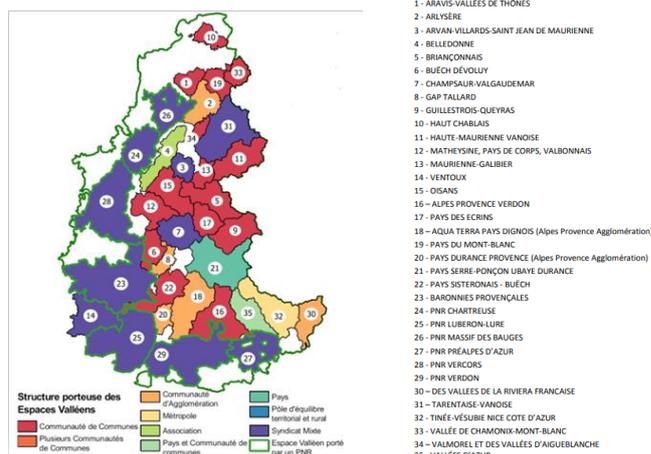
1

- ✓ CJ 1.1 – Impact de l'approche stratégique sur la capacité à agir
- ✓ CJ 1.2 – Impact de l'action sur la cohérence de l'offre de tourisme
- ✓ CJ 1.3 – Impact de la crise Covid sur les enjeux à considérer

Synthèse de la réponse à la question posée⁵

Dans le cadre d'une démarche expérimentale initiée au titre de la politique de Massif, **les Espaces Valléens se sont structurés progressivement, en tant que « support » de l'organisation des territoires en faveur de stratégies touristiques** sur trois générations de programmes.

Cette structuration des Espaces Valléens peut être mise en exergue au travers d'une part de **l'évolution à la hausse du nombre des Espaces Valléens de 21 territoires EV sur la génération 2007-2013 à 35 territoires EV sur la génération 2014-2020** et d'autre part de **périmètres d'intervention qui se sont affinés dans la perspective de la nouvelle programmation 21-27** (agrégation de 3 nouveaux territoires EV, fusion de périmètres, recomposition d'un EV), portant le total des Espaces Valléens à 37.



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

Au-delà de cette dynamique, l'évaluation souligne **une satisfaction globale des territoires EV et des porteurs de projets ayant mobilisé le FEDER POIA au regard des modalités de gouvernance et de mise en œuvre du POIA 2014-2020**, avec plus de 7 répondants EV sur 10 satisfaits voire très satisfaits et des sources de satisfaction liées principalement à l'accessibilité et la disponibilité des services instructeurs, à la qualité de la dynamique partenariale Commissariat de Massif – Région Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur

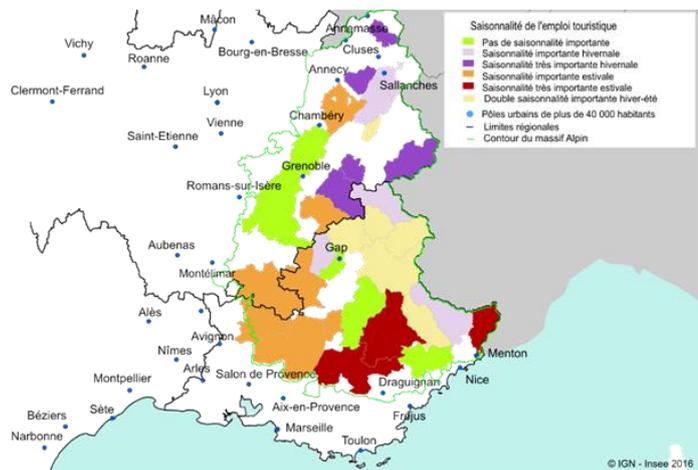
⁵ Les analyses évaluatives produites permettent d'assurer la triangulation des informations nécessaires afin d'en assurer la fiabilité. Ont notamment pu être croisés 1) les éléments issus du bilan de la programmation, qui a été l'occasion de reclasser les 171 dossiers POIA programmés au sein d'une typologie de projets définie ad hoc en repartant des typologies préexistantes, 2) les 31 entretiens réalisés auprès des Espaces Valléens 2014-2020 (sur 35 EV au total), 3) les 28 entretiens (pour 32 projets) auprès des porteurs bénéficiaires du POIA ayant donné lieu à la production de 10 études de cas, 4) l'enquête auprès des acteurs du tourisme du massif (500 envois, 50 réponses).

– Région Auvergne-Rhône-Alpes ou encore au déploiement de moyens financiers significatifs et à des modalités de mise en œuvre plutôt claires (lisibilité, fluidité de la procédure, ...). En outre, les travaux évaluatifs relèvent **l'intérêt croissant des territoires Espaces Valléens pour la démarche**, en témoigne le maintien des candidatures des territoires pour 21-27 en dépit de l'arrêt des financements FEDER dédiés à l'ingénierie.

Pour la majorité des territoires, la démarche Espaces Valléens se présente comme **un cadre d'intervention adapté pour faire interagir et mobiliser les acteurs du territoire** autour de l'élaboration d'une gouvernance et d'une stratégie touristique partagée. Toutefois, **le caractère déclencheur de la démarche en faveur de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions s'avère plus marqué pour les territoires pour lesquels la thématique touristique semblait la moins structurée** en amont de son intégration au programme Espaces Valléens.

Plus spécifiquement, **la plus-value de la démarche EV s'exprime de manière différenciée en fonction des enjeux territoriaux à l'échelle du Massif.**

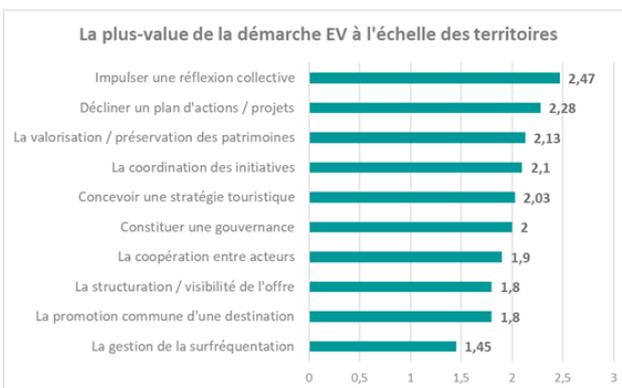
Celle-ci a permis d'**engager un rattrapage du retard de structuration d'une offre « hors hiver »** et d'impulser une dynamique favorable à l'élaboration de stratégies touristiques plus durables, notamment **pour les territoires le plus souvent centrés sur une saisonnalité hivernale** (ex. Alpes du Nord / haute altitude). **Pour les territoires de moyenne montagne**, il semblerait que l'intervention dans le cadre de la démarche Espaces Valléens ait **facilité la transition touristique** et **amplifié la dynamique** pour des territoires déjà engagés depuis plusieurs années dans une réflexion sur l'adaptation au changement climatique, en raison notamment de la baisse de l'enneigement des massifs. Enfin, **d'autres territoires témoignent d'une saisonnalité estivale déjà importante**, grâce à leur proximité de pôles urbains (Nice, Grenoble, Chambéry, Gap) et à leur situation géographique (vallées, plaines – ex. Mont-Ventoux). Cette singularité suscite **des réflexions différentes autour de l'étalement de la saison touristique par le développement d'activités sur les ailes de la saison et l'arrière-saison et par l'adaptation de l'offre estivale** aux enjeux de gestion des flux touristiques, d'accessibilité ou encore de prévention des conflits d'usages entre habitants et visiteurs.



Sources : INSEE, DADS, ACOSS 2012

Au global, la démarche Espaces Valléens a **favorisé la capacité à agir** des acteurs territoriaux en faveur du développement touristique. Tout d'abord, elle a **contribué à la mobilisation des acteurs locaux, à la structuration d'une stratégie touristique, à la déclinaison d'un plan d'actions (130 plans d'actions soutenus en réalisé – cf. IR1-REA – Nombre de plans d'actions territoriaux annuels soutenus, situation au 31/12/2021)** pour chacun des territoires, mais aussi **à l'animation des acteurs touristiques** pour faire émerger des projets,

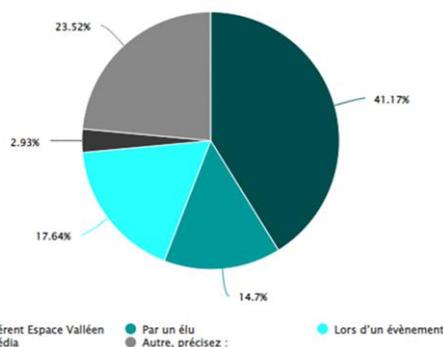
une contribution forte mise en évidence par les référents EV qui identifient dans leur grande majorité (97%) la capacité de la démarche à structurer un réseau et impulser une dynamique partenariale comme la principale réussite du programme, mais aussi au travers des résultats de l'enquête en ligne « professionnels du tourisme » (note moyenne de 2,47 / 3 sur la plus-value de la démarche EV à l'impulsion d'une réflexion collective et de 2,28 / 3 en faveur de la déclinaison d'un plan d'actions).



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

En outre, la structuration de stratégies touristiques à l'échelle de chaque territoire de projets a favorisé la prise de compétence « tourisme » des EPCI, en application de la loi NOTRe, offrant des perspectives concrètes de développement touristique aux territoires concernés.

La mobilisation de soutiens à l'ingénierie, et notamment le cofinancement des postes de chargés de mission EV (69 dossiers, 40% des dossiers programmés), a favorisé l'impact de l'approche stratégique sur la capacité à agir. En effet, les soutiens FEDER POIA contribuent donc indirectement à la réalisation de 100% des projets portés par les Espaces Valléens (POIA et hors POIA), le référent EV étant la « porte d'entrée » de l'accompagnement à la réalisation des projets. Les entretiens bénéficiaires, mais aussi l'enquête en ligne « professionnels du tourisme » attestent du rôle « pivot » des référents EV. Près d'1/3 des répondants à l'enquête indiquent qu'ils ont eu connaissance de la démarche Espaces Valléens par le biais d'un chargé de mission EV sur leur territoire.



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo



Source : Mise en tourisme Col de l'Iseran, Site web APTV

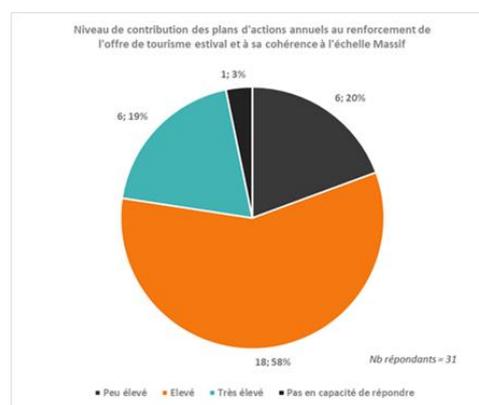
En parallèle, la plus-value du POIA a résidé dans la capacité à mobiliser des moyens financiers conséquents, ayant donné lieu à la réalisation de plusieurs opérations structurantes pour le Massif alpin (Tour des Ecrins, Col de l'Iseran, sommet du Mont-Ventoux, Point Sublime / Couloir Samson, Espace Montagne et Olympisme, aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais Savinois).

Il est également à noter que la structuration d'une stratégie a contribué sur la génération 2014-2020 à 1/ rendre plus solide et in fine conforter l'intervention de certains territoires du massif en faveur du développement touristique à l'échelle de leur territoire et à 2/ sécuriser les plans de financements et rassurer les autres partenaires financiers de la politique de Massif suite à la mobilisation de crédits FEDER POIA en cofinancement d'un projet de développement touristique.

L'élaboration de stratégies Espaces Valléens a contribué à la diversification touristique et au renforcement du tourisme estival, une orientation plutôt bien appréhendée et identifiée par les territoires et qui peut être soulignée au travers de l'analyse des plans d'actions des Espaces Valléens (démarche Evalscope) et des projets programmés (17 types d'actions distincts, 9 thématiques couvertes – cf. bilan global des réalisations).

Cette approche sur la diversification touristique vise principalement à renforcer le tourisme estival, ce que confirme les échanges auprès des territoires Espaces Valléens. De manière très concrète les soutiens POIA ont contribué à la réalisation d'aménagements qualifiant l'offre touristique et structurant une offre de tourisme estivale, voire désaisonnalisée. Ainsi, un basculement des territoires s'opère progressivement vers des stratégies touristiques « hors neige », visant à promouvoir de nouveaux modes de découverte de la montagne et des vallées. Dans le cadre de l'enquête en ligne, près de 2/3 des répondants considère que la démarche EV a accéléré la dynamique de l'offre hors saison touristique.

La démarche a également permis de renforcer la cohérence touristique à l'échelle de chaque territoire (77% des répondants EV font état d'un niveau de contribution élevé – voire très élevé au renforcement de l'offre de tourisme estival et à sa cohérence) et participé à l'amorce d'une mise en cohérence de l'offre touristique globale à l'échelle du Massif alpin. A ce titre, le réseau des Espaces Valléens est directement contributeur, s'appuyant sur un réseau de chefs de projets, des groupes de travail thématiques, une plateforme de type « forum » ou encore sur l'organisation de réunions et de séminaires *a minima* deux fois par an. Pour autant, l'effet de la démarche sur la cohérence externe de l'offre à l'échelle du Massif reste relativement limité. Pour répondre à ce défi, l'émergence de projets inter-espaces valléens apparaît comme une attente prioritaire dans la perspective de la génération 2021-2027.



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

Enfin, une diversité d'enjeux et besoins ont émergé pour le devenir des Espaces Valléens (nouveaux flux touristiques, adaptation au changement climatique, nouveaux modes de travail et d'habitat, ...), pour la plupart exacerbés par le contexte de crise sanitaire.

L'accélération des tendances évolutives observées sur les massifs (réchauffement climatique, nouvelles clientèles / fréquentation, workation⁶ ...) militerait pour qu'un travail de veille rapprochée soit déployé sur la période 2021-2027 et que des possibilités de révision du programme soient prévues afin que les réponses apportées puissent y être adaptées.

⁶ Le « workation », combinaison de « work » (travail) et « vacation » (vacances), est un nouveau mode de travail alliant loisirs et activité professionnelle à distance dans des lieux hybrides. Il s'agit d'un concept né en Californie il y a une dizaine d'années, en plein essor (télétravail, travail indépendant), consistant à partir travailler à distance dans un lieu permettant de concilier activité professionnelle (à partir d'une connexion internet) et vacances sur une durée déterminée.

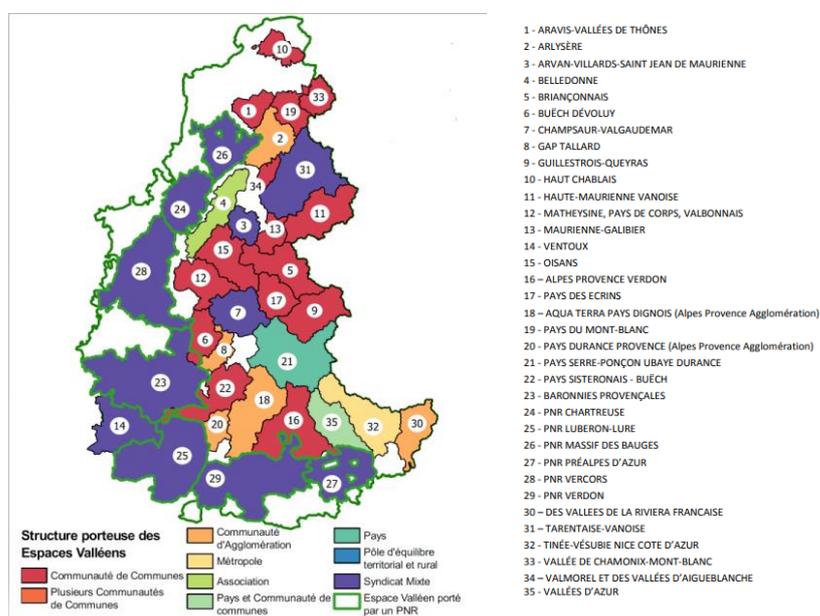
Une structuration progressive des Espaces Valléens, en tant que « support » de l'organisation des territoires en faveur de stratégies touristiques

UNE EVOLUTION A LA HAUSSE DU NOMBRE DES ESPACES VALLEENS

Initiée dès les années 1990, la dynamique en faveur d'une diversification des activités touristiques du Massif alpin a pris un nouveau tournant avec **le déploiement de la démarche expérimentale de développement intégré « Espaces Valléens »** à partir de la génération de programme 2007-2013 en déclinaison de la convention interrégionale de Massif. Conçu autour de territoires de projets, cette approche stratégique ambitieuse a vocation à **coordonner les actions en faveur de la diversification touristique à l'échelle du Massif alpin.**

L'évolution du nombre d'Espaces Valléens génération après génération atteste de cette dynamique de contractualisation :

- **21 territoires Espaces Valléens sur la période de programmation 2007-2013⁷** ;
- **35 territoires Espaces Valléens lors de la programmation 2014-2020** (2^{ème} génération), avec l'avènement de 14 nouveaux territoires Espaces Valléens.



DES PERIMETRES D'INTERVENTION QUI S'AFFINENT DANS LA PERSPECTIVE DE LA GENERATION 21-27

Ainsi, la forte croissance du nombre de territoires EV a permis d'aboutir à une couverture territoriale satisfaisante des territoires constituant le Massif des Alpes. Dans la perspective de la génération 21-27, les périmètres d'intervention des Espaces Valléens ont continué à s'affiner. Lors de la phase d'élaboration des candidatures, de **nouveaux territoires sont venus s'agréger à la démarche EV** (Cluses Arve et Montagne, Evian Vallée d'Abondance, Montagne du Griffon), **portant le total des Espaces Valléens à 39.**

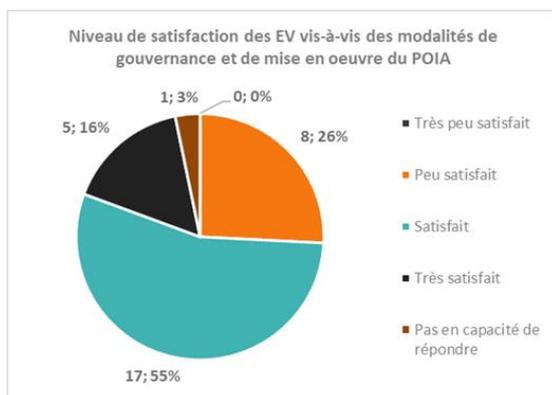
⁷ D'après la plaquette Espaces Valléens – Bilan et perspectives « **Les Espaces Valléens, projets territoriaux de diversification touristique** », le portage de la stratégie des EV était « assuré par 10 communautés de communes, 4 parcs naturels régionaux, 4 ensembles de stations, 2 syndicats de pays et un territoire d'élaboration de schéma de cohérence territoriale » lors de la 1^{ère} génération du programme 07-13.

Pour autant, les principales évolutions des périmètres apparaissent liées à :

- **Des fusions/regroupements de territoires EV** : à titre d'exemple, l'Espace Valléen Pays Durance Provence a récemment fusionné avec l'Espace Valléen Pays Dignois pour aboutir à l'EV Aqua Terra Provence Alpes ;
- **Une recomposition d'un Espace Valléen (Pays Sud) en plusieurs Espaces Valléens** : EV Serre-Ponçon, EV Vallée Ubaye Serre-Ponçon et EV Serre-Ponçon Val d'Avance.

UNE SATISFACTION GLOBALE ET UNE ADHESION GRANDISSANTE DES TERRITOIRES POUR LA DEMARCHE ESPACES VALLEENS

Au-delà de la croissance du volume d'Espaces Valléens et de l'évolution de leurs périmètres d'intervention à l'échelle du Massif, l'évaluation a mis en évidence **une satisfaction globale et l'intérêt croissant des territoires alpins pour la démarche EV**, un constat confirmé par les échanges auprès des référents Espaces Valléens.



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

La gouvernance et les modalités de mise en œuvre concentrent également des retours positifs, avec plus de 7 répondants sur 10 satisfaits voire très satisfaits dans le cadre des entretiens menés. Les principales sources de satisfaction ont concerné : **l'accessibilité et la disponibilité des services instructeurs / gestionnaires, la qualité de la dynamique partenariale** Etat – Commissariat de Massif, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi **le déploiement de moyens financiers significatifs et des modalités de mise en œuvre plutôt claires** (lisibilité, fluidité de la procédure, ...).

Par ailleurs, malgré une baisse des moyens financiers alloués à l'ingénierie⁸, **les territoires ont maintenu et actualisé leurs candidatures** au regard des nouveaux enjeux en présence à l'échelle de leur territoire **pour la période 2021-2027**.

Ainsi, le **prolongement de la mobilisation des Espaces Valléens tend à prouver que la majorité de ces territoires ont été convaincus du bien-fondé et de la plus-value du programme** et souhaitent à ce titre poursuivre leur investissement dans la démarche.

Cette satisfaction apparaît encore plus marquée au regard du retour des bénéficiaires : **85% des structures bénéficiaires se sont dites « satisfaites »** (13 porteurs de projets) **ou « très satisfaites »** (9 porteurs). Les porteurs ont notamment relevé la **bonne qualité d'échanges avec les partenaires de la politique** de Massif, la **pertinence de ces opportunités financières** pour la réalisation des projets et la **clarté des modalités de mise en œuvre** en dépit de la complexité administrative inhérentes au fonctionnement du FEDER POIA.

⁸Arrêt des financements POIA pour le poste de chargé de mission EV et l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions de chaque EV

Les travaux évaluatifs pointent également plusieurs **pistes d'amélioration** liées aux modalités de mise en œuvre et à la gouvernance du POIA, mises en évidence dans le cadre des entretiens auprès des référents Espaces Valléens et des bénéficiaires :

- simplifier des procédures administratives pour les dossiers FEDER (montage du dossier, rigidité des dispositifs dans le processus de justification des dépenses, délais de traitement des demandes d'acompte et de solde, clarté des pièces justificatives attendues, ...), même si des progrès ont été identifiés sur la 2^{ème} génération du programme avec la mise en place d'un comité des financeurs à l'échelle des EV ;
- mobiliser des relais locaux pour limiter l'éloignement pouvant être « vécu » par les territoires espaces valléens des Alpes du nord (Savoie, Haute-Savoie notamment) vis-à-vis de l'Autorité de gestion et des services instructeurs du POIA (région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- renforcer la qualité de l'accompagnement (ex. mise en place de formation-actions) et assurer le suivi des projets de leur conception à leur mise en paiement, en s'appuyant sur une personne ressource dédiée.

UNE IMPULSION DE LA DÉMARCHE ESPACES VALLÉENS POUR LA MOBILISATION DES ACTEURS, L'ÉMERGENCE D'UNE GOUVERNANCE ET D'UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE A L'ÉCHELLE DE TERRITOIRES DE PROJETS

Pour la plupart des territoires, la démarche Espaces Valléens a émergé comme le cadre adapté pour faire interagir et mobiliser les acteurs du territoire autour de l'élaboration d'une gouvernance et d'une stratégie touristique. En ce sens, les investigations conduites dans le cadre de l'évaluation témoignent d'un effet déclencheur plus marqué pour les territoires pour lesquels la thématique touristique semblait la moins structurée aux prémices de la programmation 2014-2020.



Zoom – Espace Valléen Belledonne, Espace Valléen Matheysine (Isère)

C'est notamment le cas de l'EV Belledonne en Isère, où la stratégie touristique n'était pas partagée, la thématique relativement « peu travaillée » et où les acteurs territoriaux se concentraient principalement sur l'accueil de populations via LEADER. La démarche EV leur a permis de co-construire une stratégie touristique et un programme d'actions à l'échelle de Belledonne, mais aussi de renforcer et améliorer la collaboration entre acteurs et *de facto* la prise en compte de la thématique « tourisme ».

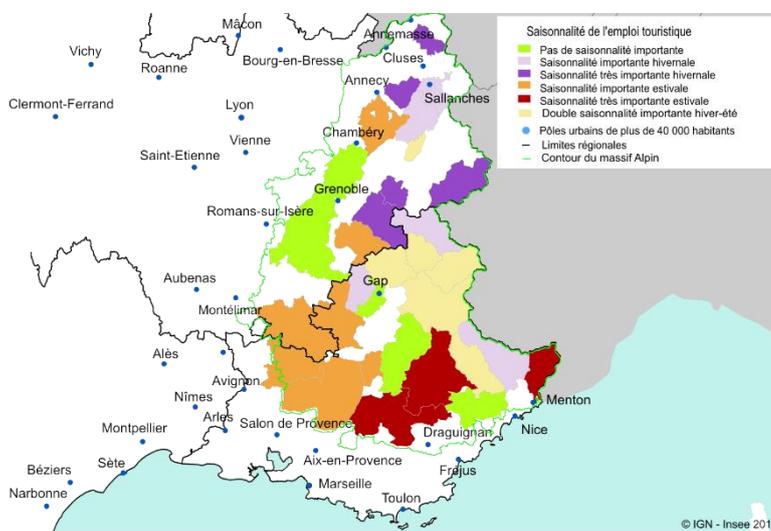
En Isère également, l'Espace Valléen de la Matheysine a mis en évidence le fait que la démarche Espace Valléen avait déclenché la structuration de son offre touristique. En effet, avant l'intégration du territoire à cette démarche, le territoire ne disposait pas de stratégie de développement touristique.

Une plus-value différenciée en fonction des enjeux territoriaux en présence

Ces premiers éléments confirment le positionnement de la démarche comme un support pour une organisation territoriale en faveur de stratégies touristiques, et la capacité de la politique cofinancée par le FEDER POIA à impulser une dynamique favorable à la mobilisation des acteurs territoriaux et à l'élaboration d'une gouvernance et d'une stratégie partagée. Pour autant, des disparités méritent d'être relevées, s'expliquant principalement par **la cohabitation d'enjeux et de contextes territoriaux différents à l'échelle du Massif**.

UNE DEMARCHE ESPACES VALLEENS, QUI PERMET D'IMPULSER L'ÉLABORATION DE STRATEGIES ET LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE POUR DES TERRITOIRES INITIALEMENT CENTRES SUR LA SAISON HIVERNALE

Sur la période 2014-2020, les Espaces Valléens des Alpes du Nord, principalement concentrés en Savoie (6), Haute-Savoie (5) et en Isère (ex. EV Belledonne, EV Oisans)⁹ rendent compte d'enjeux partagés au regard d'un profil de développement touristique assez proche. **Ces territoires apparaissent le plus souvent centrés sur une saisonnalité hivernale.**



Sources : INSEE, DADS, ACOSS 2012

Ainsi, la carte ci-dessus permet d'identifier **des disparités importantes de saisonnalité entre les EV**, avec des territoires dont les emplois touristiques sont nettement plus nombreux en hiver, en lien avec la présence de stations de ski fortement contributrices en emplois touristiques (hébergement, restauration, activités sportives et de loisirs, commerce).

Pour certains de ces territoires, l'évaluation a mis en évidence **le rôle déclencheur du programme pour basculer vers la conception et la mise en œuvre de stratégies** de diversification touristique vers une offre estivale / désaisonnalisation. A cet égard, **les soutiens à l'ingénierie touristique et territoriale**, c'est-à-dire le financement de postes de chargés de mission EV, ont joué un rôle clé pour mobiliser et convaincre les acteurs territoriaux (élus, techniciens, professionnels), de l'intérêt de diversifier les activités touristiques sur la saison estivale et la conception et l'élaboration de la stratégie touristique et du plan d'actions des EV.

⁹ En lien avec la présence de stations de ski, des territoires d'autres départements que la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère, peuvent présenter ce profil : EV Briançonnais (Hautes-Alpes), EV Côte d'Azur Vésubie-Tinée (Alpes Maritimes) notamment.

Pour ces types de territoires, la démarche Espaces Valléens, et le POIA en tant que cadre stratégique et source de financement, permettent d'**engager un rattrapage du retard de structuration initiale de l'offre estivale**, devenue tardivement une préoccupation du fait du maintien d'importantes retombées économiques de la saison hivernale.

Dans certains cas, **les soutiens FEDER POIA ont permis d'accélérer la dynamique pour faire aboutir des projets ambitieux de développement touristique** à l'échelle de leur territoire. Par exemple, la structuration d'une stratégie touristique pour l'EV Arlysère (Savoie) a entraîné une mise en œuvre plus rapide et qualitative de projets touristiques.

UNE ACTION DU PROGRAMME, ACCELERANT LA TRANSITION ET PERMETTANT D'AMPLIFIER UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA DESAISONNALISATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES

Mais, le programme a également permis d'**accélérer la transition touristique** et d'**amplifier une dynamique pour des territoires déjà engagés depuis plusieurs décennies dans une réflexion sur l'adaptation au changement climatique**¹⁰. En effet, les territoires de moyenne montagne et/ou de basse altitude¹¹ observent de manière très concrète les effets du changement climatique (ex. baisse de l'enneigement) et ont dû s'adapter à cette évolution contextuelle pour construire un modèle de développement touristique et économique durable à leur échelle.

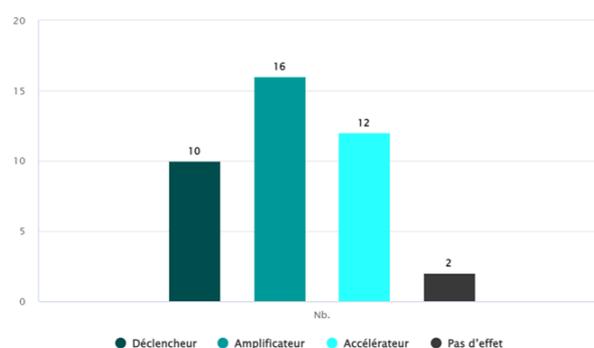
Pour ces territoires, la démarche EV offre **un cadre d'intervention permettant d'avancer sur la réflexion collective**, mais aussi **sur l'organisation touristique et la gouvernance**. Les échanges conduits auprès des référents Espaces Valléens confirment que la structuration d'une stratégie EV amplifie la mise en œuvre de plans d'actions : 18 Espaces Valléens sur 31 (58%) identifient cet effet amplificateur.



A titre d'exemple, l'EV PNR Chartreuse a précisé que la structuration d'une stratégie EV « donne un cap partagé et commun sur la transition touristique ».

Dans le PNR Vercors la démarche EV a été le « support » au rassemblement des élus locaux autour d'une prise de conscience de la nécessité d'une position et d'une réponse collective aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

Les résultats de l'enquête en ligne indiquent également que **la démarche EV a en premier lieu un effet amplificateur sur la structuration d'une dynamique de développement touristique coordonnée**, avec plus de la moitié des répondants qui considèrent que la démarche amplifie cette dynamique à l'échelle de leur territoire.



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

¹⁰ Cf. carte Espaces Valléens / Etude Insee - territoires « à double-saisonnalité hiver-été » et « pas de saisonnalité importante »

¹¹ Hautes-Alpes, Isère, Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes

DES ENJEUX DE DIVERSIFICATION ET DE STRUCTURATION DE L'OFFRE, Y COMPRIS POUR DES TERRITOIRES DU MASSIF AVEC UNE ECONOMIE TOURISTIQUE DEJA POSITIONNEE « HORS HIVER »

Au regard de sa diversité géographique, le Massif alpin dispose également de territoires de basse altitude – voire de plaines ou même de territoire de montagne (ex. EV Bauges) faisant face à des enjeux de développement touristique très différents des autres territoires du Massif. En effet, **ces territoires ont la particularité de s'appuyer historiquement sur une saisonnalité estivale importante**¹². Enfin, d'autres territoires n'ont pas de saisonnalité importante.¹³ Le plus souvent, ces territoires ont la particularité d'être situé à proximité d'aires urbaines des Régions Auvergne-Rhône-Alpes (Chambéry, Grenoble) et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (Nice, Gap) et, ce faisant, de bénéficier d'une fréquentation importante des populations urbaines tout au long de l'année.

En l'absence de station de sports d'hiver, cette spécificité se révèle au travers d'une approche différente de la diversification touristique, visant un étalement de la saison touristique en développant des activités sur les ailes de la saison et l'arrière-saison et en adaptant chemin faisant l'offre estivale : amélioration de l'accessibilité, meilleure gestion des flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace, soutien au développement d'activités touristiques dans des zones permettant de « désengorger » des espaces naturels faisant face à des situations de sur-fréquentation, prise en compte des conflits d'usage vis-à-vis de la population et d'autres activités économiques du Massif (agriculture, pastoralisme, ..), ...

A titre illustratif, l'EV PNR Verdon ou l'EV Sisteronnais-Büech déploient des stratégies visant à renforcer l'offre de tourisme estival, plutôt dans une approche qualitative que quantitative. En ce sens, l'objectif de ces territoires n'est pas d'accueillir plus de visiteurs en été, mais de mieux les accueillir et de développer les ailes de saison (printemps, automne).

La démarche Espaces Valléens, un apport décisif sur la capacité à agir en faveur du développement touristique à l'échelle du Massif des Alpes

Pour l'ensemble des territoires du Massif alpin, la démarche Espaces Valléens a favorisé **la capacité à agir** des acteurs territoriaux en faveur du développement touristique.

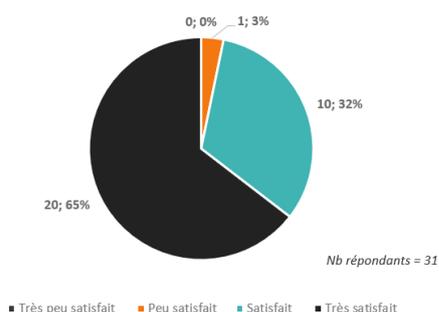
UN ROLE MAJEUR DU PROGRAMME EN FAVEUR DE LA MOBILISATION, DE LA STRUCTURATION ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE

A l'échelle de chacun des territoires, la démarche EV a **contribué à mobiliser les acteurs locaux, à structurer une stratégie touristique et décliner un plan d'actions**, mais aussi à **l'animation des acteurs touristiques (publics et privés) pour faire émerger des projets** répondant aux objectifs globaux de diversification, de désaisonnalisation et de valorisation des patrimoines naturels et culturels.

¹² Cf. carte Espaces Valléens / Etude Insee – territoire « à saisonnalité importante estivale » et « à saisonnalité très importante estivale » : EV PNR Verdon, EV Asses-Verdon-Vaïre-Var, EV Riviera Française, EV Bauges, EV Matheysine, EV Ventoux, EV Baronnies-Büech, EV Büech-Devoluy, EV Durance Provence

¹³ Un écart réduit entre le volume d'emplois touristiques entre les périodes été et hiver.

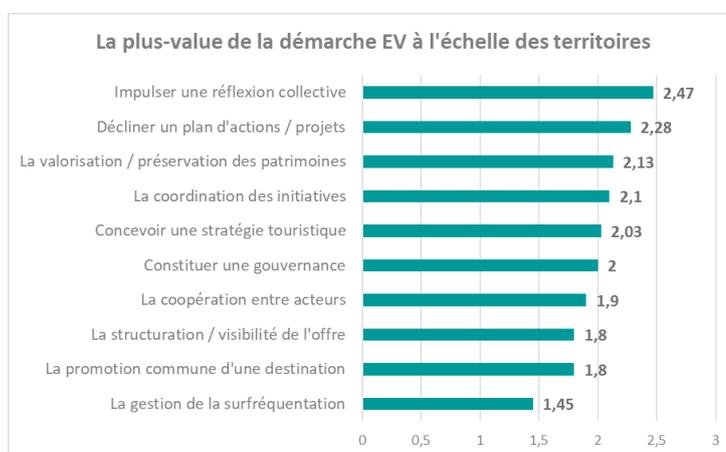
Niveau de satisfaction en matière de dynamiques partenariales et de structuration d'un réseau d'acteurs du Massif



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

Dans le cadre des entretiens auprès des référents Espaces Valléens, **la grande majorité des territoires EV interrogés (97% des répondants – soit 30 répondants EV sur 31) se disent satisfaits – voire très satisfaits de la capacité du programme à impulser des dynamiques partenariales et à structurer un réseau d'acteurs à l'échelle du Massif alpin.** Ce travail de mise en réseau se manifeste notamment au travers de la mise en relation des chargés de mission, du développement de mutualisations et de ressources (**« Un premier pas vers la mise en cohérence de l'offre : la mise en réseau des Espaces Valléens » – P.32).**

En parallèle des entretiens, l'enquête en ligne auprès des professionnels du tourisme du Massif confirme **la plus-value de la démarche Espaces Valléens à l'échelle des territoires**, notamment afin d'**impulser une réflexion collective** (note moyenne de 2,47 / 3) et de **décliner un plan d'actions** (2,28 / 3). *A contrario*, la plus-value de la démarche EV apparaît nettement moins marquée concernant la gestion de la surfréquentation (1,45 / 3).



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

Par ailleurs, deux types de plus-value du POIA se démarquent au regard des résultats de l'enquête : **l'amélioration de la faisabilité financière des projets d'investissements les plus importants** (2,43 / 3) et **l'amplification de l'ambition des plans d'actions déclinant ces stratégies** (2,05 / 3). En revanche, les professionnels du tourisme considèrent que le POIA a un effet moins marqué sur le renforcement de la cohérence des dynamiques de développement touristique (1,77 / 3) et sur le renforcement de la capacité à agir (1,68 / 3).



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

UNE DEMARCHE INTEGREE, AYANT FAVORISE LA PRISE DE COMPETENCE TOURISME ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE INGENIERIE EMBARQUEE

La structuration d'une stratégie intégrée dans le cadre de la démarche « Espace Valléen » a également permis à l'échelle de territoires de projets de **rendre effective la prise de compétence tourisme des EPCI, avec l'application de la loi NOTRe (2015)**. En effet, la stratégie EV a été un point d'appui afin d'enclencher un dialogue constructif et prospectif entre les intercommunalités et les communes, et entre les communes elles-mêmes à l'échelle d'une vallée ou d'un territoire autour d'une identité commune.

En amont de la loi NOTRe et de la 2^{ème} génération des Espaces Valléens (2014-2020), la plupart des EPCI du périmètre du Massif alpin ne disposaient pas de stratégie touristique, ni même parfois d'Office de tourisme. L'approche stratégique EV a entraîné la co-construction d'un projet touristique entre les collectivités locales d'un même territoire de projets et a apporté des moyens pour le développement de leur ingénierie territoriale et touristique, ce qui a facilité *in fine* l'application de la loi NOTRe et offert des perspectives concrètes de développement touristique aux territoires concernés.

Ce constat se retrouve au travers des entretiens menés, avec **certains territoires pour lesquels la stratégie EV constituait la 1^{ère} stratégie commune entre plusieurs communes et/ou intercommunalités**.



A titre illustratif, pour l'EV Aqua Terra Pays Dignois, la stratégie de l'Espace Valléen constitue la première stratégie commune entre la C.C Pays de Saigne et le Pays Dignois (constitué de trois communautés de communes), avant que ces territoires ne fusionnent pour former une communauté d'agglomération à la suite de la loi NOTRe. Cette 1^{ère} stratégie a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle de ce nouveau territoire.

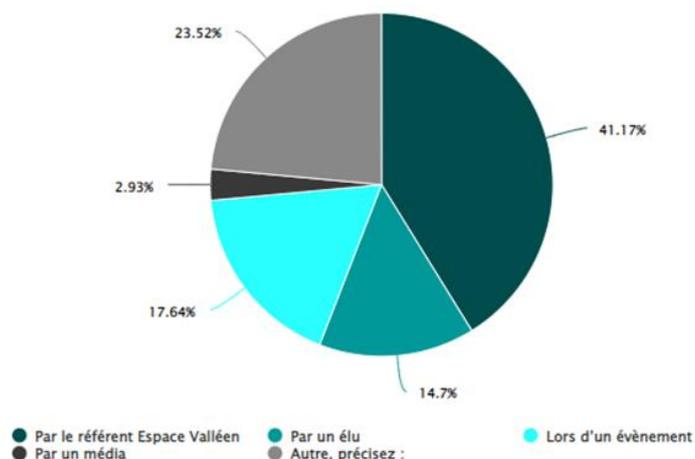
UNE PLUS-VALUE AFFIRMEE DE L'INGENIERIE TOURISTIQUE ET DU ROLE DE REFERENT ESPACES VALLEENS

Les moyens mobilisés par la démarche EV au service de l'ingénierie touristique et territoriale favorise l'impact de l'approche stratégique sur la capacité à agir.

Au cours de la période de programmation 2014-2020 (cf. bilan des réalisations), 69 projets d'ingénierie et d'animation des Espaces Valléens ont été soutenus, ce qui représente plus de 40% des projets programmés et 21% des montants UE au titre de l'OS01-Pi06c.

Le FEDER POIA a **cofinancé les postes de chargés de mission EV à hauteur de 40% du coût global**. En pratique, le financement à l'ingénierie permet aux référents EV de mobiliser les acteurs et d'animer une stratégie touristique, mais aussi aux acteurs du Massif d'être en capacité d'identifier un interlocuteur clé sur le territoire pour décliner une stratégie touristique Massif. Plus largement, **les soutiens FEDER POIA contribuent indirectement à la réalisation de 100% des projets portés par les Espaces Valléens** (POIA et hors-POIA), le référent Espaces Valléens étant la « porte d'entrée » de l'accompagnement à la réalisation des projets.

Enfin, le rôle « pivot » des référents Espaces Valléens peut être relevé au regard des entretiens bénéficiaires, qui témoignent le plus souvent d'échanges réguliers avec ces derniers (ex. échanges avec l'APT¹⁴ pour la commune de Les Belleville pour le projet de la Maison de l'Abeille Noire et de la Nature), ainsi qu'au regard des résultats de l'enquête en ligne. En effet, 1/3 des répondants à l'enquête déclarent avoir eu connaissance de la démarche Espaces Valléens via le chargé de mission EV.



Source : Analyse enquête acteurs du tourisme, Teritéo

UN APPORT FINANCIER TRES SIGNIFICATIF POUR LA REALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS AU SEIN DU MASSIF ALPIN

En parallèle des soutiens à l'ingénierie, la plus-value du POIA réside dans la capacité du FEDER à mobiliser des financements conséquents, permettant d'accompagner la réalisation de projets structurants, à l'échelle des Espaces Valléens et plus globalement du Massif alpin. La démarche EV ouvre de nouvelles perspectives et apporte des moyens financiers déterminants pour réaliser des projets d'envergure au sein du massif. Mis en évidence dans le cadre des entretiens Espaces Valléens, ce constat est également relevé par les acteurs du tourisme, l'amélioration de la faisabilité financière des projets d'investissements les plus importants étant considérée comme la principale plus-value du POIA (note moyenne de 2,43 / 3) au regard des résultats de l'enquête en ligne.

A ce titre, le POI Alpes 2014-2020 a notamment soutenu :

- > 2 projets de **grandes itinérances** (CT moyen = 848 K€, Coût UE moyen = 424 K€) : Ex. Tour des Ecrins ;
- > 3 projets de **création de lieux de promotion touristique** (CT moyen = 652 K€, Coût UE moyen = 210 K€) : Ex. Espace Montagne & Olympisme ;
- > 9 opérations concernant **des lieux dédiés à la découverte des patrimoines** (CT moyen = 544 K€, Coût UE moyen = 180 K€) : Maison de l'Abeille Noire et de la Nature, musée de l'herboristerie et de la lavande de la Montagne de Lure, Cinémathèque de montagne, ... ;
- > 17 projets autour de **sites naturels et paysagers emblématiques** (CT moyen = 465 K€, Coût UE moyen = 172 K€) : Col de l'Iseran, sommet du Mont-Ventoux, Point Sublime / Couloir Samson, aménagement du réseau de sites de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, ... ;

¹⁴ APTV : Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise – territoire Espace Valléen sur les générations de programmes 2014-2020 et 2021-2027, dont relève les projets de la commune de Les Belleville dans le domaine des Trois Vallées en Savoie.

- > 3 dossiers « itinéraires de randonnée sportive » (CT moyen = 428 K€, Coût UE moyen = 205 K€) : Ex. Aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais Savinois ;
- > 9 projets « sites de sports et de loisirs de pleine nature » (CT moyen = 334 K€, Coût UE moyen = 182 K€) : Ex ; Travaux de réhabilitation du centre équestre de la vallée de l'Ubaye, construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception sur le territoire de la Métropole de Nice.

Au-delà de la nature diversifiée des projets et des montants qu'ils représentent, **les entretiens auprès des référents EV tendent à prouver que certains projets n'auraient pu se concrétiser en l'absence d'un cofinancement POIA**, notamment les projets nécessitant les investissements les plus conséquents.

C'est notamment le cas pour le projet de « Requalification globale du Point Sublime / Couloir Samson », un site emblématique du PNR du Verdon. En dépit d'une réflexion « historique » du Parc autour de la mise en place d'une Opération Grand Site (OGS) en lien avec les collectivités et l'Etat (animation par le PNR depuis 2002, formalisation du projet de l'OGS en 2009), la candidature du Parc à la démarche EV, puis l'obtention des financements du POIA pour une opération très coûteuse ont déclenché la réalisation du projet.

UN GAGE DE CREDIBILITE ET DE LEGITIMITE DES SOUTIENS FEDER POIA POUR LES AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS

Enfin, les échanges avec les différents niveaux d'acteurs (Espaces Valléens, départements, Régions, Commissariat de Massif) ont mis en évidence le fait que la structuration d'une stratégie EV a également contribué sur la génération 2014-2020 à :

- **Rendre plus légitime et crédible l'intervention de certains organismes du massif en faveur du développement touristique à l'échelle de leur territoire.** Comme précisé dans la synthèse détaillée des entretiens EV, ce constat est particulièrement partagé par les Parcs Naturels Régionaux impliqués dans la démarche. A titre d'exemple, la reconnaissance du PNR Préalpes d'Azur en tant qu'Espace Valléen a renforcé la crédibilité de l'action du Parc en faveur de la valorisation patrimoniale et de la diversification touristique pour un territoire peu structuré en termes d'offre touristique. L'animation portée par le PNR lui a apporté des moyens humains pour dialoguer avec les acteurs locaux, faire émerger des projets et proposer des solutions de financements adaptées ;
- **Clore le tour de table des financeurs et in fine sécuriser les plans de financement.** En effet, la mobilisation des moyens financiers du POI Alpes permet de rassurer les partenaires financiers, qui considèrent le financement FEDER comme un gage de crédibilité et se mobilisent à leur tour pour apporter les crédits nécessaires à la réalisation des projets.

Des plans d'actions fortement orientés sur la diversification de l'offre et une recherche de cohérence de l'offre touristique

La stratégie Espaces Valléens, déclinée en plans d'actions, contribue à **la diversification de l'offre touristique** et au **renforcement de sa cohérence** à l'échelle des territoires et du Massif des Alpes.

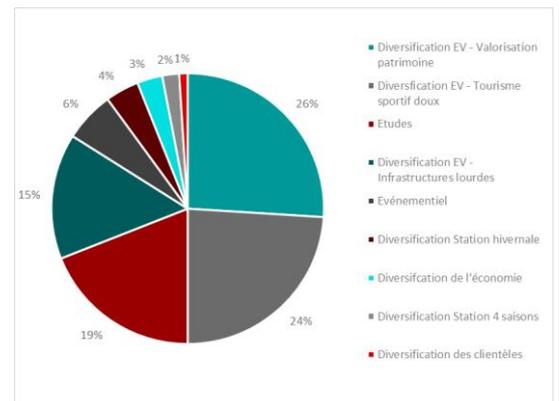
L’AFFIRMATION D’UN POSITIONNEMENT EN FAVEUR DE LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE ET DU RENFORCEMENT DU TOURISME ESTIVAL

UNE ORIENTATION CLAIRE SUR LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE AU TRAVERS DE L’ANALYSE DES PLANS D’ACTIONS ET DES PROJETS PROGRAMMÉS

Cette approche intégrée a mis l'accent au cours des deux premières générations (2007-2013, 2014-2020) sur la diversification touristique. **Cette orientation apparaît plutôt bien appréhendée et identifiée par les territoires**, au regard des entretiens Espaces Valléens, du bilan des actions soutenues ou encore de l'analyse des plans d'actions des EV réalisés au préalable dans le cadre de la démarche Evalscope :

- > Les acteurs interrogés ont insisté sur le fait que la démarche EV était **l'unique politique publique à l'échelle Massif, permettant de travailler sur le thème de la diversification touristique** ;

- > En s'appuyant sur une analyse des plans d'actions des Espaces Valléens de la période 2014-2020, la démarche Evalscope a mis en lumière à la fois que **la diversification correspondait à la majorité des actions que les Espaces Valléens souhaitent déployer**, conformément aux objectifs de l'appel à candidatures établi par les partenaires de la démarche Espaces Valléens, mais aussi que trois catégories d'actions de diversification avaient été retenues de manière prioritaires par les EV : la valorisation des patrimoines, le tourisme sportif doux et les infrastructures lourdes (musées, centres sportifs ou ludiques, ...) ;



Source : Evalscope, IRSTEA-DTM, 2017

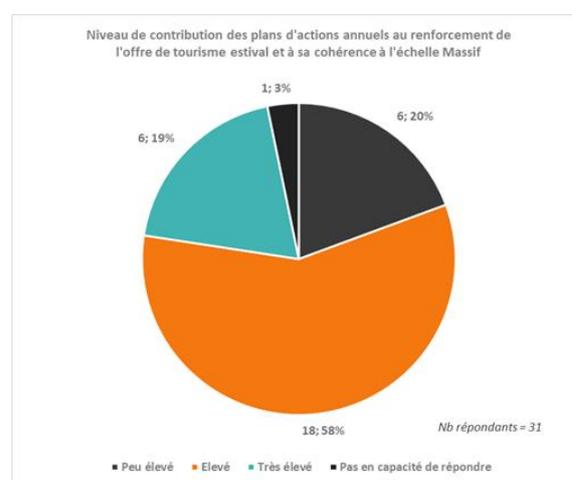
- > Le bilan des réalisations des actions soutenues au titre du POIA 2014-2020 a permis d'établir une typologie finale, constituée de **17 types d'actions**, ce qui démontre une intervention pluridimensionnelle du programme en faveur du développement touristique du massif, avec le soutien d'opérations couvrant un large spectre thématique (9 thèmes) : gouvernance, amélioration du pilotage de la destination, découverte des patrimoines (naturel, culturel), réhabilitation et/ou mise en tourisme de sites emblématiques, mise en visibilité et promotion de l'offre, développement d'une offre sportive, de pleine nature, développement des itinérances, préservation et valorisation de la biodiversité, mobilité / transport et hébergement (càd. création de refuges).

Toutefois, les entretiens auprès des référents EV et l'analyse conduite dans le cadre de la démarche Evalscope ont mis en exergue **un risque de standardisation de l'offre touristique** à une échelle plus large (notamment concernant les activités de pleine nature), ce qui constitue un point d'attention pour le devenir de la politique. Il s'agira notamment, sur la période 2021-2027, de porter une attention accrue à la complémentarité des offres constituées à l'échelle inter-espaces valléens pour faire émerger des projets permettant de donner à l'offre de chaque EV une spécificité, connectée aux atouts et potentialités de la destination traversée.

UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE, QUI VISE NOTAMMENT LE RENFORCEMENT D'UN TOURISME ESTIVAL / DÉSÉASONNALISÉ

Cette approche sur la diversification touristique vise principalement à renforcer le tourisme estival et désaisonnalisé à l'échelle du Massif alpin. Si l'impact du programme sur le développement de l'offre et de la fréquentation touristique estival / désaisonnalisée sera détaillé dans le cadre de la réponse à la question évaluative n°2 dédié à l'analyse de l'efficacité et des impacts des actions du POIA, nous constatons dès lors une contribution significative du déploiement des plans d'actions en faveur du tourisme estival.

Pour étayer ce constat, **3 territoires EV sur 4 ont estimé lors des entretiens un niveau de contribution élevé** (18 Espaces Valléens) – voire très élevé (6 Espaces Valléens) du déploiement des plans d'actions au renforcement de l'offre de tourisme estival / désaisonnalisé, ainsi qu'à la cohérence de l'offre touristique.



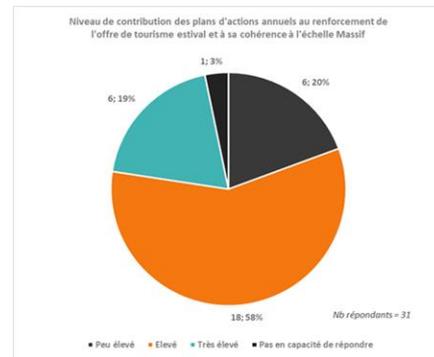
Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

De manière très concrète, les soutiens du POIA ont **contribué à la réalisation d'aménagements qualifiant l'offre touristique, et plus particulièrement à la structuration d'une offre de tourisme estival et désaisonnalisé**, tout en prenant en compte les contraintes climatiques et topographiques inhérentes aux territoires de moyenne et de haute montagne. L'approche stratégique EV a incité les territoires et les bénéficiaires à penser le tourisme du Massif des Alpes en dehors de la période hivernale, qui lui est communément associée.

Au regard des plans d'actions et des projets programmés, **un basculement des territoires s'opère progressivement vers des stratégies touristiques « hors neige », non seulement sur la saison estivale mais aussi plus largement vers une désaisonnalisation des activités touristiques**, au travers du développement de nouveaux « modes de découverte » de la montagne et des valléens alpines. Cet impact de la démarche EV est corroboré par les retours des acteurs du tourisme dans le cadre de l'enquête en ligne. **Près de 2/3 des répondants ont déclaré que la démarche Espaces Valléens a accéléré la dynamique de développement de l'offre hors saison touristique / à l'année.**

S'agissant de la cohérence de l'offre touristique, celle-ci renvoie à des retours plus hétérogènes de la part des acteurs interrogés, entre cohérence interne aux Espaces Valléens et externe de l'offre touristique à l'échelle Massif.

Tout d'abord, **la contribution au renforcement de la cohérence de l'offre touristique à l'échelle des territoires Espaces Valléens apparaît comme une réussite de la génération 2014-2020**, par le développement d'une stratégie touristique et sa structuration à l'échelle de l'Espace Valléen avec le soutien de projets concrets en lien avec les enjeux territoriaux identifiés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie. Comme précisé plus haut, 77% des territoires EV interrogés considèrent que la conception des plans d'actions dans le cadre de la démarche Espaces Valléens ont une contribution élevée (18 EV) voire très élevée (6 EV) à la cohérence de l'offre touristique de leur territoire.



Source : Synthèse entretiens EV, Teritéo

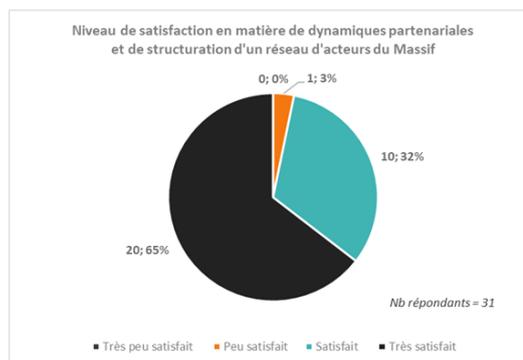
A titre d'exemple, l'entretien avec l'EV Belledonne a permis de mettre en évidence le travail mené avec ATEMIA, qui a abouti à l'identification de 14 camps de base pour le déploiement d'une offre de pleine nature et d'un accueil touristique avec des services associés et de deux filières d'excellence : l'itinérance et le ski de randonnée.

Pour autant, **l'effet de la démarche et du programme sur la cohérence externe de l'offre touristique à l'échelle du Massif reste plus limité**. A ce stade, la cohérence des projets contributifs à un enrichissement de l'offre de loisirs / touristique a principalement été considérée à l'échelle intra Espace Valléen, peu afin de structurer sa complémentarité entre EV.

En dehors de l'action de grandes itinérances autour du Tour des Ecrins, peu de projets inter-espaces valléens ont vu le jour sur cette génération de programme. Comme précisé par le Commissariat de Massif et les deux Régions, il s'agit d'une attente prioritaire pour la programmation 21-27. Du point de vue des territoires, l'émergence de projets inter-espaces valléens est dépendante de l'apport de précisions et d'une clarification du cadre d'intervention par les partenaires de la politique de Massif. En effet, les Espaces Valléens rencontrent pour le moment des difficultés à appréhender pleinement le cadre technique et juridique pour la réalisation de projets de coopération à l'échelle massif et souhaitent de fait être « guidés » par les financeurs pour envisager de se positionner sur ce type d'initiatives. En pratique, des situations hétérogènes cohabitent entre des territoires déjà engagés dans des réflexions autour de projets inter-espaces valléens en lien avec d'autres territoires « voisins » et des territoires qui sont « freinés » par la complexité de la conception et de la réalisation de ces projets (identification d'un projet commun, portage politique, difficultés liées à la réalisation technique, ...).

La démarche Espaces Valléens a impulsé une mise en réseau des territoires à l'échelle du Massif alpin, au travers de la structuration et de l'animation d'un réseau des Espaces Valléens, un cadre d'échanges permettant d'envisager des initiatives communes en faveur d'une mise en cohérence globale de l'offre touristique du massif.

Dans le cadre des travaux évaluatifs, la capacité de la démarche EV à structurer un réseau d'acteurs du massif et impulser une dynamique partenariale a été identifiée comme le principal point fort du programme, mis en évidence au regard du niveau de satisfaction des référents EV vis-à-vis des dynamiques partenariales et de la structuration d'un réseau d'acteurs du Massif des Alpes. En effet, **97% des référents EV (30 répondants EV sur 31) déclarent être satisfaits – voire très satisfaits**. Concernant le fonctionnement et le dynamisme du réseau, les territoires Espaces Valléens considèrent que **l'implication des structures partenariales (Régions, départements, Commissariat de Massif) a été déterminante**.



Dans le cadre des échanges auprès des référents EV, l'ensemble des acteurs interrogés s'accordent sur la contribution forte de la démarche tant à la **création/structuration d'un réseau d'acteurs** qu'à son **animation**. Plusieurs référents Espaces Valléens sont revenus sur l'accompagnement à la mise en place du réseau par le bureau d'études Génopé, concentrant des retours plutôt positifs. La structuration d'un réseau s'est manifestée par **la mise en place d'un réseau de chefs de projets**.

L'animation du réseau prend forme au travers de **l'organisation de réunions et séminaires des Espaces Valléens, une liste de diffusion commune, une plateforme d'échanges, des rencontres régulières inter-espaces valléens et des rencontres locales sur les projets lors de comités de pilotage**. Dans le cadre du partenariat du Massif des Alpes, ont lieu a minima **des rencontres annuelles** en présentiel ou visio (lors de la crise sanitaire) et **en moyenne deux réunions par an dans le cadre du réseau des chefs de projets**. En parallèle, **des groupes de travail thématiques ont été mis en place** (itinérance, stations, changement climatique, ...). Enfin, les territoires EV identifient **la création d'une plateforme des réseaux EV** de type « forum » comme une bonne pratique, permettant de poser tous types de questions, de poster des offres d'emplois ou des cahiers des charges, ...

Une diversité d'enjeux à prendre en compte pour le devenir des Espaces Valléens, exacerbés par le contexte de crise sanitaire

Si les soutiens POIA ont répondu aux principaux besoins et enjeux de développement touristique du Massif (renforcement de l'offre de tourisme estivale et désaisonnalisée, valorisation des patrimoines, diversification/cohérence de l'offre), l'évaluation (entretiens EV et bénéficiaires, enquête en ligne) a mis en évidence **de nouveaux besoins nécessitant une attention particulière dans la perspective de la future génération 2021-2027.**

LES NOUVEAUX FLUX LIÉS AU COVID, UN ENJEU A CONSIDÉRER POUR CERTAINS TERRITOIRES

Plusieurs Espaces Valléens ont constaté l'apparition de nouveaux visiteurs, souvent issus des zones urbaines / de vallées localisées à proximité, pendant la crise sanitaire, au moment des déconfinements. Excursionnistes ou touristes en court séjour, ils fréquentent les sites naturels pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Cette attractivité nouvelle est susceptible d'engendrer :

- > Une sur fréquentation de certains sites sensibles ;
- > Une mise en danger du fait d'une méconnaissance de la montagne, de ses codes et usages ;
- > Des conflits d'usages avec les acteurs économiques (agriculture, pastoralisme, sylviculture, ...) et les habitants.

Les Espaces Valléens sont conscients que des réponses doivent être apportées afin d'assurer un accueil adapté à ces nouvelles clientèles (conseils, information, sensibilisation). Certains territoires comme le PNR des Préalpes d'Azur ont suivi de près ce phénomène et ont développé une communication dédiée qui intéresse d'autres Espaces Valléens.

Le sujet de la sensibilisation des visiteurs et des touristes au respect de la montagne (« codes », « comportement » à adopter dans un environnement montagnard fragile) est un point d'attention partagé par de nombreux Espaces Valléens.

Le développement de l'économie touristique du massif renvoie donc de manière de plus en plus aigüe à des questions de préservation de l'environnement et de concertation avec les habitants.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN ENJEU PARTAGÉ MAIS DES RÉPONSES ENCORE PEU STRUCTURÉES

Les échanges auprès des référents Espaces Valléens et des bénéficiaires rendent compte de l'importance de cet enjeu dans la réflexion sur les politiques touristiques et de développement des territoires de la montagne. La dynamique des Espaces Valléens a participé à l'évolution des mentalités notamment auprès des élus.

Pour autant, on observe à ce stade une prise en compte hétérogène de cet enjeu en fonction des Espaces Valléens :

- > Dans certains EV, une réflexion a été portée sur la mobilisation de la démarche EV pour soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux du changement climatique (hors FEDER POIA) ;

- > L'EV Maurienne-Galibier signale également qu'un accompagnement de l'Etat est prévu avec Avenir Montagne Ingénierie, qui pourrait se concrétiser par le financement d'un poste sur 2 ans autour des questions de changement climatique, d'adaptation et de résilience des territoires de montagne ;
- > Dans le Vercors, la démarche EV a été le support aux premières réflexions communes des élus du territoire autour de la nécessité de travailler ensemble sur l'enjeu de l'adaptation au changement climatique.

L'accélération et la maturation des territoires EV sur les impacts du changement climatique et les réponses à y apporter seront l'une des priorités de la nouvelle génération de programmes 2021-2027.

LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAILLER ET D'HABITER : UNE OPPORTUNITÉ QUE LES EV DOIVENT SAISIR EN ADAPTANT LEUR OFFRE

L'afflux de visiteurs dans le Massif des Alpes, combiné avec l'installation à l'année ou saisonnière de populations, amène à se réinterroger sur les mobilités touristiques et les capacités d'accueil des territoires.

L'amélioration de l'accessibilité au territoire, de la mobilité sur le territoire, l'accès aux patrimoines naturels et culturels, ... doivent contribuer à l'attractivité du territoire pour les habitants, les entreprises, les investisseurs, les saisonniers et les touristes.

Des tendances émergentes sont aussi à prendre en compte, comme le développement accentué par la crise sanitaire du « workation », le travail à distance avec la possibilité de se déconnecter pendant quelques heures.

Les territoires alpins ont des atouts indéniables pour se positionner sur ce type d'offre :

- **L'adaptation aux nouvelles attentes des clientèles et la recherche d'une nouvelle expérience de la montagne** : La plupart des territoires EV s'accordent sur la nécessité de diversifier les modes de découverte du massif, en prenant en compte l'évolution des attentes des touristes : quête de ressourcement, découverte des activités économiques de la montagne (pastoralisme, agriculture, savoir-faire locaux), ...
- **L'enjeu des « lits froids »** : les stations de montagne sont confrontées depuis plusieurs années à l'enjeu économique majeur de lutte contre les lits froids. La remise sur le marché et la requalification de ces hébergements sont portées par les Espaces Valléens concernés et soutenues par le Plan Avenir Montagne.

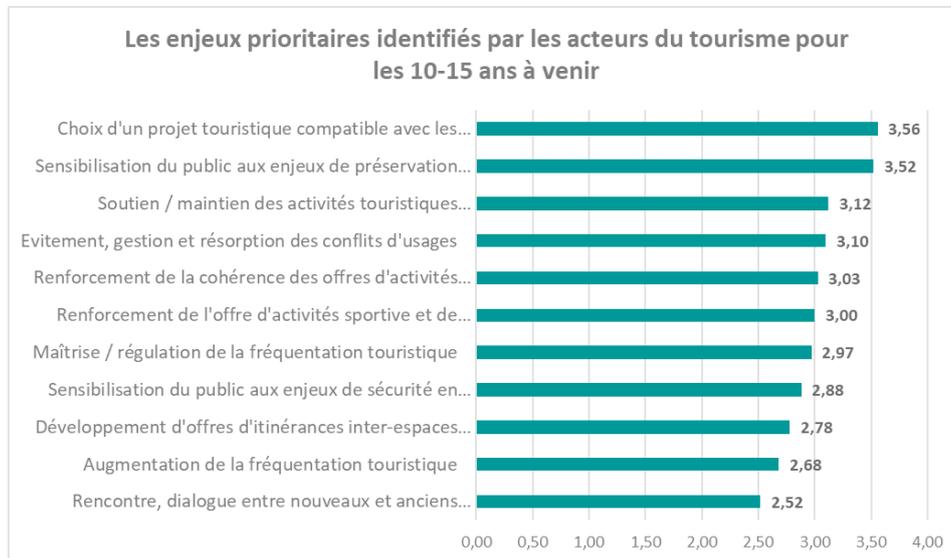
DES ENJEUX PRIORITAIRES PARTAGÉS PAR LES ACTEURS DU TOURISME

Rappel de la question : *In fine*, quel est le degré de priorité de chaque enjeu suivant pour le développement touristique durable et désaisonnalisé de votre territoire dans les 10 à 15 ans à venir ? (Notation de 1 à 4)

Au regard des résultats de l'enquête, les principaux enjeux prioritaires identifiés par les professionnels du tourisme pour les 10 à 15 prochaines années sont (par ordre de priorité) :

- **Le choix d'un projet touristique compatible avec les enjeux locaux de vie des habitants et ceux du changement climatique** (3,56 / 4) ;
- **La sensibilisation du public aux enjeux de préservation environnementale** (3,52 / 4) ;
- **Le soutien et le maintien des activités touristiques existantes** (3,12 / 4) ;

- L'évitement, la gestion et la résorption des conflits d'usages (3,10 / 4) ;
- Le renforcement de la cohérence des offres d'activités sportives et de loisirs (3,03 / 4), et de l'offre d'activités sportive et de loisirs (3 / 4) ;
- La maîtrise et la régulation de la fréquentation touristique (2,97 / 4).



Ainsi, l'enquête en ligne « acteurs du tourisme » tend à confirmer la pertinence des enjeux prospectifs relevés par les référents Espaces Valléens et les porteurs de projets : **1/** la nécessaire adaptation des offres touristiques aux évolutions climatiques, **2/** L'enjeu de préservation environnementale du Massif alpin, mais aussi **3/** la meilleure gestion de la fréquentation et des flux de visiteurs.

2.2 Efficacité / effets et impacts de l'action menée

Rappel de la question posée

2

Efficacité et impacts de l'action menée - Quelles sont les retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA sur les territoires en termes de... ?

- ✓ **CJ 2.1** Valorisation des patrimoines naturels, culturels et des savoir-faire locaux
- ✓ **CJ 2.2** Structuration d'un réseau d'acteurs d'une dynamique de coopération interrégionale
- ✓ **CJ 2.3** Diversification de l'offre et développement du tourisme estival
- ✓ **CJ 2.4** Diversification de l'offre et développement du tourisme désaisonnalisé
- ✓ **CJ 2.5** Commercialisation et accessibilité de l'offre (financière, physique et numérique)
- ✓ **CJ 2.6** Structuration, qualification et visibilité de l'offre de tourisme et du territoire / destination

Synthèse de la réponse à la question posée¹⁵

Sur 2014-2020, la programmation au titre du FEDER POIA aura **principalement fait porter son effort** de soutien aux territoires Espaces Valléens sur **3 types d'interventions** :

1. La **participation à la prise en charge des postes d'ingénierie et d'animation des Espaces Valléens** (69 projets, 4,1 M€ de FEDER) qui contribue **directement** à la **structuration et l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique territorial** et **indirectement** à la **structuration d'un réseau et d'une dynamique de coopération** ;

Nota : les plus-values territoriales de ce volet étant très largement développé dans la réponse à la Q.E n°1, les éléments de réponse apportés ici ciblent en priorité l'analyse des retombées des autres types de projets soutenus.

2. Les **aménagement de valorisation patrimoniale** qui contribuent **directement** à la **valorisation et la préservation des patrimoines** naturels et culturels et **indirectement** au **développement du tourisme estival et désaisonnalisé** avec **4 types de projets structurants** à mettre en avant :

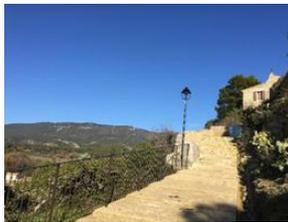


- > La **réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites naturels / paysagers et historiques / patrimoniaux emblématiques du massif alpin** (27 projets / 4,4 M€ UE),



¹⁵ Les analyses évaluatives produites permettent d'assurer la triangulation des informations nécessaires afin d'en assurer la fiabilité. Ont notamment pu être croisés 1) les éléments issus du bilan de la programmation, qui a été l'occasion de reclasser les 171 dossiers POIA programmés au sein d'une typologie de projets définie ad hoc en repartant des typologies préexistantes, 2) les 31 entretiens réalisés auprès des Espaces Valléens 2014-2020 (sur 35 EV au total), 3) les 28 entretiens (pour 32 projets) auprès des porteurs bénéficiaires du POIA ayant donné lieu à la production de 10 études de cas, 4) l'enquête auprès des acteurs du tourisme du massif (500 envois, 50 réponses) et 5) les données disponibles concernant l'évolution de la fréquentation touristique estivale (multiplicité de sources, voir par ailleurs).

- > Le développement d'une offre de découverte patrimoniale par une activité de promenade (15 projets / 1,5 M€),
- > La création ou l'aménagement de lieux, espaces dédiés à la découverte des patrimoines (9 projets / 1,6 M€).

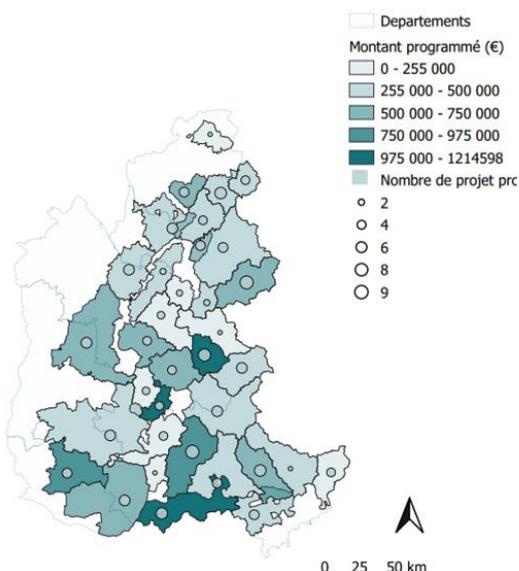


3. Les aménagements à vocation sportive et de loisirs qui contribuent directement à l'enrichissement de l'offre de tourisme estival et désaisonnalisé et, indirectement, au développement du tourisme estival et désaisonnalisé et regroupent 5 types de projets : l'aménagement de sites de loisirs (9 projets / 1,6 M€ - pôle lacustre, parc de loisirs, base de loisirs, ...), la structuration de stratégies de promotion à l'échelle d'une destination touristique (11 projets / 0,8 M€), la création de lieux de promotion des destinations, patrimoine, activités et produits touristiques (espace vitrine, maison de produits), la création et la valorisation d'itinéraires de randonnée sportive (3, 0,6 M€ - itinérance cyclable / en VTT) et le développement des itinérances (2, 0,8) avec le grand tour des Ecrins.

4 catégories d'espaces valléens se distinguent en termes de dynamique de projets POIA :

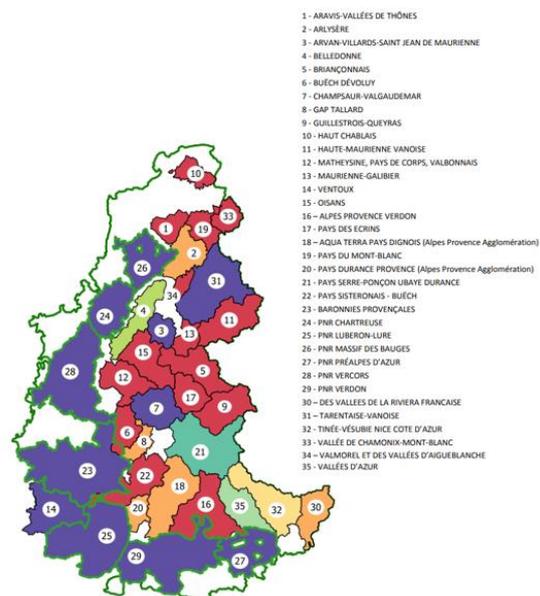
- > Une minorité d'Espaces Valléens ayant programmé 1 ou 2 projets (animation) pour moins de **100 K€** ;
- > Une majorité d'Espaces Valléens ayant programmé 3 à 6 projets pour **de 150 K€- 500 K€ UE** ;
- > Une dizaine d'Espaces Valléens ayant programmé **plus de 500 K€ et plus de 5 projets** ;
- > **3 Espaces Valléens très dynamiques**, ayant programmé plus **d'1M € et entre 4 et 8 projets**.

Nombre de projets et montants UE programmés par Espaces Valléens



Source : extraction synergie (10/03/2022), Réalisation Teritéo

Carte des Espaces Valléens 2014-2020



Comme le démontre le tableau ci-dessous, la triangulation des sources confirme que **les résultats et effets attendus ou observés sont élevés** sur la **valorisation des patrimoines naturels et culturels** (CJ 2.1), la **structuration des acteurs** (CJ 2.2), le **développement du tourisme estival** (CJ 2.3), la **désaisonnalisation** (CJ 2.4) et la **structuration, qualification et visibilité de l'offre de tourisme** (CJ 2.6),

Inversement, les acteurs du tourisme considèrent que la démarche Espaces Valléens a eu un apport faible à nul sur la **commercialisation et l'accessibilité de l'offre** (CJ 2.5). L'ensemble des acteurs s'accordent sur le fait que l'apport en termes de **valorisation des savoirs faire locaux** (CJ 2.1), est peu élevé.

Types d'effets et impacts	Espaces Valléens	Porteurs	Acteurs du tourisme
Valorisation et préservation des patrimoines naturels et culturels	3,44 / 4	3,48 / 4	2,05 / 3
Développement du tourisme estival	3,33 / 4	2,87 / 4	1,9 / 3
Structuration d'un réseau / dynamique de coopération	3,20 / 4	2,84 / 4	1,91 / 3
Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial	3,17 / 4	2,82 / 4	1,82 / 3
Développement du tourisme désaisonnalisé	3,13 / 4	3,02 / 4	1,9 / 3
Structuration et visibilité de l'offre touristique	3,11 / 4	3,08 / 4	1,71 / 3
Développement d'une offre de découverte itinérante, sportive, de loisirs	3,09 / 4	2,71 / 4	1,55 / 3
Valorisation des savoir-faire locaux	2,51 / 4	2,56 / 4	1,43 / 3

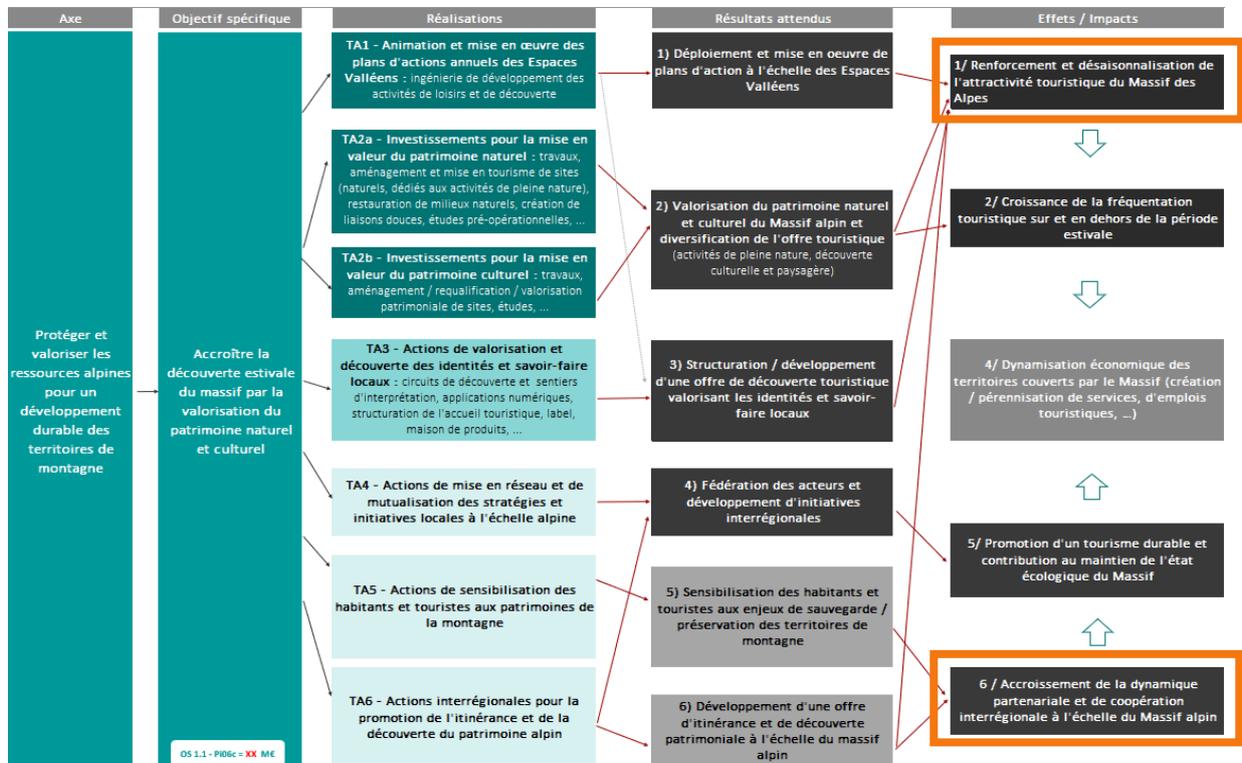
Si **l'intensité de la contribution**, observée ou attendue **des projets** soutenus par le POIA 2014-2020 est **élevée** concernant **la plupart des résultats et effets recherchés prioritairement par le programme** il est néanmoins **difficile d'en isoler précisément la contribution à l'évolution de la situation globale à l'échelle du massif**.

A cet égard, l'enquête auprès des acteurs du tourisme apporte des éléments intéressants. Globalement, les acteurs du tourisme interrogés **établissent un lien assez fort entre** les **actions menées dans le cadre de la démarche Espaces Valléens** et du **POIA** et la **dynamique de désaisonnalisation** mais **plutôt faible** concernant **l'élargissement de la clientèle** et **surtout l'augmentation de la fréquentation**.

En effet, le poids de l'intervention soutenue par le POIA, même élargie à l'échelle « Espaces Valléens » (hors FEDER), doit être relativisée à l'échelle du massif. Les **45 M€** dont **18 M€ de FEDER** qui auront été investis entre 2014 et 2022 représentent **1,3 M€** par Espace Valléen (soit 0,2 M€ / an) et environ **40 000 € par commune** concernée (1137 au total) pèsent peu face à des **facteurs « externes »**, conjoncturels (COVID), ou tendanciels (télétravail, workation, recherche de fraîcheur / réchauffement climatique, ...- cf - réponse à la Q.E n°1) qui **influencent très fortement les dynamiques de fréquentation des massifs**.

Cela **correspond in fine à la logique d'effet** qui avait été **reconstituée en début de mission** : l'intervention soutenue dans le cadre du POIA **présente**, à travers le soutien à la réflexion stratégique et l'animation territoriale (ingénierie) et la contribution au financement de projets contribuant à l'enrichissement de l'offre touristique estivale / hors saison (aménagement de sites, sentiers, lieux, ...), des **retombées plus directes** sur les **deux premiers types d'effets identifiés dans la logique d'intervention** (voir page suivante) : la **désaisonnalisation** et **dynamique de coopération**, en 1er lieu à l'échelle locale.

Pour les raisons évoquées ci-avant (caractère limité et indirect des interventions, faibles poids face aux dynamiques conjoncturelles et tendanciennes globales, ...) il convient de relativiser la capacité du POIA et des démarches Espaces Valléens de manière plus globale à influer sur la dynamique de fréquentation estivale du massif.



A cet égard, l'analyse croisée des données disponibles relatives à l'évolution de la fréquentation estivale du massif amène à relativiser la réalité du (timide) regain d'attractivité observé depuis quelques années.

En effet, dans une vision de long terme, la fréquentation des massifs reste orientée à la baisse. Comme en témoigne la situation observée sur son territoire par l'agence Savoie Mont-Blanc, le plus haut niveau de fréquentation a été enregistré, ces 20 dernières années, **en 2003, été caniculaire**, avec **25,5 millions de nuitées**. Une perte de **-13% de nuitées** a été enregistrée **entre l'été 1999 et l'été 2014**. De 2015 à 2019, une **reprise a été amorcée** (+6% du volume de nuitées entre 2014 et 2019) avant les **deux derniers étés** impactés, à des niveaux d'intensité différents, **par le COVID** : 2020 (fort), 2021 (faible).

Selon l'ANMSM, les stations de montagne bénéficient néanmoins d'une fréquentation supérieure en 2020 et 2021 à 2019, notamment les **petites stations** et celles de **moyenne montagne** qui séduisent davantage que les grandes stations d'altitude. Une étude de INSEE réalisée en PACA sur l'évolution des nuitées de l'été 2021 confirme ce constat et précise que ce sont **les territoires ruraux et de moyenne montagne qui ont fortement bénéficié de l'explosion des séjours en France** (94% en 2020) et de la priorité donnée aux destinations de proximité (54% des partants). Selon Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM : « Depuis 2 ans, la fréquentation de nos territoires est en hausse constante grâce aux efforts fournis par les stations pour être plus attractifs et proposer des activités qui séduisent tous les publics ».

Enfin, comme en témoigne les pics de 2003 et de 2019, **l'impact du réchauffement climatique sur l'attractivité de la montagne** via la recherche de fraîcheur estivale est **un élément à considérer de manière prioritaire dans les approches prospectives**.

Pour conclure, les dynamiques rendues possibles grâce au soutien à l'ingénierie et projets de renforcement de l'offre touristique estivale / toute saison qui découle de l'action impulsée par la démarche Espaces Valléens **contribuent à favoriser l'attractivité des territoires du massif pour les touristes.**

L'un des enjeux de la politique de massif sera donc de savoir anticiper et agir en conséquence, face aux opportunités et menaces qu'amène un contexte en forte évolution et répondre à des besoins mouvants et enjeux présents, pour certains, et émergents, pour d'autres, dont l'ampleur est difficile à anticiper précisément.

Analyse territorialisée et thématisée de la contribution des projets soutenus

L'évaluation des retombées directes et indirectes des actions soutenues par le POIA nécessite dans un 1^{er} temps de donnée une vision précise de la nature et de la localisation des projets programmés.

DEUX PILIERS DE LA PROGRAMMATION 2014-2020 : L'INGENIERIE DES EV ET LES AMENAGEMENTS DE VALORISATION PATRIMONIALE

Comme déjà évoqué dans le détail dans la réponse à la Q.E n°1, l'intervention du POIA au bénéfice de la démarche Espace Valléens (EV) présente la spécificité d'intervenir à plus de 60%, sur du soutien à des actions immatérielles, notamment la prise en charge de 50% du coût des postes de référent(e)s Espace Valléens (69, 42%), en charge de l'animation territoriale de ce dispositif. A cela s'ajoutent des actions de Marketing / Communication / Digital (20, 12%) et quelques études (9, 5%). Pour le restant, elle cible des investissements matériels de type travaux d'infrastructure et d'aménagement (52 projets, 30%) ou équipements (15, 9%).

En montants, cet équilibre des types de dépenses s'inverse puisque 63% des montants FEDER mobilisés bénéficient aux dépenses d'investissement et 37% aux dépenses de fonctionnement.

Pi06c - OS1 - Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	Nb projets	Coût Total (CT)	CT moyen	Montant total UE	Montant moyen UE	Taux d'intervention FEDER
Animation/ Ingénierie	75	10 717 210,09 €	142 896,13 €	4 476 145,56 €	59 681,94 €	42%
Equipement	15	7 550 614,67 €	503 374,31 €	2 450 916,50 €	163 394,43 €	32%
Etude	9	1 272 693,85 €	141 410,43 €	584 228,37 €	64 914,26 €	46%
Marketing / Communication / Digital	20	3 672 040,69 €	183 602,03 €	1 703 309,33 €	85 165,47 €	46%
Travaux d'infrastructure et d'aménagement	52	22 530 696,72 €	433 282,63 €	9 137 779,91 €	175 726,54 €	41%
Total général	171	45 743 256,02 €	267 504,42 €	18 352 379,67 €	107 323,86 €	40%

9 THÈMES DONT 5 PRINCIPALEMENT REPRÉSENTÉS

5 thèmes d'intervention, présentés ici par ordre décroissant de montants UE mobilisés, se distinguent :

1. La **réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites emblématiques** (27 / 24%) pour un montant total de 11,7 M € (434 K€ CT moyen) et une programmation s'élevant à 4,45 M€ de FEDER (164 K€ UE moyen) ciblant deux types de sites : les « Sites naturels et paysagers emblématiques » ou les « Sites historiques et patrimoniaux emblématiques »,
2. La **gouvernance / amélioration du pilotage de la destination**, correspondant au financement des postes d'« ingénierie et animation des espaces valléens » (69 projets, 22% des montants UE), représentant un coût total de 9,4 M€ et 4,1 M€ FEDER (22%), pour le coût moyen, respectivement de 136 K€ en CT et 56 K€ UE.
3. La **découverte des patrimoines** naturels et culturels (28 / 20%), pour un coût total de 10,5 M€ (376 K€ CT moyen) et 3,7 M€ FEDER programmés (135 K€ UE moyen) rassemblant le soutien à la création d'une « offre de découverte patrimoniale en promenade », de « lieux dédiés à la découverte des patrimoines » et « d'outils numériques de découverte des patrimoines »,
4. Le développement d'une **offre sportive de pleine nature** (14 / 14%), représentant un coût total de 4,95 M€ (353 K€ CT moyen) et 2,55 M€ de FEDER (182 K€ CT moyen) et correspondant à 3 différents types de projets : « Sites de sports / loisirs de pleine nature », « Itinéraires de randonnée sportive », « Projet global d'activités / itinéraires de sport de pleine nature » ;
5. La **mise en visibilité et promotion de l'offre** (23 / 11%) pour 5 M€ CT (cout moyen de 220 K€) et 2,05 M € de FEDER (cout moyen de 89 K€), se déclinant autour de : la « Promotion touristique commune et harmonisée », « Création de lieux de promotion touristique », « Outils numériques de promotion touristique », « Marques et labels de territoire et produits ».

17 TYPES DE PROJETS DIFFÉRENTS DONT 10 CONCENTRENT 87% DE LA PROGRAMMATION DU FEDER-POIA

Le tableau ci-dessous offre **une vue globale de la répartition des 171 projets programmés par thèmes** et distingue les **types de projets** présentant des spécificités au sein de ces thèmes. Ce faisant, la programmation s'articule autour de **9 thèmes** et **17 types de projets** dont **10 regroupent 87% des projets et 87% des montants UE** :

Pi06c - OS1 - Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel		Nb projets	Coût Total (CT)	CT moyen	Montant total UE	Montant moyen UE	Taux d'intervention FEDER	Montant certifié CT	Taux de réalisation
Thème de l'opération	Typologie finale								
Gouvernance / amélioration du pilotage de la destination	Ingénierie et animation des espaces valléens	69	9 366 736,85 €	135 749,81 €	3 896 548,84 €	56 471,72 €	42%	7 163 905,26 €	76,48%
Découverte des patrimoines (naturel, culturel)	Offre de découverte patrimoniale en promenade	15	4 353 863,05 €	290 257,54 €	1 543 542,21 €	102 902,81 €	35%	448 591,58 €	10,30%
	Lieux dédiés à la découverte des patrimoines	9	4 895 721,75 €	543 969,08 €	1 622 430,50 €	180 270,06 €	33%	1 251 605,65 €	25,57%
	Outils numériques de découverte des patrimoines	4	1 271 581,81 €	317 895,45 €	612 323,91 €	153 080,98 €	48%	525 705,19 €	41,34%
Réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites emblématiques	Sites naturels et paysagers emblématiques	17	7 904 325,24 €	464 960,31 €	2 930 562,68 €	172 386,04 €	37%	1 318 219,86 €	16,68%
	Sites historiques et patrimoniaux emblématiques	10	3 832 564,63 €	383 256,46 €	1 522 393,00 €	152 239,30 €	40%	1 068 000,31 €	27,87%
Mise en visibilité et promotion de l'offre		23	5 069 590,13 €	220 416,96 €	2 051 343,66 €	89 188,85 €	40%	3 055 349,34 €	60,27%
	Promotion touristique commune et harmonisée	11	1 825 621,05 €	165 965,55 €	793 000,68 €	72 090,97 €	43%	831 539,98 €	45,55%
	Création de lieux de promotion touristique	3	1 957 328,30 €	652 442,77 €	629 073,00 €	209 691,00 €	32%	1 397 953,73 €	71,42%
	Outils numériques de promotion touristique	4	468 447,66 €	117 111,92 €	234 223,83 €	58 555,96 €	50%	373 469,63 €	79,72%
	Marques de territoire	5	818 193,12 €	163 638,62 €	395 046,15 €	79 009,23 €	48%	452 386,00 €	55,29%
Développement d'une offre sportive, de pleine nature		14	4 953 000,04 €	353 785,72 €	2 547 340,62 €	181 952,90 €	51%	1 503 744,07 €	30,36%
	Sites de sports / loisirs de pleine nature	9	3 007 346,04 €	334 149,56 €	1 634 827,37 €	181 647,49 €	54%	1 179 547,20 €	39,22%
	Itinéraires de randonnée sportive	3	1 285 238,00 €	428 412,67 €	613 764,25 €	204 588,08 €	48%	26 022,99 €	2,02%
Développement des itinérances	Projet global d'activités / itinéraires de sport de pleine nature	2	660 416,00 €	330 208,00 €	298 749,00 €	149 374,50 €	45%	298 173,88 €	45,15%
	Grandes itinérances	2	1 695 934,00 €	847 967,00 €	847 967,50 €	423 983,75 €	50%	1 077 682,63 €	63,55%
Préservation et valorisation de la biodiversité	Maîtrise de la fréquentation des espaces naturels	3	596 217,00 €	198 739,00 €	263 131,00 €	87 710,33 €	44%	455 773,12 €	76,44%
Mobilité / transport	Liaison de mobilité douce et patrimoniale	3	971 131,19 €	323 710,40 €	274 795,75 €	91 598,58 €	28%	/	n.C
Hébergement	Création de refuges	2	832 590,33 €	416 295,17 €	240 000,00 €	120 000,00 €	29%	552 590,33 €	66,37%
Total général		171	45 743 256,02 €	267 504,42 €	18 352 379,67 €	107 323,86 €	40%	18 421 167,34 €	40,27%

1 - L'ingénierie et animation des EV (69 projets / 3,9 M€) vise à financer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration et / ou la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et touristique de territoire et du plan d'action pluriannuel à visée de développement local. Le chef de projet de l'espace valléen, en charge de l'animation du projet et de la mobilisation des acteurs élus et services techniques concernés par sa gouvernance, est un pilier indispensable à la conception puis à la réalisation du programme d'action.

2 - La réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites naturels et paysagers emblématiques (17 projets / 2,9 M€) au travers d'études préalables (3) puis de travaux (12) de requalification paysagère et environnementale, l'aménagement, la sécurisation ou la réhabilitation de belvédères ainsi que la création de stationnements, d'équipements de loisirs

voire de bâtiments, permettant de mieux accueillir, informer et sensibiliser les visiteurs au patrimoine en présence : col des Guérins (commune de Sigoyer), col de l'Iseran (Communauté de communes de Haute Tarentaise), site sommital de la Croix de Chamrousse (communes de Chamrousse), belvédère du Point Sublime / Couloir Samson (PNR du Verdon), sommet du Mont Ventoux (Conseil départemental de Vaucluse), col d'Izoard (PNR Queyras), ...

3 - Le développement d'une offre de découverte patrimoniale en mode promenade (15 projets / 1,5 M€) vise la création ou la réhabilitation de cheminement, sentier et itinéraires de découverte des patrimoines naturels et culturels, sans être systématiquement raccordé à un réseau et donc tournés vers l'itinérance.

4 - La réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites historiques et patrimoniaux emblématiques du massif alpin (10 projets / 1,5 M€) à fins de valorisation touristique : les jardins et la maison Alexandra David-Néel (mairie de Digne-Les-Bains), le site des gravures rupestres du Mont Bégo (Parc national du Mercantour), la maison Valbergane (étude - Parc national du Mercantour), le Fort de Tournoux (CdC Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon), le site de l'Abbaye de Boscodon, le château de Gillette (Commune de Gillette), le musée de l'Ours des Cavernes (Commune d'Entremont le Vieux) et le fort du Télégraphe (CdC Maurienne Galibier), ...

5 - La création ou l'aménagement de lieux, espaces dédiés à la découverte des patrimoines (9 projets / 1,6 M€) comme la création de la Cinémathèque de Montagne à Gap, du musée de l'Herboristerie et de la lavande de la montagne de Lure, de la maison de l'abeille noire et de la nature ou encore la valorisation du musée de la Minoterie de la Mure-sur-Argens, ...

6 - L'aménagement de sites de loisirs, souvent aquatiques (9 projets / 1,6 M€) : site d'accueil multi activités de Ratéry (CdC Alpes Provence Verdon Sources de Lumière), pôle lacustre des sources du lac d'Annecy (commune de Doussard), aménagement du parc de loisirs et nature base de loisirs des marres (commune de Sisteron), aménagement des rives du Charmaix - station de Valfrejus (Commune de Modane), aires d'embarquement et de débarquement pour les activités d'eau-vive dans le Verdon (PNR Verdon), ...

7 - la structuration de stratégies de promotion commune et harmonisée à l'échelle d'un lieu ou d'une destination touristique (11 projets / 0,8 M€) avec des porteurs de projets comme l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme, le CARF, la CdC Alpes d'Azur, la CdC du Pays du Mont-Blanc, la CdC des Vallées de Thônes, le PNR du massif des Bauges, neige et merveilles, le syndicat mixte pour la gestion du conservatoire botanique national alpin.

3 autres types de projets représentés peuvent être distingués :

- > La **création de lieux de promotion des destinations, patrimoine, activités et produits touristiques** (3, 0,6 M€) : espace vitrine du massif des Baronnies Provençales, maison de produits de Pays à Castellane et espace Montagne & Olympisme.
- > La **création et la valorisation d'itinéraires de randonnée sportive** (3, 0,6 M€) : construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception (métropole Nice Côte d'Azur), Aménagement et entretien de circuits VTT (CdC de de Serre-Ponçon), Création d'un itinéraire cyclable en fond de vallée (CdC des Vallées d'Aigueblanche)
- > Le **développement des itinérances** (2, 0,8) avec un projet visant à structurer le grand tour des Ecrins et un projet visant à étoffer l'offre d'itinérance sur les Balcons des Écrins (Le Parc National des Ecrins).

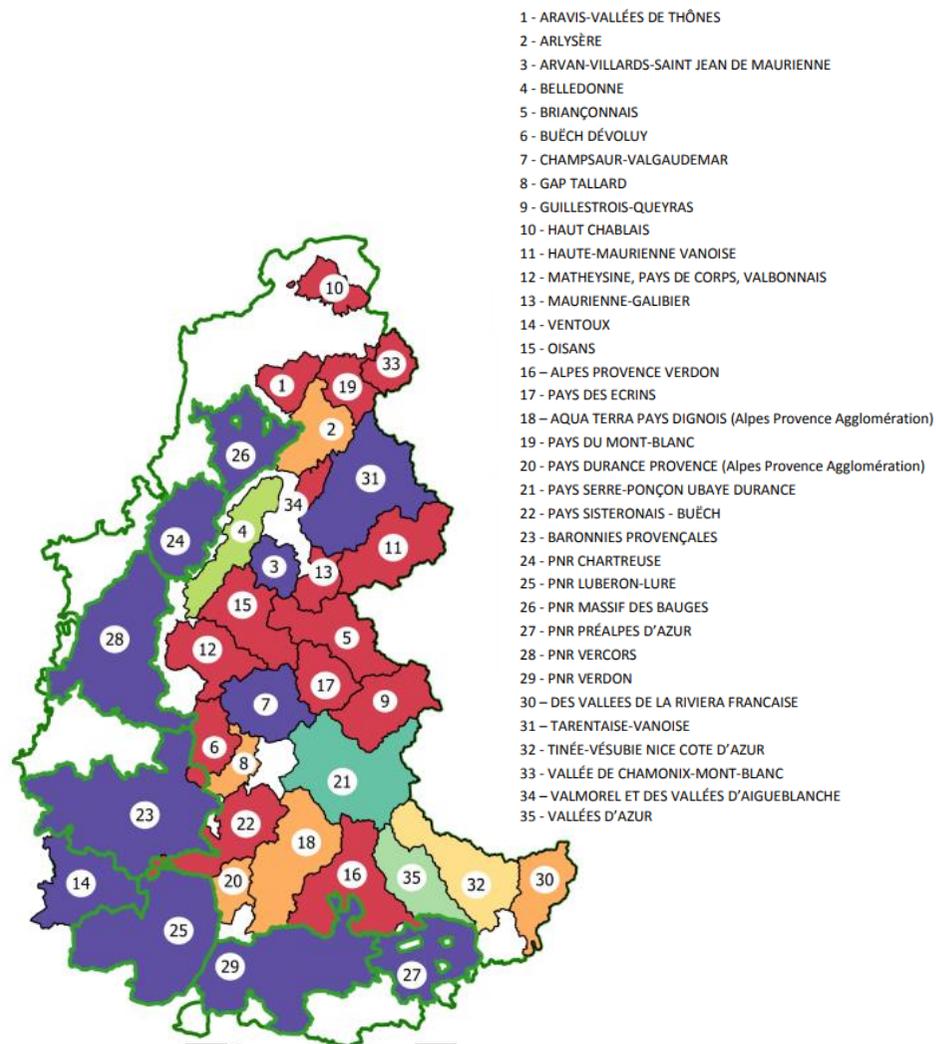
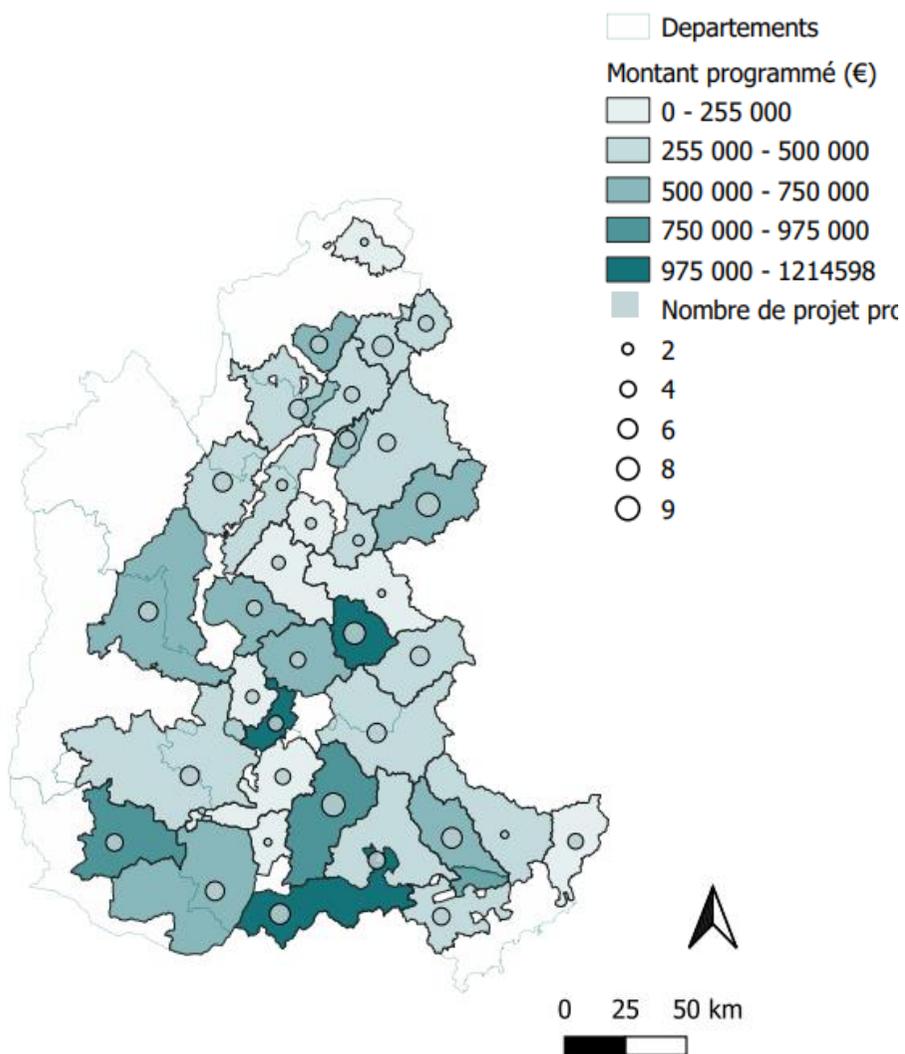
4 CLASSES D'ESPACES VALLÉENS EN TERMES D'INTENSITÉ DE MONTANT FEDER PROGRAMMÉS

L'analyse territoriale des projets fait apparaître une certaine hétérogénéité de programmation des espaces valléens. **4 classes** d'espaces valléens se distinguent :

1. Une **minorité d'Espaces Valléens** ayant programmé 1 ou 2 projets pour des montants UE inférieurs à **100 K€**, ces derniers concernant l'animation du dispositif (voir zoom ci-après)
2. Une **majorité d'Espaces Valléens** ayant programmé 3 à 6 projets pour un montant allant **de 150 K€ à 500 K€ UE** ;
3. Une **dizaine d'Espaces Valléens** ayant programmé **plus de 500 K€ et plus de 5 projets** ;
4. **3 Espaces Valléens extrêmement dynamiques**, ayant programmé plus **d'1M€ et entre 4 et 8 projets** (EV Gap Tallard, EV PNR Verdon, EV Pays des Ecrins).

Nombre de projets et montants UE programmés par Espaces Valléens

Carte des Espaces Valléens 2014-2020



Source : extraction synergie (10/03/2022), Réalisation Teritéo

DES DOMINANTES THÉMATIQUES POUR 24 DES 35 ESPACES VALLÉENS

Comme le montre le tableau ci-dessous, la programmation de **plus de 2/3 des Espaces Valléens**, présente une **dominante thématique** qui **résume de manière assez fidèle l'orientation de la mobilisation du POIA**.

PI06c - OS1	Gouvernance / amélioration du pilotage de la destination	Découverte des patrimoines (naturel, culturel)	Réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites emblématiques	Mise en visibilité et promotion de l'offre	Développement d'une offre sportive, de pleine nature	Développement des itinérances	Préservation et valorisation de la biodiversité	Mobilité / transport	Hébergement	Total général
Aqua Terra Pays Dignois	17%	50%	25%	8%						819 551 €
Aravis-Valléen de Thônes	16%	65%		19%						501 577€
Arlysère	17%	6%		81%						489 564 €
Belledone	13%		87%							378 594 €
Briançonnais	100%									30 206 €
CA riviera Française	34%			66%						206 028 €
CC Buëch Devoluy	52%			48%						144 800 €
Chamonix-mont-blanc	22%		65%	14%						296 220 €
Champsaur-Valgaudemar	18%			32%	50%					514 532 €
Chartreuse	22%		58%	21%						486 532 €
Gap-Tallard	6%	49%	38%	7%						1 002 625 €
Guillestrois-Queyras	24%		13%		10%			53%		397 022 €
Haut-Chablais	100%									24 588 €
Haute Maurienne Vanoise	27%	45%	20%		8%					642 932 €
Matheysine, Pays de Corps, Valbonnais	18%		70%	11%						498 270 €
Maurienne-Galibier	18%		82%							273 240 €
Oisans	55%			45%						158 729 €
Pays Asses Verdon Vaire Var	21%	39%		40%						419 778 €
Pays des Ecrins	8%	5%	9%			70%			8%	1 214 597 €
Pays du Mont-Blanc	22%	62%		16%						476 703 €
Pays Durance Provence	100%									20 000 €
Pays Sisteronais-Buech	22%	21%			57%					256 367 €
Pays SUD	15%		26%		58%					478 321,93 €
PNR Baronnies Provençales	18%	32%	25%	25%						491 514 €
PNR Bauges	18%	18%		7%	26%				30%	469 587 €
PNR Lubéron Lure	21%	45%	19%		16%					534 747 €
PNR pré alpes d'azur	28%		31%				41%			325 750 €
Tarentaise Vanoise	12%	70%	18%							483 674 €
Tinée-Vésubie Nice Côte d'Azur					100%					426 963 €
Vallées d'Azur	10%	22%	57%	11%						696 292 €
Vallées de l'arvan et des villards	100%									93 800 €
Valmorel Vallées d'Aigueblanche	22%	18%			59%					354 660 €
Ventoux	12%		88%							844 246 €
PNR Vercors	17%	28%		43%				11%		563 670 €
PNR Verdon	8%		51%	7%	34%					1 012 805 €
Non localisé	1 157 181 €	457 389€			579 932 €		129 381 €			2 323 884 €
Total général	3 896 548 €	3 778 296 €	4 452 955 €	2 051 343 €	2 547 340 €	847 967 €	263 131€	274 795 €	240 000 €	18 352 379 €

Légende :  Thématique représentant plus de 50% des crédits programmés à l'échelle de l'Espace Valléen

Evaluation de l'intensité des résultats et effets produits

DES EFFETS ÉLEVÉS SUR LA VALORISATION, LA STRUCTURATION DES ACTEURS ET LA DÉSAISONNALISATION

Rappel de la question posée : pourriez-vous estimer l'intensité des résultats et effets observés ou attendus des projets soutenus sur votre territoire par le POIA 2014-2020 ?

Lors de l'enquête auprès des Espaces Valléens, il leur était demandé de répondre à la question ci-dessus pour les 8 types de résultats / effets listés dans le tableau ci-dessous pour chaque projet soutenu par le POIA sur leur territoire. Ce faisant, dans la mesure où 31 des 35 EV ont été interviewés, ces résultats sont très représentatifs de l'échantillon de projet programmés. Une question identique était posée aux 28 porteurs de projets interviewés (représentant 32 dossiers programmés au titre du POIA, achevés pour plus des 2/3).

Rappel de l'échelle de notation : [1 - Très faible / 2 - Faible / 3 - Forte / 4 - Très forte]

Rappel de la question : Selon-vous, dans quels domaines du développement touristique la démarche Espaces Valléens, soutenue par le POIA a-t-elle le plus fait progresser votre territoire ?

0 pas d'effet, 1, effet faible, 2 effet élevé, 3 effet très élevé.

Types d'effets et impacts	Espaces Valléens	Porteurs	Acteurs du tourisme
Valorisation et préservation des patrimoines naturels et culturels	3,44 / 4	3,48 / 4	2,05 / 3
Développement du tourisme estival	3,33 / 4	2,87 / 4	1,9 / 3
Structuration d'un réseau / dynamique de coopération	3,20 / 4	2,84 / 4	1,91 / 3
Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial	3,17 / 4	2,82 / 4	1,82 / 3
Développement du tourisme désaisonné	3,13 / 4	3,02 / 4	1,9 / 3
Structuration et visibilité de l'offre touristique	3,11 / 4	3,08 / 4	1,71 / 3
Développement d'une offre de découverte itinérante, sportive, de loisirs	3,09 / 4	2,71 / 4	1,55 / 3
Valorisation des savoir-faire locaux	2,51 / 4	2,56 / 4	1,43 / 3

Les référents Espaces Valléens **témoignent d'une intensité forte à très forte** des résultats et effets des projets cofinancés par le POIA, **pour 7 types de résultat / effet sur 8** (notations comprises entre 3,09 et 3,44 sur 4) avec notamment

- > La **valorisation et la préservation des patrimoines naturels et culturels** (3,44 / 4),
- > Le **développement du tourisme estival** (3,33 / 4),
- > La **structuration d'un réseau** et d'une **dynamique de coopération** (3,20 / 4),
- > La **structuration** et **l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique et territorial** (3,17 / 4).

Ces résultats s'inscrivent **en cohérence totale avec l'analyse de contribution des projets programmés** réalisées ci-avant et les deux « piliers » de la programmation 2014-2020 :

4. **L'ingénierie des Espaces Valléens** qui contribue directement à la structuration et l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique et territorial et indirectement à la structuration d'un réseau et d'une dynamique de coopération ;
5. Les **aménagements de valorisation patrimoniale** qui contribuent directement à la valorisation et la préservation des patrimoines naturels et culturels et indirectement au développement du tourisme estival.

Les réponses des bénéficiaires, proches, font néanmoins apparaître des écarts, dus à l'échantillon interviewé

On observe notamment une intensité plus faible pour 4 types de résultats / effets :

-le développement du tourisme estival (-0,46 point) : 20 des 28 EV interviewés sont localisés dans les Alpes du Sud et, globalement, moins concernés par l'enjeu de développement de l'offre estivale ;

-le développement d'une offre de découverte itinérante, sportive, de loisirs (-0,38) : 4 projets sur 32 ciblent cette thématique ;

-les effets sur la structuration et l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique et sur la structuration d'un réseau et d'une dynamique de coopération (-0,35), sont moins fortement identifiés car ils renvoient plus aux actions d'ingénierie et d'élaboration de stratégie / plan d'actions, absentes de l'échantillon étudié car n'étant pas directement portées par les bénéficiaires et / ou déjà traitées dans le cadre des entretiens EV.

Enfin, l'intensité des résultats et effets des projets soutenus en matière de **valorisation des savoir-faire locaux** (2,51 / 4), **apparaît modérée**.

Illustration des effets et impacts observés ou attendus des projets

UN RÔLE DÉTERMINANT DU POIA EN FAVEUR DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES

La **valorisation des patrimoines naturels et culturels** a été identifiée dans le cadre des entretiens EV et bénéficiaires comme **le principal effet** pouvant être **attendu ou observé**¹ au sein de la **matrice d'impacts** proposée par l'équipe en charge de l'évaluation.

Cet impact apparaît particulièrement marqué pour 3 types d'actions présentés ci-avant :

- > Les projets de **réhabilitation et / ou mise en tourisme de sites emblématiques** : Col de l'Iseran, Mont-Ventoux, Point Sublime / Couloir Samson, ... (27 projets, 4,4 M€) ;
- > Les **lieux dédiés à la découverte des patrimoines** (Maison de l'Abeille Noire et de la Nature, musée de l'Herboristerie et de la lavande de la Montagne de Lure, Cinémathèque de montagne, ...), qui représentent près de la moitié des dossiers de l'échantillon (14 dossiers, 1,6 M€) ;

¹ Note moyenne de 3,48 / 4 – Entretiens bénéficiaires, note moyenne de 3,44 / 4 – Entretiens EV

- > **L'offre de découverte patrimoniale par une activité de promenade** (15 projets / 1,5 M€) vise la création ou la réhabilitation de cheminement, sentier et itinéraires de découverte des patrimoines naturels et culturels, sans être systématiquement raccordé à un réseau et donc tournés vers l'itinérance.



A titre d'exemple, le projet de **création de la Maison de l'Abeille Noire et de la Nature (Mellifera)**, porté par la commune de Les Belleville, a mis en valeur le hameau des Bruyères et mis un coup de projecteur sur la zone de protection du biotope et le plan d'eau des Belleville. Le musée constitue **un outil adapté pour valoriser le patrimoine naturel local**.

Ci-dessous, une vignette retrace les réalisations du projet de requalification globale du Point Sublime / Couloir Samson, un projet emblématique de la génération 2014-2020 avec un impact majeur sur la valorisation patrimoniale de ce site naturel du PNR du Verdon : évolution des modes de découverte, amélioration du confort de visite, canalisation des flux de visiteurs, embellissement du site, médiation environnementale.

Requalification globale Point Sublime / Couloir Samson (Rougion)

LE PROJET : Site emblématique des Gorges du Verdon, parmi les plus fréquentés, **le Point Sublime était aussi un site dégradé qui n'offrait pas une découverte à la hauteur de son image**. Le projet visait à le « réparer » par des aménagements adaptés afin de faire **évoluer les modes de découverte, de proposer un confort de visite, tout en canalisant les flux** pour réduire les impacts de piétinement et d'érosion et **permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une expérience de visite** digne de l'imaginaire véhiculé par ce site emblématique.

Les REALISATIONS et RESULTATS : Modification du carrefour giratoire et des arrêts de bus ; création d'arrêts navette et cheminements ; création de stationnement ombragé, végétalisé et intégré (70 places) ; mise en place d'un accès payant courte durée ; création d'une petite maison de site ; requalification du belvédère ; réalisation des cheminements menant à la maison de site et au belvédère ; installation d'équipements d'interprétation et de découverte ; création d'une zone de stationnement payante à la journée en été ; réalisation d'une zone d'accueil avec toilettes sèches ; mise en place d'une barrière sur la route départementale pour sa fermeture en période estivale.



AVANT



APRES

LES CHIFFRES CLES

1 million de visiteurs chaque année

2 millions d'euros de budget total

1 259 430 € dont

516 831.20 € FEDER

Les SUITES et PERSPECTIVES : Ces aménagements répondent aux attentes des visiteurs et aux critères d'intervention en site classé. Le Parc assure la gestion du site : Le paiement des stationnements doit permettre de financer l'entretien, la gestion et l'accueil. Ce **projet de développement qualitatif**, et non quantitatif, doit à terme déployer une **médiation environnementale de grande qualité** (financement LEADER), qui, bien qu'elle ne représente que 3% du budget globale, reste l'un des **axes essentiels du projet pour le Parc**.

Une part significative des projets visent le **développement d'une offre de tourisme estival dans une logique de diversification des activités touristiques**, notamment pour les territoires alpins situés au nord du massif dont l'activité touristique était jusqu'à présent fortement dépendante de la saison hivernale.



Les référents EV, qui se sont positionnés sur la quasi-intégralité des projets soutenus par le FEDER **considèrent fortement l'impact** du programme **sur le développement du tourisme estival** (note moyenne de 3,33 / 4, soit une intensité forte à très forte).

Les chemins du patrimoine : valorisation d'un parcours de découverte à Cabrières-d'Aigues

LE PROJET

Le projet consiste en la **rénovation d'un escalier du village** allant au lieu-dit du « château ». Cabrières d'Aigues est construite sur un coteau et ce passage permet d'avoir un accès au village. Cet escalier sert donc à la fois aux touristes mais aussi aux habitants de la commune qui l'empruntent quotidiennement.

Le projet vise à :

- Valoriser le patrimoine et le savoir-faire local ;
- Permettre une meilleure connexion piétonne du village ;
- Inscire durablement le village dans les itinéraires du parc du Lubéron.



Les REALISATIONS et RESULTATS : Pour cette opération, le coût total a été estimé à 234 905,18 € et le part de FEDER attribuée était initialement de 113 500 €. La rénovation de cet escalier a indéniablement permis une **meilleure connexion entre les différentes parties du village** et est désormais très utilisé mais aussi apprécié par les habitants et les touristes. Les fonds POIA ont permis d'utiliser une **méthode traditionnelle de construction : la pose de calades**. Les **enfants de l'école municipale ont d'ailleurs été initiés** à cette méthode par l'entreprise ayant effectué les travaux.

LES CHIFFRES CLES

€ **113 500 €** dont
234 905,18 € FEDER

Les SUITES et PERSPECTIVES : Des dysfonctionnements liés à un manque d'ingénierie et une erreur informatique ont **affecté le montage financier du projet et plus globalement la situation de la municipalité**. Néanmoins, la revalorisation du site permet désormais au territoire de s'affirmer comme un **passage important** des chemins du patrimoine. Le village bénéficie de sa situation à travers des événements **comme le trail du grand Lubéron** qui attire de nombreux coureurs et spectateurs sur la commune chaque année.

Concernant le développement d'un tourisme désaisonnalisé, **les situations apparaissent hétérogènes, avec des disparités entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud et eu égard aux contraintes climatiques**, notamment pour les sites de moyenne et de haute-montagne situés au nord du Massif alpin (voir encadré sur le col de l'Iseran).

Le **niveau d'intensité de l'impact sur le développement du tourisme désaisonnalisé est fort**¹. Une diversité de projets participe pleinement au développement d'un tourisme en toutes saisons dans le Massif des Alpes :

- **Les lieux dédiés à la découverte des patrimoines** : Ex. musée de l'Herboristerie et de la lavande de la montagne de Lure ;
- **La création de lieux de promotion touristique** : Ex. Création de l'Espace Montagne et Olympisme. Il est à noter que ce type de projet offre des perspectives touristiques à Albertville en dehors de la saison hivernale, mais aussi une alternative en hiver et sur les ailes de saison pour les familles lorsque les conditions météorologiques ne sont pas favorables à la pratique d'activités de plein air ;
- **Les itinéraires de randonnée sportive** : Ex. Aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais Savinois, refonte des topo-guides et développement du numérique (traces GPS) ;
- **Les offres de découverte patrimoniale en promenade** : Ex. Les chemins du patrimoine : valorisation d'un parcours de découverte – commune de Cabrières d'Aigues ;
- **Les sites de sports / loisirs de pleine nature** : Ex. Travaux de réhabilitation du centre équestre de la vallée de l'Ubaye – commune d'Uvernet-Fours ou encore la construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception sur le territoire de la Métropole de Nice ;
- **La réhabilitation des sites naturels et paysagers emblématiques** : concernant cette typologie de projets, le développement du tourisme désaisonnalisé apparaît fortement dépendant de la situation géographique et climatique du projet. Mais, trois projets sont susceptibles de développer le tourisme sur les ailes de saison : le Point Sublime / Couloir Samson (Rougion), Mont-Ventoux, aménagement du réseau de sites UNESCO Géoparc de Haute-Provence.

Des climats plus ou moins favorables au développement d'activités sur 4 saisons

A *contrario*, si l'objectif pour la plupart des projets et des territoires est **d'étaler le plus possible la saison touristique dans le temps et dans l'espace, certains sont contraints par les conditions climatiques**. A titre d'exemple, le Col de l'Iseran ne peut être fréquenté en hiver et une partie des ailes de saison (mars/avril, octobre/novembre), en raison de l'enneigement. A contrario, les circuits VTT de l'Embrunais-Savinois (Communauté de communes de Serre-Ponçon) s'étalent en fonction de leur praticabilité même si la plupart des parcours sont arpentés par des pratiquants presque tout au long de l'année (des parcours difficilement praticables en hiver, hormis à proximité du plan d'eau lorsqu'il est déneigé).



*Par exemple, la réhabilitation du sommet du Mont-Ventoux ne devrait pas entraîner une fréquentation plus importante en été. Le site est d'ores-et-déjà très fréquenté, et de manière d'autant plus conséquente lors du passage du Tour de France. Il s'agit ici plutôt de **faire évoluer le mode de visite** (avec un cheminement) et*

¹ Note moyenne de 3,02 / 4 – Entretiens bénéficiaires ; Note de moyenne de 3,13 / 4 – Entretiens EV

d'augmenter le temps de visite au sommet. En effet, une étude (2013) citée par le porteur indique un temps de visite au sommet du Mont-Ventoux de 20 minutes en moyenne.

*Par ailleurs, dans le cas du projet de **création d'une maison de produits de pays à Castellane**, la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) « Sources de lumière » ne vise pas une croissance de la fréquentation estivale. Castellane est la porte d'entrée des Gorges du Verdon, **un site naturel exceptionnel qui fait face à des phénomènes de sur-fréquentation en période estivale**. L'objectif du projet est plutôt d'orienter ces flux touristiques vers les circuits courts et d'accompagner l'étalement de la saison touristique sur les ailes de saison.*

Certains projets ont un impact non-négligeable sur la fréquentation touristique :



-La **réhabilitation de l'abbaye de Boscodon** a bénéficié fortement à la fréquentation du site, avec l'organisation de visites guidées et de concerts et son espace muséographique, qui **accueille entre 10 000 et 12 000 visiteurs par an** avec une **fréquentation plus importante sur la période estivale**, profitant notamment de la proximité du lac de Serre-Ponçon.



-L'**aménagement et la valorisation des gorges d'Ubrieux** (Mairie de Buis-les-Baronnies) a par exemple permis de mieux canaliser les touristes et de permettre un niveau de fréquentation plus élevé en été.

-Pour le Parc Naturel Régional du Verdon (bénéficiaires et Espaces Valléens), les retombées du projet de « Requalification globale Point Sublime / Couloir Samson » en termes de développement du tourisme estival sont importantes si l'on considère que le résultat observé et/ou attendu est **qualitatif et non pas quantitatif**. L'objectif principal du projet est **d'améliorer l'expérience des visiteurs tout en préservant le patrimoine naturel et paysager**.

UN IMPACT DÉTERMINANT DU POIA SUR LA MISE EN RÉSEAU ET LA DYNAMIQUE DE COOPÉRATION



Sur la période 2014-2020, le POIA a soutenu l'élaboration des stratégies de développement touristique et a cofinancé le poste de référent Espace Valléen pour chacun des territoires EV. Pour l'ensemble de ces dossiers, les chargés de mission considèrent que **l'intervention a eu un impact très fort sur la mise en réseau et l'impulsion d'une dynamique de coopération à l'échelle des territoires et plus largement du massif**. Si l'on analyse les notations des référents EV concernant l'ensemble des dossiers programmés, la **note moyenne sur cet item atteint 3,20 / 4, soit une intensité forte à très forte**.

En outre, **le maintien de la candidature de la grande majorité des territoires EV pour la génération 21-27 atteste de la reconnaissance de l'intérêt de la politique pour les territoires**, sachant que le FEDER POIA ne cofinancera plus l'ingénierie touristique dans le cadre de la nouvelle programmation¹.

¹ En effet, l'Etat sera l'unique cofinancier des dossiers en ingénierie sur la génération 2021-2027. Seront soutenus les nouveaux territoires Espaces Valléens ou certains Espaces Valléens aux besoins forts en ingénierie (cf. catégorie 3 - classification des EV).



Pour autant, si les structures bénéficiaires confirment que la plupart des actions soutenues **contribuent à une dynamique de coopération et à la mise en réseau**, l'intensité de cet impact apparaît **moins marquée à l'échelle des 28 projets étudiés** (2,84 / 4). Ceci s'explique notamment du fait de l'éloignement des porteurs de projets des temps d'échanges et de retour d'expérience mis en place dans le cadre de la démarche Espaces Valléens et de la politique de Massif. Le plus souvent, les porteurs de projets qui sont également territoires Espaces Valléens, insistent plus fortement sur cette dimension.

Peut néanmoins être cité ici en exemple, le projet de mise en œuvre de mesures de gestion de la fréquentation des sites pilotes » via le dispositif « Ambassadeurs du Parc » porté par la PNR des Préalpes d'Azur, assez atypique. Les **ambassadeurs assurent une présence active du Parc sur l'ensemble du territoire et quasiment toute l'année**. Cela **crée les conditions favorables à une coopération** formelle ou informelle **entre les acteurs** : PNR, socioprofessionnels, habitants, visiteurs.

Mise en œuvre de mesures de gestion de la fréquentation des sites pilotes » via le dispositif « Ambassadeurs du Parc »



LE PROJET : Le dispositif Ambassadeurs a été créé pour répondre à la problématique des **conflits d'usages sur le territoire du PNR des Préalpes d'Azur engendrée par le développement des activités de pleine nature et la présence de l'activité pastorale**. Cet recherche permanente de l'équilibre fragile entre valorisation, préservation et développement local est l'essence même de la mission tourisme du Parc. **Véritables éco-gardes**, les ambassadeurs sont des agents du Parc qui ont des missions importantes et diversifiées sur les sites fréquentés et à enjeux : La sensibilisation du public, les suivis et comptages de fréquentation, les rencontres avec les professionnels et les habitants, les formations/animation et l'éco-veille et la récolte de données naturalistes.



Les REALISATIONS et RESULTATS : Au-delà des rencontres et des sensibilisations, l'un des résultats parmi les plus visible est la **campagne de communication qui vise à promouvoir des gestes simples, à travers des messages positifs, adaptés à des réalités vécues**. Grâce au dispositif ambassadeurs, cette campagne est aussi le fruit d'un travail concerté avec une diversité d'acteurs locaux : les communes du territoire, les acteurs économiques et touristiques, mais aussi en associant des représentants du pastoralisme.

LES CHIFFRES CLES



600 acteurs (élus, professionnels...) en moyenne rencontrés chaque année

9 500 personnes du grand public sensibilisées en 2019

32 902 personnes du grand public sensibilisées depuis 2011



187 500 € dont **93 750 € FEDER** Soit **50%**

Les SUITES et PERSPECTIVES : Avec la crise sanitaire, une **nouvelle fréquentation par des publics qui ne connaissent pas les codes de la montagne a amplifié les phénomènes déjà connus et les risques de conflits d'usage se sont amplifiés**. Le Parc compte sur ses ambassadeurs pour apporter une réponse adaptée à cette nouvelle situation.

La structuration et l'organisation des acteurs de l'écosystème touristique constitue également le résultat attendu de certains projets, avec une intensité « moyenne » à « forte » relevée par les bénéficiaires et les référents EV¹.

Dans le cadre des opérations soutenues, cet effet de structuration / organisation a pu se concrétiser par différents moyens. D'une part, certains projets ont entraîné une collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et/ou des offices de tourisme, afin de les rendre plus visible et de les valoriser. C'est par exemple le cas du projet « Les chemins du patrimoine : valorisation d'un parcours de découverte », porté par la commune de Cabrières d'Aigues. D'autre part, d'autres initiatives ont permis de structurer/organiser les acteurs de l'écosystème touristique au regard de leur caractère « unique » et « innovant » à différentes échelles (ex. Cinémathèque d'images de montagne à Gap – un projet unique sur le territoire fédérant les acteurs et désormais connu des spécialistes en Italie et dans d'autres pays). Enfin, des opérations ont pour objectif principal la structuration et l'organisation des acteurs du tourisme autour d'une activité spécifique pour laquelle un potentiel de développement a été identifié (ex. alpinisme).

La vignette « projet » présentée ci-dessous met en évidence le projet « Village d'Alpinisme des Ecrins », une opération portée par l'Agence de Développement des Hautes-Alpes (ADHA), ayant donné lieu à des rencontres entre élus, professionnels du tourisme et de l'alpinisme, à l'organisation d'événements « grand public », à des formations des acteurs du tourisme et de l'alpinisme ou encore à un éductour en Autriche.

¹ Note moyenne de 2,82 / 4 – Entretien bénéficiaires ; Note moyenne de 3,17 / 4 – Entretiens référents EV

Villages d'Alpinisme des Ecrins



LE PROJET : Le concept de Villages d'alpinisme mêle les activités de montagne à l'histoire, la culture et la préservation de l'environnement, le tout au service du développement de l'attractivité des villages. Loin du tourisme de masse, l'idée est de proposer au grand public des séjours et des offres touristiques en lien avec l'identité haute montagne des villages. L'objectif est de **renforcer l'attractivité du massif des Ecrins en valorisant les grands sites d'accueils et les communes portes d'entrées du Parc**. Le principe directeur est de reconnaître la haute montagne et l'activité d'alpinisme comme un **véritable vecteur de développement économique et touristique du massif** en le rendant **plus accessible auprès du grand public et notamment des jeunes**. Ce sont 5 villages, associés à un ou plusieurs sites emblématiques, qui deviendront donc des Villages d'alpinisme.



LES CHIFFRES CLES :

76 acteurs (élus, professionnels...) présents à la 1ère rencontre en 2021



224 personnes du grand public ont bénéficié des « événements découverte » pendant l'été 2021

3 sujets parus sur géo.fr et 1 podcast



724 915 € dont

579 932 € FEDER

Les REALISATIONS et RESULTATS : Le projet est en cours. Il est programmé sur 2 ans : 2021/2022. **Dès la 1ère année près de 50% des actions prévues dans le plan d'actions ont été déclenchées ou réalisées sur les 5 axes du plan d'actions** parmi lesquels : l'éductour en Autriche, l'étude diagnostic & prospective paysagère architecturale, les rencontres, réunions et formation des acteurs du tourisme et de l'alpinisme, l'édition d'un ouvrage...

Les SUITES et PERSPECTIVES : La suite du plan d'action sera mise en œuvre jusqu'à la fin décembre 2022. Au regard de la satisfaction du pilote et des parties prenantes, une suite plus orientée sur des actions d'investissements pour conforter la dynamique sur les Villages d'alpinisme des Ecrins est envisageable.

DES SOUTIENS POIA PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE

D'après les porteurs de projets, la structuration et la visibilité de l'offre touristique émergent comme le 2^{ème} impact en termes d'intensité, avec une note moyenne de 3,08/4. Neuf structures bénéficiaires ont évalué que la contribution de leur projet sur ce type d'effet était très forte : OT Champsaur et Valgaudemar, CA Provence Alpes, C.C. de Serre-Ponçon, PNR du Verdon, abbaye de Boscodon, ...



La structuration et la visibilité de l'offre constitue même l'objet d'un des projets soutenus (digital, accueil hors les murs, ...) : il s'agit du projet « Structurer un accueil touristique de qualité pour valoriser le patrimoine culturel et naturel du territoire », porté par l'Office de tourisme du Champsaur & Valgaudemar.

Dans la même optique, le programme d'aménagement porté par Provence Alpes Agglomération a pour objectif l'amélioration de la qualité de l'offre et de la visibilité de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence : aménagement, rénovation et sécurisation de plusieurs sites, équipement des nouveaux sites en outils d'interprétation, extension de la signalisation routière et harmonisation de la signalétique. Ce projet a notamment permis de qualifier en tant que « géosites » des sites existants, de les valoriser en réfléchissant aux moyens d'améliorer l'expérience de visite des clientèles, mais aussi de construire une identité territoriale Haute-Provence autour d'une identité Géoparc.

UN EFFET DU POIA SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE DÉCOUVERTE ITINÉRANTE, SPORTIVE OU DE LOISIRS

L'effet du programme en faveur d'une offre de découverte itinérante, sportive ou de loisirs, même si elle est plus en retrait, en partie du fait du ciblage de l'échantillon de projet étudié, est identifié avec une note moyenne 2,71 sur 4 (à partir des retours des bénéficiaires).

Il est ciblé sur certains types de projets de manière directe ou indirecte :

- **Les itinéraires de randonnée sportive** : aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais-Savinois – Communauté de communes Serre-Ponçon, construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception – Métropole Nice Côte d'Azur ;
- **L'offre de découverte patrimoniale en promenade** : les chemins du patrimoine : valorisation d'un parcours de découverte – commune de Cabrières d'Aigues, rando nature dans les réserves naturelles du Pays du Mont-Blanc (réalisation d'un outil numérique) – ASTERS CEN de Haute-Savoie
- **La création de refuges** : reconstruction d'une ancienne maison d'alpage : création du refuge du Pic du Mas de la Grave – SARL DLC POLYTE
- **Les sites naturels et paysages emblématiques** : aménagement et valorisation des gorges d'Ubrieux – Mairie de Buis-les-Baronnies
- **La création de lieux de promotion touristique** : création de l'Espace Montagne & Olympisme – CA Arlysère
- **La réhabilitation du centre équestre de la vallée de l'Ubaye** : réhabilitation du centre équestre - Commune d'Uvernet-Fours



Figure 1: Le refuge d'été – Site internet du Pic du Mas de la Grave

Des projets cofinancés par le FEDER POIA visent directement le développement d'une offre sur le territoire avec une focale autour de **la pratique des activités de pleine nature et des activités de loisirs à destination d'une clientèle familiale. Mais aussi, d'autres projets valorisent cette offre sans en proposer la pratique.**



C'est par exemple le cas de **l'Espace Montagne & Olympisme**, qui ne met pas à disposition des infrastructures pour la pratique, mais dont la découverte d'une offre sportive de pleine nature est le cœur du projet avec la promotion de plusieurs disciplines (ski, bobsleigh, ...).



Cette offre de découverte voit également le jour au travers de l'élaboration d'outils numériques (ex. projet Rando nature – vignette ci-dessous).

Rando nature dans les réserves naturelles du Pays du Mont Blanc réalisation d'un outil numérique



LE PROJET : Les espaces naturels de haute montagne sont soumis à la pression touristique, qui a un impact sur l'équilibre des écosystèmes. L'enjeu pour **le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie et les collectivités** est de réussir à sensibiliser les touristes et valoriser les patrimoines. Pour y parvenir, Aster, le conservatoire d'espace naturel de **Haute Savoie**, a élaboré à partir de 2018 et a lancé en 2022 l'application **« Rando Nature »**.

Cette application est conçue pour le grand public, les socio-professionnels du tourisme et répond à une double finalité :

- Sensibiliser les usagers à la fragilité de ces espaces et paysages
- Valoriser les patrimoines et leur caractères exceptionnels



Figure 1: Site internet Rando Nature Haute-Savoie

La plateforme joue le rôle de **boîte à outil** pour les usagers et acteurs du tourisme de l'espace valléen et du massif.

Les REALISATIONS et RESULTATS : Le site Rando Nature a fait l'objet de **4 000 visites début 2022 tandis que l'application a été téléchargée près de 800 fois**. Une **vingtaine d'itinéraires de randonnées** (en open source) sur les deux réserves naturelles (Passy et Contamine- Montjoie) sont accessibles. 200 points d'intérêts, avec des rubriques multithématiques (faune, flore, patrimoine naturel...), sont disponibles et permettent de sensibiliser les usagers aux caractères exceptionnels et à la fragilité des milieux.

LES CHIFFRES CLES



4 000 visiteurs sur le site internet début 2022

800 téléchargements de l'application



**106 κ€ dont
53 κ€ FEDER**

Les SUITES et PERSPECTIVES : **L'application va être étendue à d'autres réserves et site naturel de Haute Savoie. Par ailleurs, de nouvelles thématiques** vont être intégrées à l'outil Rando Nature. La traduction en anglais du site internet et de l'application est également envisagée.

UN IMPACT MOINS MARQUÉ SUR LA VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE LOCAUX

En revanche, les échanges conduits auprès des structures bénéficiaires ont mis en évidence, en cohérence avec la vision plus exhaustive recueillies auprès des référents des Espaces Valléens, **une intervention plus limitée sur la valorisation des savoir-faire locaux**¹. Pour autant, plusieurs projets témoignent d'un impact très fort sur cet item.



A titre d'exemple, les escaliers menant au château ont été réaménagés dans le cadre du projet « **Les chemins du patrimoine** », porté par la **commune de Cabrières d'Aigues**. Ces travaux ont été réalisés en faisant appel à une entreprise locale spécialisée dans la pose de calades². Deux classes de l'école municipale ont participé à la pose de ces pierres afin de faire connaître et de transmettre le savoir-faire local et de susciter des vocations.



Illustration : Restauration des escaliers du château, commune de Cabrières d'Aigues

La valorisation des savoir-faire locaux, un objectif secondaire mais présent dans certains dossiers

La valorisation des savoir-faire locaux est parfois intégrée au projet sans en constituer pour autant un objectif affirmé. Par exemple, le projet de requalification globale du Point Sublime / couloir Samson prévoyait dès sa conception la construction de murs en pierres sèches. Alors que le site est déjà réouvert au public, la valorisation de ces murs par une médiation adaptée n'a pas encore été réalisée. Elle le sera à terme.

Le projet de construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception de la Métropole Nice Côte D'azur ambitionne aussi à terme de valoriser les savoir-faire locaux.

En effet, ce projet d'itinérance a été pensé et conçu pour encourager et faciliter la découverte des territoires métropolitains. L'itinéraire est découpé en tronçons à pratiquer en matinée pour permettre une arrivée entre 12 et 14h afin que les pratiquants aient le temps de découvrir les communes escales. Les outils de médiation associés à cette itinérance ont vocation à valoriser les patrimoines naturels et culturels ainsi que les savoir-faire à proximité (topo guide).

¹ Note moyenne de 2,56 / 4 – Entretiens bénéficiaires ; Note moyenne de 2,51 / 4 – Entretiens EV.

² Calade : chaussée en cailloux ou galets présentes en Provence et en Languedoc.

Estimation de l'incidence des dynamiques générées sur le contexte régional

UNE TENDANCE PLUTOT POSITIVE DU POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS, LE PIC DE 2019 N'EST PAS ATTEINT SAUF DANS LES STATIONS

Nos recherches n'ont pas permis de trouver une source de données réellement satisfaisante à l'échelle du massif alpin en termes de suivi de la fréquentation touristique estivale. A noter que plus de 2/3 des acteurs du tourisme répondants à l'enquête (67,65 %) déclarent ne pas disposer de statistiques permettant de mesurer l'évolution de la fréquentation de leur territoire hors saison hivernale / touristique.

Les éléments de constats présentés ci-dessous sont donc issus du croisement de différentes sources, présentant toutes un caractère partiel soit en termes de périmètre géographique, soit en termes de période couverte.

Le 1^{er} constat qui émerge de ces travaux est qu'il globalement, difficile à faire ressortir des tendances claires en termes de fréquentation : l'année 2019 avait été assez remarquable de ce point de vue mais la période COVID a fortement impacté les comportements touristiques, avec une forte baisse en 2020 et un net regain en 2021 sans pour autant revenir au pic de 2019.

L'été 2021 ne peut néanmoins être considéré comme totalement représentatif d'une situation « normale » (au sens de non impactée par le COVID) car la fréquentation touristique estivale reste marquée par le maintien d'un fort déficit de nuitées des non-résidents (touristes en provenance de l'étranger) : -44% de non-résidents pour le massif alpin en 2021 (cf – tableau ci-dessous), très légèrement compensé par une progression de 1,6% des nuitées des résidents.

► 1. Nombre de nuitées de mai à août 2021 et évolution par rapport à 2019 par espace touristique et type d'hébergement

	Nuitées de mai à août 2021 (en millions)	Évolution 2021/2019 (en %)					
		Hôtels	Campings	AHCT ¹	Résidents	Non-résidents	Ensemble
Littoral	89,4	- 15,5	- 5,2	- 8,4	5,5	- 47,3	- 7,7
Littoral méditerranéen	39,4	- 18,0	- 6,8	- 10,1	6,9	- 50,0	- 10,1
Littoral atlantique	30,7	- 5,5	- 3,4	- 3,3	3,9	- 36,0	- 3,6
Littoral breton	12,6	- 14,2	- 3,8	- 10,2	4,2	- 50,9	- 6,6
Littoral nord et normand	6,6	- 19,2	- 9,1	- 13,6	7,4	- 56,9	- 13,1
Massifs de montagne	11,4	- 7,9	- 6,4	- 9,8	0,1	- 44,1	- 8,6
Massif alpin	8,1	- 8,8	- 6,2	- 7,8	1,6	- 44,0	- 7,7
Massif pyrénéen	1,6	0,2	- 1,4	- 11,1	- 1,2	- 38,8	- 6,0
Autres massifs	1,8	- 8,3	- 10,3	- 24,8	- 5,2	- 47,2	- 14,2
Urbain²	50,5	- 42,8	- 16,8	- 31,8	- 16,8	- 69,1	- 37,7
Île-de-France	13,0	- 60,7	- 48,7	- 52,0	- 32,7	- 79,3	- 59,0
Urbain de province	37,5	- 28,3	- 12,1	- 20,9	- 10,6	- 56,5	- 24,0
Autres espaces²	44,7	- 17,3	- 8,9	- 18,1	2,2	- 44,4	- 11,9
France métropolitaine	195,9	- 33,3	- 7,5	- 17,0	- 2,1	- 56,1	- 18,7
DOM	1,0	- 26,5	nd	nd	- 21,8	- 63,8	- 6,5
France	197,0	- 33,2	nd	nd	- 2,2	- 56,1	- 18,7

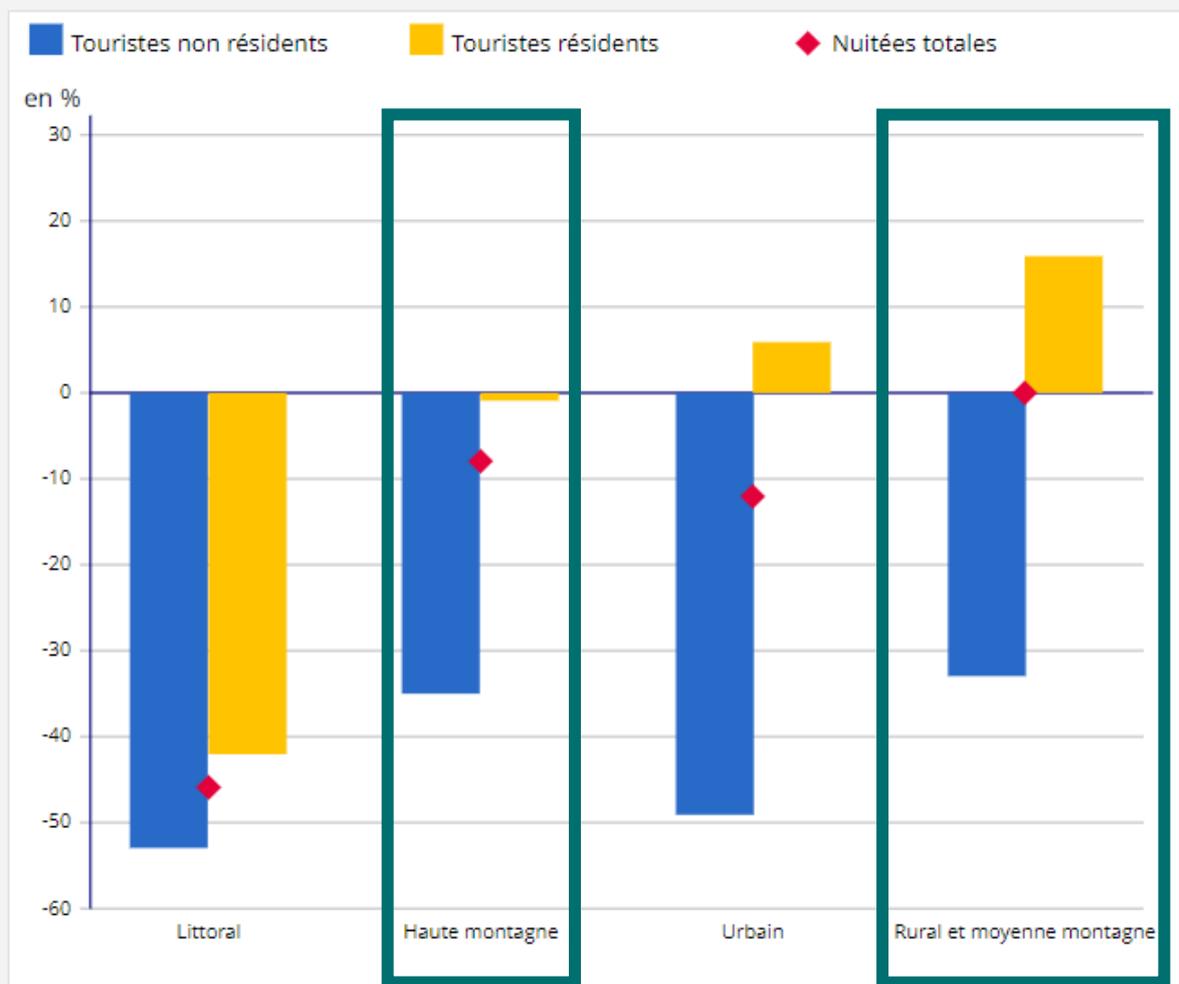
Source : Insee Première - n° 1880 - Novembre 2021

Pour illustrer ceci, notons qu'en Région Sud-PACA, « les nuitées des touristes en provenance de l'étranger diminuent fortement à l'été 2021 (- 48,1 %) et cette baisse n'est pas compensée par le regain de touristes

résidant en France (+ 8,8 %). ». Le graphique présenté ci-après montre néanmoins que **ces variations ont été très différenciées en fonction des typologies de territoires** :

- > Le **rural et la moyenne montagne** ont bien connu cette baisse des non-résidents (33% environ) mais **elle a été compensée de moitié par un regain de résidents** (supérieur à 15%).
- > la **haute-montagne** affiche un **déficit bien supérieur** avec une perte de non-résidents légèrement plus forte et l'absence de compensation par les nuitées de résidents.

Figure 2 – Nombre de nuitées en Provence-Alpes-Côte d'Azur de mai à août 2021 rapporté à la même période en 2019, selon la provenance des visiteurs et l'espace touristique



Source : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) et les agences départementales du tourisme (ADT)

Pour confirmer cela, notons que, selon l'Observatoire National des Stations de Montagne¹ :

« Les **petites stations** et celles de **moyenne montagne séduisent davantage que les grandes stations d'altitude** :

¹<https://www.anmsm.fr/actualites/ete-2021-une-frequentation-satisfaisante-pour-les-stations-de-montagne>.

- **+ 7,3% de fréquentation pour les stations de 620 à 1250m d'altitude** (58,2% d'occupation) et +5,1% pour les stations de 1300 à 1650 m (56% d'occupation).
- Les stations de **moins de 5 000 lits** enregistrent **une hausse de +13,3%** (60,1% d'occupation) et celle de 5000 à 10000 lits de + 8,3% (55,1% d'occupation). »

Ce faisant, si tout le monde s'accorde à dire que **2019 constitue**, sur une période récente, **un pic de fréquentation estivale**, il ne peut être considéré que le déficit affiché par la fréquentation de l'été 2021 exprime une tendance à la baisse : seules les statistiques de l'été 2022, qui devraient se situer dans un contexte de quasi-retour à la normale, pourront être prises pour nouvelle référence.

Le bilan de la **saison d'été 2021**, avait d'ailleurs été considéré comme **plutôt satisfaisant** par les professionnels, selon Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme– Massif des Alpes avec **une fréquentation jugée bonne voire très bonne par 2/3 des professionnels** même si elle reste en retrait par rapport à 2019 (année record).

UNE FRÉQUENTATION EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2019, DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

Les données de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM **confirment la remontée de la fréquentation** et considèrent même qu'elle **dépasse, pour les stations de montagne**, en 2020 et 2021, **les valeurs de 2019**¹.

Entre 2019 et 2021, le **taux d'occupation** pour la saison estivale a ainsi **augmenté de 10,5% dans les stations de montagne**, malgré la pandémie.

- En 2020, à l'échelle nationale (tous massifs), **une progression de la fréquentation des stations de montagne de +3,7 points par rapport à 2019 et de +8,2 points pour le mois d'août**
- En 2021, le **taux d'occupation a progressé de 7,3%** sur l'ensemble de la période estivale. Il s'établit en moyenne à 56,5% et grimpe jusqu'à 80,2% sur la semaine du 7 au 14 août. Les Pyrénées boostent la moyenne (+20,9%), portées par la relance du thermalisme. Les Alpes du Nord (+5,4%) et les Alpes du Sud (+4,6%) enregistrent une hausse du même ordre.

¹ <https://www.anmsm.fr/actualites/ete-2021-une-frequentation-satisfaisante-pour-les-stations-de-montagne>.

Selon Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM : « Après un début de saison particulièrement prometteur, les réservations ont marqué le pas, en raison de la météo et de l'instauration du pass sanitaire en cours d'été. Les Français ont cependant répondu présent et ont confirmé leur engouement pour la montagne. **Depuis 2 ans, la fréquentation de nos territoires est en hausse constante grâce aux efforts fournis par les stations pour être plus attractifs et proposer des activités qui séduisent tous les publics** ».

In fine, comme l'indique de résultat « Ir1 – Nombre de nuitées touristiques estivales » dédié au suivi de la fréquentation estivale marchande en hôtellerie, au global, l'année 2021 reste, avec 15 368 540 de nuitées touristiques en deçà de 2019 (15 888 310).

1^{er} environnement plébiscité : la montagne



Randonnée
pédestre



Visite de grands
espaces naturels



Vélo, VTT

davantage pratiqués qu'en 2019



Musées



Marchés et foires



Sites de loisirs et
parcs à thème

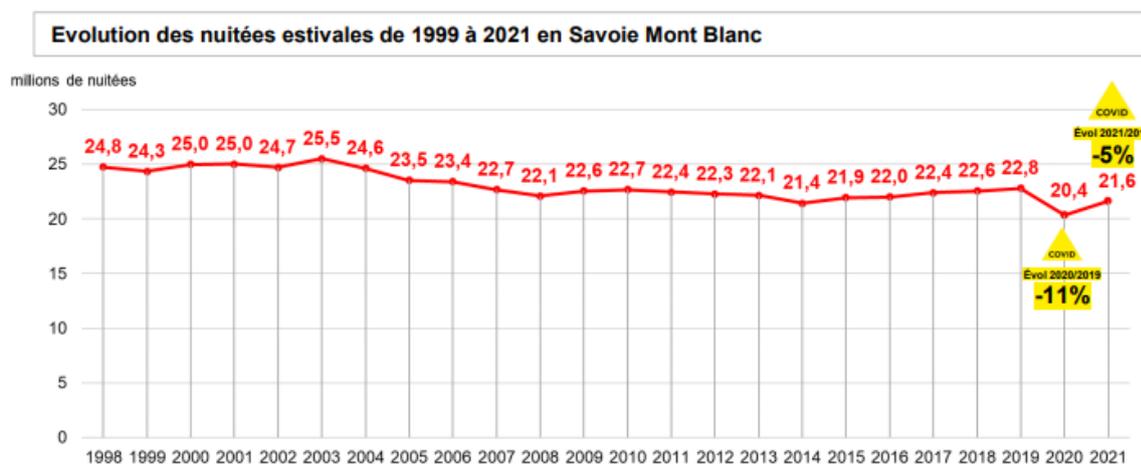
moins pratiqués qu'en 2019

Source : Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, *Les vacances des Français Eté 2021*

UN REGAIN QUI S'INSCRIT, SUR LONGUE PÉRIODE, DANS UNE TENDANCE À LA PERTE D'ATTRACTIVITÉ ESTIVALE DE LA MONTAGNE

Selon les données issues du « Zoom saison » été 2021 de l'agence Savoie Mont-Blanc avant la crise Covid, [la tendance d'évolution de long terme](#) était cependant [orientée à la baisse](#).

Le plus haut niveau de fréquentation en Savoie Mont Blanc a été enregistré [en 2003, été caniculaire](#), avec [25,5 millions de nuitées](#). Une perte de [-13% de nuitées](#) a été enregistrée [entre l'été 1999 et l'été 2014](#) (été désastreux du fait d'une météo très maussade). De 2015 à 2019, une [reprise a été amorcée](#) (+6% du volume de nuitées entre 2014 et 2019) avant les [deux derniers étés](#) impactés, à des niveaux d'intensité différents, [par le COVID](#) : 2020 (fort), 2021 (faible).



Il est donc important [d'inscrire le regain d'intérêt de la montagne en saison estivale](#) comme une tendance récente dans une évolution, qui, sur 20 ans, reste orientée à la baisse.

Enfin, comme en témoigne les pics de 2003 et de 2019, [l'impact du réchauffement climatique sur l'attractivité de la montagne](#) via la recherche de fraîcheur estivale est [un élément à considérer de manière prioritaire dans les approches prospectives](#).

SELON LES ACTEURS DU TOURISME, UNE FRÉQUENTATION ESTIVALE EN HAUSSE, UN IMPACT MODÉRÉ DE LA DÉMARCHE EV ET DU POIA

Rappel de la question : Avez-vous constaté une évolution de l'activité et de la fréquentation en dehors de la saison touristique, pourriez-vous en préciser l'intensité sur les périodes proposées ?

Pour rappel : une note de 1 Forte Baisse à 5 Forte hausse devait être attribuée.

Des écarts significatifs apparaissent concernant l'évolution de l'activité et de la fréquentation en dehors de la saison touristique, selon les périodes proposées :

- > Une [fréquentation estivale](#) (Juillet – Août) [en hausse](#) (3,79 / 5)
- > Une [fréquentation des ailes de saison](#) (Mai, juin, Septembre, Octobre) en [hausse modérée](#) (3,58 / 5)
- > Une [fréquentation 4 saisons](#) (y.c. novembre et avril), [plutôt stable](#) (2,97 / 3)

Rappel de la question : Selon-vous, dans quelle mesure les évolutions d'activité et de fréquentation observées ci-avant peuvent-elles être considérées comme des effets des actions menées dans le cadre de la démarche Espaces Valléens et du POIA ?

Pour rappel : 0, pas de lien avec les actions EV/POIA, 1 lien faible 2 lien fort, 3 lien très fort avec les actions EV/POIA.

Globalement, les acteurs du tourisme interrogés établissent un lien assez fort entre la dynamique de désaisonnalisation de la fréquentation touristique et les actions menées dans le cadre de la démarche Espaces Valléens et du POIA mais plutôt faible concernant l'élargissement de la clientèle et surtout l'augmentation de la fréquentation :

- > **Augmentation** de la **fréquentation touristique** (1,25/3)
- > **Désaisonnalisation** de cette fréquentation (1,65 / 3)
- > **Élargissement** de la **clientèle** (1,44/3)

Le POIA soutient une minorité des projets EV et les plus structurants

UNE MINORITÉ DE PROJETS ESPACES VALLEENS FINANCES PAR LE FEDER

Les entretiens « Espaces Valléens » ont mis en exergue le fait que **le POIA s'intègre dans une dynamique de projets plus globale, dont il est indissociable**. Ainsi, il participe indirectement à la mise à l'agenda de l'ensemble des opérations, au regard **du soutien consacré à l'ingénierie touristique**. Avec un **taux d'intervention de 50%**, son apport est **déterminant** pour accompagner l'identification et la réalisation de tous les projets.

Par ailleurs, les échanges conduits avec les chargés de mission EV rendent compte de **la dynamique de projets hors FEDER POIA**. Dans la plupart des territoires, **les projets cofinancés par le POIA ne représentent qu'une minorité** (en nombre) **des dossiers soutenus** à l'échelle de l'Espace Valléen. Ils en représentent néanmoins **une part plus significative en montant** mobilisé.

Les projets soutenus par le FEDER POIA représentent entre 25% et 35% des projets des Espaces Valléens

Si nous ne disposons pas d'une source permettant d'analyser le rapport entre projets issus de la démarche Espaces Valléens, soutenus ou non par le POIA, la matrice constituée en 2019 sur la base des remontées d'informations sur les projets soutenus par les correspondants des Espaces Valléens (30 juin 2019) permet d'établir un ratio approchant : 67 projets UE sur 230 projets au total sont présents, soit 29%. A noter néanmoins que les remontées d'informations étaient incomplètes car le correspondant devait aller chercher l'information auprès des bénéficiaires.

Pour illustrer ce constat :

- *l'Espace Valléen Valmorel Vallées d'Aigueblanche rend compte de 6 dossiers POIA au titre de l'OS01-Pi06c « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel » pour un total approximatif de 25 à 30 opérations.*



-s'agissant de l'EV Tarentaise Vanoise, les soutiens hors POIA ont accompagné la rénovation de la scénographie de plusieurs musées et sites de visite, l'aménagement de sentiers, l'aménagement des activités de pleine nature en eau vive, des actions d'animation thématique (ex. mise en tourisme de l'immobilier de loisirs) ou encore le développement d'itinéraires de randonnée adaptés à la pratique du vélo à assistance électrique (VAE). A l'appui des cofinancements POIA, cinq projets ont été programmés sur la période de programmation 2014-2020 : deux dossiers d'ingénierie (définition de la stratégie touristique de l'EV, animation de la démarche) et trois dossiers d'investissements favorisant le développement de l'offre touristique du territoire (mise en tourisme du Col de l'Iseran, création de la Maison de l'Abeille Noire et de la Nature, projet « Une visite d'Aime à travers les siècles »).

DES NATURES DIFFÉRENTES DE PROJETS, UN CHOIX DE POSITIONNEMENT DU FEDER SUR LES ACTIONS LES PLUS STRUCTURANTES

Des spécificités des projets POIA peuvent être **relevées** en termes **de types de projets**.

Cela est dû au **choix d'orienter les financements FEDER sur les projets représentant les montants les plus importants**, afin de **répondre à des besoins de financement plus importants** et **d'éviter la démultiplication** de petits dossiers et **des démarches administratives** afférentes.

Ce faisant, le POIA a souvent été mobilisé afin de **co-financer les projets d'investissement structurants**. On retrouve, globalement, **des projets présentant des montants moyens plus élevés que pour les dossiers hors FEDER**.

D'après les Espaces Valléens, les deux autres critères qui ont été considérés dans l'orientation des choix de financement ont été :

- > La capacité des structures à absorber les exigences du FEDER ;
- > L'éligibilité des dépenses pouvant être prises en charge par le FEDER.

3. Recommandations

3.1 Préambule

Les pistes de réflexion déclinées dans les pages suivantes s'appuient sur les éléments suivants :

- > **Les investigations mobilisées pour aboutir au rapport intermédiaire de l'évaluation d'impact** : bilan des réalisations, analyses documentaires, entretiens, études de cas, enquête en ligne ;
- > **Les principaux constats / conclusions du rapport intermédiaire**, en lien avec les différentes analyses produites ;
- > **Les actions / initiatives pertinentes identifiées dans le cadre des travaux de benchmark.**

Dans le cadre de l'évaluation d'impact du volet « tourisme » du POIA 2014-2020, [7 recommandations](#) ont été formulées par l'équipe en charge des travaux évaluatifs. Elles s'inscrivent dans **une démarche d'amélioration continue** des soutiens alloués au titre du FEDER POIA et plus largement de la démarche Espaces Valléens.

Ces préconisations (7) ont vocation à identifier des axes de progrès ciblés au plan de la stratégie, de la mise en œuvre opérationnelle des fonds et d'adaptation aux nouveaux enjeux en présence (touristiques, environnementaux, climatiques, sociologiques, économiques, ...). Celles-ci ne doivent pas occulter les réussites et les points forts à pérenniser dans la perspective de la génération 2021-2027.

Nota : Les recommandations présentées par l'équipe Teritéo – Ethicalia s'appuient sur les constats mis en évidence dans le présent rapport d'évaluation. Elles n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas toujours nécessairement la position de l'Autorité de gestion du programme.

3.2 Vue d'ensemble

N°	Intitulé
R1	Déployer les outils permettant un suivi harmonisé quantitatif et qualitatif de la fréquentation à l'échelle du Massif alpin
R2	Anticiper l'émergence de conflits d'usages dans la sélection des projets et soutenir des actions de prévention
R3	Mettre en place une démarche de valorisation des efforts environnementaux réalisés par les parties prenantes des Espaces Valléens
R4	Renforcer la culture du positionnement touristique à différentes échelles géographiques en lien avec les caractéristiques des Espaces Valléens
R5	Réguler l'accès motorisé aux sites naturels protégés par le développement d'offres collectives alternatives saisonnières
R6	Renouveler l'animation et les dynamiques de travail thématiques du réseau des Espaces Valléens
R7	Mettre en place des actions permettant d'améliorer les pratiques d'accompagnement des porteurs de projets et faciliter l'avènement de projets inter-Espaces Valléens

3.3 Présentation détaillée des préconisations

 *Voir pages suivantes*

CONSTATS ET ENJEUX

En dehors de l'indicateur de résultat Ir1 « *Nombre de nuitées touristiques estivales* », les travaux d'évaluation ont mis en évidence un manque de données consolidées et accessibles à l'échelle du Massif alpin, permettant de rendre compte de manière satisfaisante et homogène des évolutions quantitatives (ex : nuitées) et qualitatives (ex : type de publics) de la fréquentation touristique. L'accélération des évolutions générée par les crises récentes, et les enjeux de préservation des ressources et adaptation des comportements associés invitent au **déploiement d'une veille rapprochée via un suivi régulier de l'évolution de la fréquentation des massifs dès la période 2021-2027**. Ceci, afin de mieux appréhender les flux touristiques, et renforcer les capacités à déployer des réponses adaptées en termes d'accueil soutenable des visiteurs du point de vue de l'environnement et de la conciliation des usages.

Il conviendrait donc de déployer un suivi harmonisé, quantitatif et qualitatif, de la fréquentation du Massif alpin.

ACTIONS PROPOSEES

Plusieurs pistes pourraient être considérées par le partenariat de la politique de Massif :

1. Afin de bénéficier d'un suivi harmonisé au plan quantitatif et concernant la qualité des publics :
 - ✓ **Sélectionner, parmi les possibilités existantes (données INSEE, statistiques de fréquentation produites par les structures du tourisme et compilées à l'échelle des espaces valléens, etc.), l'outil le plus adapté pour réaliser un suivi quantifié et qualifié des évolutions de fréquentation**, au regard des contraintes de fiabilité et de coût ;
 - ✓ **Prévoir la compilation des données de fréquentation produites au sein d'un observatoire de type « Stationoscope »** pour être en capacité de suivre les évolutions de fréquentation dans la durée ;

Nota : Ce faisant, la possibilité de systématiser l'installation des éco-compteurs dans le cadre des opérations d'aménagement des sites naturels et des projets d'itinérance et/ou de découverte des patrimoines au travers de sentiers de promenade n'apparaîtrait plus nécessaire.
2. Afin d'éclairer ce suivi harmonisé par des éléments explicatifs :
 - ✓ **Soutenir des études et analyses visant à compléter les constats établis à partir de données quantitatives par des éléments explicatifs des évolutions comportementales, de pratiques, besoins des visiteurs et des habitants observés.**

Ces éléments devront permettre de comprendre les évolutions pour y apporter des réponses en adaptant les politiques publiques. **Un partenariat avec l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine de l'Université Grenoble Alpes pourrait par exemple être envisagé.**

Un groupe thématique « observation touristique » pourrait être mis en place, en charge de la production d'**un bilan synthétique partagé entre les territoires Espaces Valléens** dans le cadre des instances de la politique de Massif. La régularité de la formalisation de ce bilan devra être définie par les différents partenaires à l'échelle du Massif alpin (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat de Massif).

Pilote : Partenariat de la politique de Massif (Région Sud PACA, Région AURA, Commissariat de Massif)

Partenaires associés : CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, Espaces Valléens

CONSTATS ET ENJEUX

Ces dernières années ont été marquées par une évolution des profils de visiteurs du Massif des Alpes, tendance accentuée par la crise sanitaire récente. Se déplaçant le plus souvent depuis des zones urbaines ou des vallées alpines à proximité, ces nouveaux visiteurs viennent découvrir et arpenter les sites naturels principalement les week-ends, les jours fériés et en période de vacances scolaires. Au-delà de phénomènes de fréquentation ponctuelle, les territoires de montagne s'inscrivent dans le regain d'attractivité résidentielle des territoires ruraux.

Ce regain d'attractivité, concernant notamment les territoires de moyenne montagne, localisés en proximité des principales aires urbaines avoisinantes, suscite des phénomènes de sur-fréquentation, mais aussi des points de « friction » / « tension » - des conflits d'usages entre les touristes ou excursionnistes, les résidents à l'année et les acteurs économiques locaux (agriculture, sylviculture, pastoralisme, ...). Ces conflits d'usages émergent notamment en raison d'une méconnaissance des codes et usages à adopter dans les massifs ainsi que des phénomènes concurrentiels induits entre touristes et résidents : accès au foncier, foncier agricole, augmentation du prix des loyers pour les résidents, difficultés voire impossibilité de logement pour les résidents, modifications créées dans l'économie locale, artificialisation des terres, accès aux ressources naturelles (ex. ressource en eau), besoins en énergie, ... A plus long terme, il vient interroger les capacités de ces territoires à accueillir un afflux de visiteurs.

Face à cette problématique, la présente recommandation vise d'une part à réfléchir systématiquement au stade de l'examen des projets touristiques déposés, à leur opportunité, pertinence et cohérence afin d'éviter et anticiper les conflits d'usages qui en résulteraient et d'autre part à encourager les actions de prévention des conflits d'usages.

ACTIONS PROPOSEES

Ici, il est recommandé dans le cadre de la sélection des projets (FEDER / hors FEDER) de :

- ✓ **Prévoir l'association des habitants dans le cadre de réunions de concertation**, s'agissant des projets structurants d'aménagement des massifs alpins afin de prendre en considération leurs préoccupations dans l'appréciation de l'opportunité et de la pertinence du projet au regard de l'ensemble des problématiques et enjeux sociaux et environnementaux du territoire (ex : accès au foncier, au foncier agricole, aux ressources naturelles comme l'eau, au logement, compatibilité avec l'activité agricole, impacts anticipés sur l'activité économique locale, notamment) et le cas échéant, dans le processus de construction des projets touristiques (critère de sélection des projets d'aménagement) ;
- ✓ **Soutenir l'élaboration et le déploiement de plans de gestion** sur les sites naturels les plus sensibles du Massif alpin ( **Benchmark plan de gestion du Pic Saint-Loup et de l'Hortus**) ;
- ✓ **Déployer à l'échelle du Massif des Alpes des campagnes de communication / sensibilisation**, visant à faire évoluer les comportements des usagers et notamment des touristes dans les milieux naturels ( **Benchmark dispositif « communication engageante » du PNR des Préalpes d'Azur**) ;
- ✓ **Mettre en place des actions de veille** pour prévenir (ex : études d'impact sur la faune, la flore et leurs habitats) et limiter autant que possible les pratiques « à risques » ou susceptibles d'engendrer des nuisances pour la biodiversité, les habitants et les acteurs économiques locaux dans les milieux naturels ;
- ✓ **Recruter et mobiliser, notamment en période de forte fréquentation, des éco-gardes pour mettre en place des actions de médiation / information sur le terrain et sensibiliser les usagers dans les massifs** (chasseurs,

habitants, touristes, ...), à l'image de ce qui peut déjà être réalisé par les Parcs Naturels Régionaux ()

Benchmark *dispositif « Ambassadeurs du Parc » du PNR des Préalpes d'Azur*).

Pilotes : Acteurs impliqués dans la sélection des projets (Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat de Massif) et Espaces Valléens (PNR, EPCI, ...) pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conflits d'usages

Partenaires associés : /

CONSTATS ET ENJEUX

Le Massif alpin connaît déjà une forte notoriété et dispose d'une image attractive. Mais aujourd'hui, au regard **des enjeux de la transition du tourisme**, les Espaces Valléens et leurs parties prenantes doivent s'engager encore plus fortement dans des démarches écoresponsables afin de se réinventer pour rester des territoires attractifs. **Les stratégies, les projets et les actions des Espaces Valléens qui participent à la transition du tourisme doivent être encouragés et valorisés.** Cette recommandation vise à encourager les engagements notamment environnementaux des Espaces Valléens.

ACTIONS PROPOSEES

A cette fin, il est préconisé de :

- ✓ **Initier une démarche de reconnaissance et de valorisation des bonnes pratiques au sein des territoires Espaces Valléens** (ex. action remarquable pour la préservation de la biodiversité, dispositif favorisant le recours aux mobilités douces, mesure favorable à la réduction des consommations énergétiques) et **accompagner les territoires Espaces Valléens dans l'élaboration d'un système de suivi environnemental sur leur territoire** ;
- ✓ **Valoriser les territoires sincèrement et concrètement engagés** : communication « interne » orientée « institutionnels », communication « externe » orientée « grand public » (habitants, visiteurs, investisseurs, entreprises), bonification des aides, ... ;
- ✓ **Mettre à la discussion la possibilité de créer une reconnaissance environnementale pour les espaces valléens.**
 Au regard des nombreuses démarches existantes :
 - Identifier quelles sont les marques, les labels et/ou les certifications qui sont suffisamment engageants en termes de préservation environnementale et suffisamment suivis/contrôlés pour offrir des garanties dans le temps ( **Benchmark**, *Marques et labels de destinations au service de la transition du tourisme*),
 - Sélectionner les démarches les mieux adaptées aux enjeux de la transition du tourisme en montagne.
- ✓ **Encourager les démarches d'accompagnement des prestataires touristiques dans l'amélioration ou la labellisation environnementale de leur offre** ( **Benchmark**, *Cévennes Eco-tourisme et Mercantour Ecotourisme*).

Zoom : Expérimenter ce que pourrait être un espace valléen résilient face au changement climatique

Avec ou sans station de ski, les espaces valléens doivent chacun, à leur échelle, s'inscrire dans la transition du tourisme. L'une des difficultés est de piloter une démarche globale et cohérente sur des thématiques aussi spécifiques et techniques que les modes de transports doux (c'est-à-dire hors usage particulier de la voiture) ou la préservation de la biodiversité.

L'enjeu est donc :

- 1) **de mobiliser un espace valléen seul ou un groupement d'espaces valléens volontaires** pour expérimenter une approche globale de transition ;
- 2) **de constituer un groupe de travail thématique et d'organiser l'accompagnement et le soutien du ou des territoires pilotes** sur leur stratégie globale qui favorise les mobilités douces, préserve les ressources en eau et améliore leurs usages, protège le foncier agricole et forestier de l'artificialisation des terres, maîtrise les consommations énergétiques,

protège la biodiversité et les paysages, propose des offres touristiques engagées dans le respect des impératifs environnementaux actuels et qui répondraient à la fois aux attentes des habitants et des touristes.

Les soutiens financiers pour une démarche globale expérimentale seront nécessaires, mais **les accompagnements techniques et les retours d'expériences que peut offrir le réseau des espaces valléens sur des problématiques spécifiques ou des initiatives originales, réalisées ou en cours, seront aussi précieux pour la réussite de l'expérimentation** (Ex : POIA BirdSki - Vers une meilleure prise en compte de l'avifaune patrimoniale par les domaines skiables des Alpes du nord – 2020/2022)

Pilotes : Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur (Autorité de gestion – SCPR, SDTI, service « montagne »), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat de Massif

Partenaires associés : Espaces Valléens *via* Réseau des chefs de projets EV

CONSTATS ET ENJEUX

Alors que l'économie touristique repose quasi exclusivement sur les stations de ski, la transition du tourisme impose dès à présent à l'ensemble des territoires de montagne de repenser leur modèle, de se réinventer pour passer de la « station » à la « destination ». Depuis la 1^{ère} génération du POIA, les Espaces Valléens en tant que territoires se sont dotés d'une vision stratégique quant à leur potentiel touristique et d'équipements nécessaires pour répondre aux premières attentes de leurs clientèles. Aujourd'hui, les EV doivent définir pour certains et affiner pour d'autres, leur positionnement (engagé, crédible, distinctif, attractif). **En s'appuyant sur le travail déjà réalisé, le renforcement de la culture du positionnement touristique dans les Espaces Valléens facilitera l'émergence de spécificités et de complémentarités, et pourra inviter les territoires du Massif des Alpes à travailler ensemble sur des positionnements communs, tout en tenant compte de leurs spécificités respectives.**

ACTIONS PROPOSEES

Plusieurs pistes pourraient être considérées :

- ✓ **Inviter les espaces valléens à travailler sur leur(s) positionnement(s) touristique(s) :** connaissance de leur offre marchande et non marchande, identification des spécificités et des potentialités du territoire, compréhension des territoires voisins, recherche d'éléments communs et d'éléments différenciants, identification des clientèles cibles, analyse de leurs attentes, ...
- ✓ **Encourager les positionnements qui prennent en compte les enjeux de la transition du tourisme** (📖 **Benchmark**, Ex. Réserve Internationale de Ciel Etoilé – RICE), **et l'échelle géographique pertinente**, indépendamment des limites administratives (📖 **Benchmark**, Montagnes du Jura)
- ✓ **Faire du positionnement un outil de mobilisation et d'animation des acteurs du territoire**, pour les accompagner notamment dans la qualification de leurs offres (📖 **Benchmark**, Pôles de Pleine Nature du Massif central) et renforcer le positionnement choisi par la cohérence des actions publiques et privées (📖 **Benchmark**, Réserve Internationale de Ciel Etoilé – RICE)
- ✓ **Organiser un groupe de travail thématique « positionnement » au sein du réseau** capable de suivre les travaux à l'échelle du massif sur les positionnements touristiques envisagés par les territoires Espaces Valléens, de réaliser un recensement des positionnements ou des pistes de positionnements des territoires EV pour favoriser des logiques de complémentarité, d'encourager les rapprochements inter EV, de réaliser des bilans pour porter à connaissance de l'ensemble du partenariat les positionnements / thématiques, ...

Pilotes : Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur (Autorité de gestion – SCPR, SDTI, service « montagne »), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Commissariat de Massif

Partenaires associés : Espaces Valléens (EPCI, PNR, ...) – A partir d'un travail de positionnement, une mise en œuvre à opérer en étroite collaboration avec les ADT/CDT, les offices de tourisme locaux, les professionnels du tourisme de leur territoire, ...

CONSTATS ET ENJEUX

L'accès aux sites et destinations du massif alpin génère des flux importants de véhicules motorisés, ainsi que l'émission de polluants et nuisances associées, notamment en période touristique.

Le développement d'offres de mobilité collective saisonnière est une solution efficace sur les sites et destinations les plus fréquentés.

ACTIONS PROPOSEES

La mise en place de **plans de régulation des flux de véhicules motorisés** vers les sites touristiques les plus fréquentés et / ou présentant des enjeux de protection en **concertation avec les représentants des activités touristiques présentes sur les sites** (hébergeurs, restaurateurs, ...) est de nature à réduire les nuisances environnementales et favoriser les activités touristiques (ex : plus de touristes dans l'impossibilité de cuisiner en autonomie).

Parmi les bonnes pratiques, il peut s'agir de :

- ✓ Mettre en place **un comptage des voitures** ;
- ✓ Limiter **l'accès au site sur les périodes de forte fréquentation** (ex : période estivale de 7h à 19h) ;
- ✓ Sur ces périodes, déployer **une offre de mobilité collective alternative** (ex : service de navette) ;
- ✓ Aménager **une aire de stationnement** au point de départ de l'offre de déplacement collective.

Zoom : Expérimenter ce que pourrait être un parcours sans voitures au sein d'un espace valléen.

L'accès à un espace touristique est toujours lié à un vecteur d'attractivité, correspondant à une compétence publique (randonnée, espaces naturels, ...) ou une offre touristique (VTT de descente, ski, hébergement, restauration...). S'il est complexe de déployer une offre de mobilité alternative à la voiture à l'échelle d'une destination touristique, **il est possible d'organiser des parcours sans voiture sur des cibles plus localisées.**

L'enjeu est donc :

- 1) d'organiser la prise en charge depuis la desserte en transports en commun (train, bus, ...) la plus proche ;
- 2) d'organiser le transport de l'hébergement vers l'activité touristique.

L'élaboration partenariale d'un « **parcours du touriste sans voitures** » nécessitera donc de retracer, en partenariat avec les professionnels du tourisme et les collectivités territoriales concernés, les étapes du parcours du touriste de son point d'entrée (gare routière, gare ferroviaire, ...) dans le territoire, jusqu'à son hébergement et les sites d'intérêt touristique, artistique, culturel, naturel, ... de la destination. Les solutions de mobilités complémentaires à l'offre existante devront être réfléchies collectivement.

Pour aller plus loin :

 **Benchmark**, *Mobilité des sites touristiques et patrimoniaux, Le plan de régulation et le service de navettes du site des Bouillouses.*



Pilotes : Espaces Valléens (EPCI, PNR, ...) pour la mise en œuvre de plans de régulation, partenaires de la politique de Massif (Région PACA, Région AURA, Commissariat de Massif) pour le déploiement de l'expérimentation

Partenaires associés : Structures compétentes en matière de transports, professionnels du tourisme

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation a mis en évidence la capacité de la démarche Espaces Valléens à structurer et animer, au travers d'une diversité d'actions/initiatives, un réseau d'acteurs des territoires à l'échelle du Massif alpin et impulser une dynamique partenariale, identifiée comme le principal point fort du programme.

Cela a notamment pris la forme de réunions / séminaires annuels ou bisannuels (dans le cadre du réseau des chefs de projets EV), d'une plateforme d'échanges, d'une liste de diffusion commune, de groupes de travail thématiques (itinérance, stations, changement climatique, ...).

Afin de maintenir son dynamisme et d'aller plus loin, l'animation et les dynamiques de travail thématiques du réseau des Espaces Valléens pourraient être renouvelées.

ACTIONS PROPOSEES

Dans cette perspective, **différentes actions pourraient être menées et/ou méritent d'être poursuivies :**

- ✓ **Poursuivre l'organisation d'un séminaire annuel sur deux jours**, permettant la rencontre et le renforcement des liens entre acteurs ainsi que, d'échanger autour de leurs enjeux de développement touristique et de résilience, de présenter des projets et initiatives répliquables dans d'autres territoires partageant des enjeux communs ;
- ✓ **Envisager la mise en place de groupes de travail distincts entre les Espaces Valléens considérés « en pointe », impliqués de longue date dans le cadre de la politique de massif, et les Espaces Valléens « nouveaux entrants 21-27 » ;**
- ✓ **Réfléchir à l'opportunité de mettre en place des groupes plus modulables sur des thèmes spécifiques** (ex. régulation de l'accès motorisé aux sites naturels en période de forte fréquentation) sur la base du volontariat des Espaces Valléens avec des réunions en distanciel pour partager des expériences et envisager le déploiement d'actions ciblées ;
- ✓ **Initier un renouvellement de l'animation et des thématiques traitées**, en lien avec les différents enjeux identifiés (observation touristique, prévention des conflits d'usages, mobilités moins « carbonées », communication/promotion des initiatives de tourisme durable, ...) ;
- ✓ **Envisager la mobilisation d'un budget « expertise » / « animation », mobilisable ponctuellement en fonction des besoins et permettant de solliciter des jours d'expertise externe (Ex. 3 à 5 jours de conseil), afin d'apporter des éclairages thématiques et/ou techniques aux territoires Espaces Valléens.**

Pilote : Partenariat de la politique de Massif (Commissariat de Massif, services concernés de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Partenaires associés : Espaces Valléens *via* le Réseau des chefs de projets EV

CONSTATS ET ENJEUX

Si les référents Espaces Valléens et les porteurs de projets ont exprimé leur satisfaction, quant à l'accompagnement apporté par l'AG, ils font part d'attentes vis-à-vis des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance du POIA pour 2021-2027 et les référents EV attendent des précisions sur les modalités administratives des projets inter-Espaces Valléens.

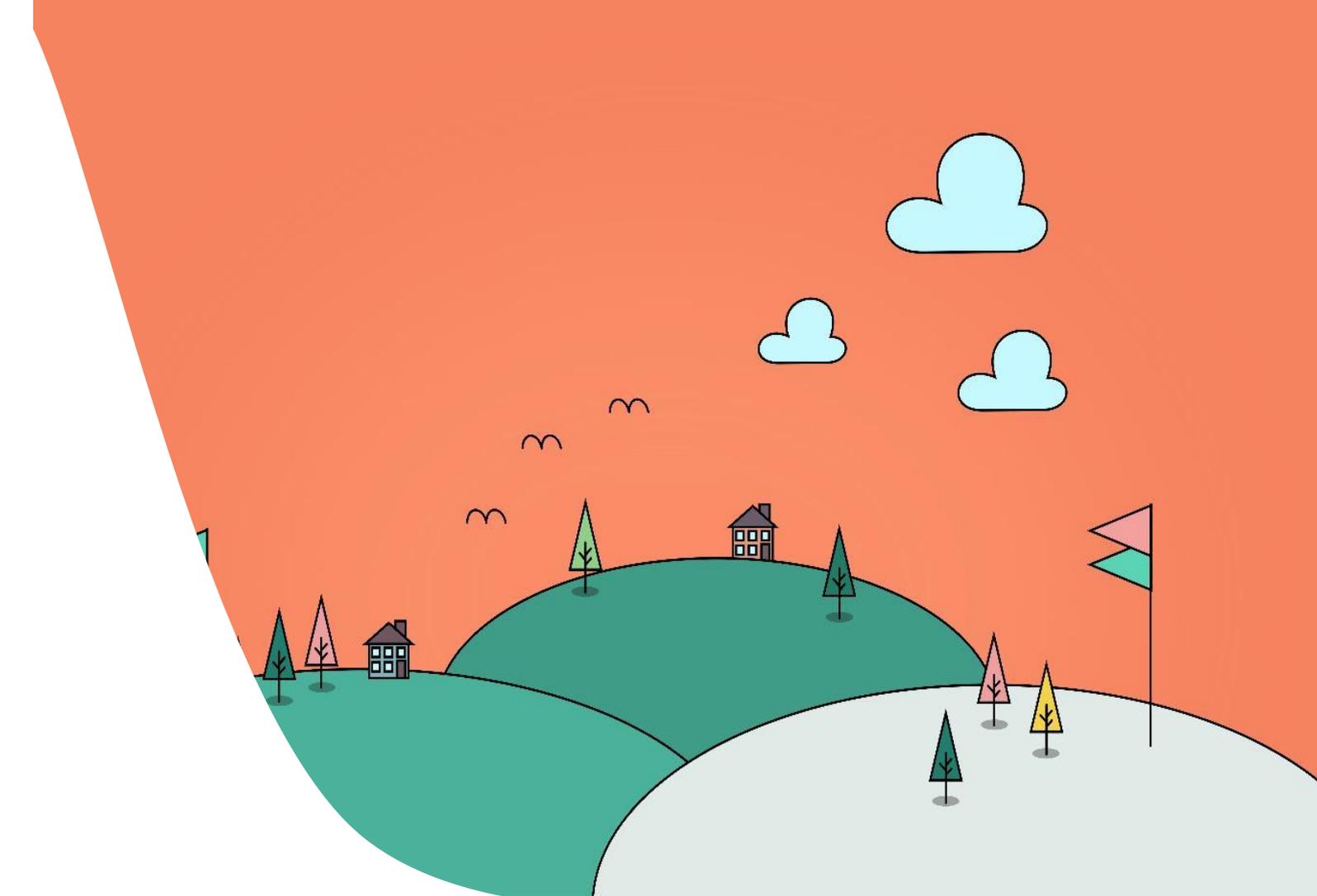
ACTIONS PROPOSEES

Au regard de ces enjeux et des attentes exprimées, il est ici préconisé de :

- ✓ **Communiquer aux porteurs de projets, dès l'instruction, la liste des pièces justificatives requises**, afin d'assurer leur remontée lors de la demande de solde et réduire les délais pouvant être un frein à la sollicitation des fonds européens et nuire à la qualité de l'expérience des bénéficiaires dans leur parcours d'accompagnement ;
- ✓ **Anticiper les protocoles de collecte relatifs aux indicateurs de programme** (réalisation, résultat) en sensibilisant les porteurs de projets (ex. guide du porteur) et les partenaires aux attentes de la Commission Européenne et de l'Autorité de gestion sur le suivi des indicateurs pour 21-27 et en actualisant le guide des indicateurs, pour aboutir à un outil opérationnel à destination des instructeurs ;
- ✓ **Maintenir et renforcer la qualité de l'accompagnement et du suivi**, au travers de formations-actions à destination des porteurs de projets sur des sujets à enjeux : CCTP, respect de la commande publique, méthodologie de projet, ... ;
- ✓ **Favoriser le partage d'expérience entre porteurs de projets** : rencontres (ex. visites de projets), diffusion des projets (typologies, objectifs, méthodes, ...), participation à certaines réunions des EV, afin de favoriser la reproduction de projets similaires et la compréhension des attentes institutionnelles ;
- ✓ **S'assurer de la mise en œuvre des critères d'éco-conditionnalité pour les projets d'investissement / aménagement touristique** (en tant que critère d'éligibilité des projets), pour assurer une montée en qualité et faire aboutir des opérations à l'échelle du Massif alpin plus vertueuses en matière environnementale ;
- ✓ **Accompagner les territoires Espaces Valléens dans l'élaboration d'un système de suivi environnemental sur leur territoire**, à adapter à chaque EV en fonction de son patrimoine, ses enjeux de préservation en matière de biodiversité et sa stratégie de développement ;
- ✓ **Apporter des précisions aux Espaces Valléens** - lors de prochaines rencontres et au travers de la production d'un document de référence – **sur les modalités de portage, techniques et juridiques de projets en inter-Espaces Valléens.**

Pilotes / partenaires associés :

- S'agissant de l'amélioration des pratiques d'accompagnement FEDER (sous-actions 1, 2, 5) : services instructeurs, Autorité de gestion du programme FEDER-FSE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027
- Concernant le renforcement de la qualité d'accompagnement, le partage d'expérience, la mise en place d'un suivi environnemental (sous-actions 3, 4, 6) et le montage de projets inter-EV (sous-action 7) : Partenariat de la politique de Massif dans son ensemble (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région AURA, Commissariat de Massif)



4. Annexes

4.1 Récapitulatif des acteurs « interviewés »

Une quarantaine de personnes ont été sollicitées à travers des entretiens téléphoniques semi-directifs. Il s'agit des principaux acteurs gravitant autour de la politique du Massif des Alpes (pilotes, départements « cœur de Massif », Espaces Valléens, porteurs de projets, ...).

Liste des entretiens institutionnels

Structure	Service – Fonction (et/ou structure porteuse)	Prénom - Nom
Entretiens de cadrage		
Région Sud-PACA	Direction de la Transition Energétique et des Territoires Service Montagne et Massif Alpin - Gap	Sandrine PLAGNOL
Région AURA	Chef de projet Territoires de Montagne Direction du Tourisme - Lyon	Cécile FEYEUX
Commissariat de Massif	Commissaire de Massif	Philippe MATHERON
Préfecture de la Savoie	Coordinatrice de politiques de la montagne Commissariat à l'aménagement, au développement et la protection du massif des Alpes Site de Chambéry - Préfecture de la Savoie	Marie-Claude DELCLOS
Entretiens institutionnels		
Référents Espaces Valléens 2014-2020 / 2021-2027		
Pays Sisteronais-Buëch	Communauté de communes Sisteronais-Buech – Référent EV	Olivier JOURDAN
Aqua Terra Pays Dignois	Alpes Provence Agglomération – Référent EV	Romain GARCIA
Pays Asses Verdon Vaire Var (Alpes Provence Verdon)	Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) – Référente EV	Alice GRANET
PNR Verdon	Parc Naturel Régional du Verdon – Référent EV	Jean CARMILLE
Briançonnais	Communauté de Communes du Briançonnais – Référent EV	Pierre DE MONTRILLON
C.C. Buëch-Dévoluy	Communauté de Communes Buëch-Dévoluy (CCBD) – Référente Espace Valléen	Julie MAZET
Guillestrois-Queyras	Communauté de Communes Guillestrois-Queyras (CCGQ) - Référent Espace Valléen	Benjamin DUPONT
Champsaur-Valgaudemar	Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar – Référente Espace Valléen	Aude CARMELLINO
Pays des Ecrins	Fressinières - Pays des Ecrins – Référente Espace Valléen	Cyrile DRUJON D'ASTROS
Gap Tallard	Ville de Gap – Référente Espace Valléen	Mathilde CRAMET

PNR Préalpes d'Azur	Parc Naturel Régional Préalpes d'Azur – Référente Espace Valléen	Estelle AMAVET
C.A. Riviera Française	Communauté d'Agglomération Riviera Française (CARF) – Référente Espace Valléen / Chargée de développement territorial et coopération transfrontalière	Calypso SANTAMARIA
Vallées d'Azur	Communauté de communes Alpes d'Azur – Référente Espace Valléen	Lucie MENEI
Tinée Vésubie Nice Cote d'Azur	Métropole Nice Côte d'Azur – Référente Espace Valléen / Chargée de mission développement des activités de pleine nature et du vélo	Sophie SPILLAERT
PNR Baronnies Provençales	Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales – Référente Espace Valléen / Chargée de mission Ecotourisme	Agathe CAZE
Matheysine, Pays de Corps, Valbonnais	Communauté de Communes de la Matheysine – Référente Espace Valléen / Cheffe de service Développement du territoire	Carole DRUART
PNR Chartreuse	Parc Naturel Régional de Chartreuse – Référente Espace Valléen / Mission tourisme	Catherine BALESTRA
Belledonne	Espace Belledonne – Référente Espace Valléen / Responsable Tourisme & Itinérances en Belledonne	Valérie LUCAS
PNR Vercors	Parc Naturel Régional du Vercors – Référent Espace Valléen / Chargé de mission diversification touristique - Chef de projet de l'espace valléen Vercors - Pôle Accueil des publics et tourisme	Emmanuel BOSC
Oisans	Communauté de Communes de l'Oisans – Référente Espace Valléen Communauté de Communes de l'Oisans – Chargé de subventions	Charline MARCHE (remplacée par Vanessa HINKEL jusqu'en septembre 2022) Maxime GRANDE
Valmorel Vallées d'Aigueblanche	Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA) - Référent Espace Valléen	Christophe MANSOURI
Arlysère	Communauté d'Agglomération Arlysère – Référent Espace Valléen 2021-2027 / Promotion et développement touristique Arlysère Communauté d'Agglomération Arlysère – Responsable Pôle Développement territorial	Vincent MIGLIACCI Laura CHATEIGNER-LETINOIS
Vallées de l'Arvan et des Villards	Syndicat Intercommunal de l'Arvan et des Villards (SIVAV) – Référent Espace Valléen	Gautier MABILLE Adrien ROCHER
Haute-Maurienne Vanoise	Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise – Référente Espace Valléen	Solène RAFFORT
Maurienne-Galibier	Communauté de Communes Maurienne-Galibier – Référent Espace Valléen	Marc TORFS

Tarentaise Vanoise	Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APTIV) – Référent Espace Valléen / Chargée de mission Tourisme	Hélène MESLAND
PNR Bauges	Parc Naturel Régionale des Bauges – Référent Espace Valléen	Benoit TIBERGHIE
Pays du Mont-Blanc	Communauté de communes Pays du Mont Blanc / Animatrice Espace Valléen / Cheffe de projet événements culturels	Nathalie FORT
Chamonix Mont-Blanc	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) - Chargé de mission financements extérieurs Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) - Responsable Transition écologique - Tourisme	Thomas ROSINSKI Delphine REY
Aravis-Vallée de Thônes	Communauté de Communes des Vallées de Thônes / Chargé de la transition énergétique et de la diversification touristique	Thibault TURBIN
PNR Lubéron Lure	Parc Naturel Régional du Lubéron – Référent Espace Valléen / Chargé de mission tourisme & montagne	Jean-Noël BAUDIN
Ventoux	Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux – Référent Espace Valléen / Chargé de mission Politiques contractuelles	Nicolas BOURGUE
Départements « Cœur de Massif »		
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence	Service Territoires et Europe	Anne-Marie ARNAUD
Conseil départemental des Hautes Alpes	Chargée de mission en ingénierie financière, ALCOTRA et Alpin Space	Michelle GAILLARD
Conseil départemental des Alpes-Maritimes	Conseillère technique pour les affaires régionales	Sylvie BENAÏM Laura VARISCO Pamela SAVARON
Conseil départemental de la Savoie	Service Tourisme et Territoires	Edwige DESSEMOND
Conseil départemental de Haute Savoie	Chargée de mission Service Europe, Transfrontalier, Enseignement Supérieur et Innovation Responsable du service Europe, transfrontalier, enseignement supérieur et innovation	Evelyne CHARDON Emilie DISSARD

Liste des entretiens porteurs de projets

Projet	Structure bénéficiaire	Prénom - Nom	Etude de cas (X)
Musée de l'herboristerie et de la lavande de la montagne de Lure	Université Européenne des Saveurs et des Senteurs	Xavier LEMONDE	
LES CHEMINS DU PATRIMOINE : VALORISATION D'UN PARCOURS DE DECOUVERTE	COMMUNE DE CABRIERES D'AIGUES	Geneviève JEAN	X
STRUCTURER UN ACCUEIL TOURISTIQUE DE QUALITE POUR VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL DU TERRITOIRE	OFFICE DE TOURISME DU CHAMPSAUR & VALGAUDEMAR	Nicolas LEVOYER	
RANDO NATURE DANS LES RESERVES NATURELLES DU PAYS DU MONT BLANC REALISATION D'UN OUTIL NUMERIQUE	ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE	Chloé WEEGER Cécile GEORGET	X
Mise en valeur des jardins et de la maison Alexandra David-Néel (ADN)	MAIRIE DE DIGNE LES BAINS	Nadine GOMEZ	
Action 3181 du Plan d'action de l'Espace valléen Vercors - promotion de la destination Inspiration Vercors / Actions de communication Inspiration Vercors	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS (PNRV)	Emmanuel BOSC	
Développement d'un Pôle Nature & Patrimoines d'intérêt régional sur le site de Notre Dame de la Gorge, Commune des Contamines Montjoie, Phase I	Office de Tourisme des Contamines	Delphine THEVENOT	
Requalification globale Point Sublime / Couloir Samson (Rougon) - Phase 1 concours sur esquisse et maîtrise d'œuvre	REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON	Jean CARMILLE	X
1OS1 - 2016 - Animation de l'espace valléen et construction de l'itinérance en VTT à assistance électrique à la découverte de paysages d'exception	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	Camille NICOLS	
1OS1 - 2016 - Aménagement et entretien de circuits VTT de l'Embrunais Savinois, refont des topo-guides et développement du numérique (traces GPS)	Communauté de Communes de Serre-Ponçon	Justine HONORE	
Le tourisme ornithologique pour renforcer l'attractivité des territoires espaces valléens	Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA)	Magali GOLIARD	
1OS1 - 2016 - Sentier d'interprétation accessible à tous en forêt domaniale de Mallemoisson	OFFICE NATIONAL DES FORETS AGENCE TERRITORIALE DES	Alain CASTAN	

	ALPES DE HAUTE PROVENCE		
1OS1 - 2016 - Réhabilitation du centre équestre de la vallée de l'Ubaye	Commune d'Uvernet-Fours	Vilma WALTHER	
Espace famille de découverte de la vie à la montagne	COMMUNE DU GRAND-BORNAND	Fabien BLONDE	
1OS1 - 2016 - Mise en œuvre de mesures de gestion de la fréquentation des sites pilotes » (Opération 3.3.1. du programme d'action espace Valléen) via le dispositif « Ambassadeurs du Parc	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR	Sophie LAGARDE	X
Etude de positionnement des musées et sites culturels et mise en œuvre de préconisations (travaux et communication)	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)	M. SALLERON	
Mise en valeur muséographique du site de l'Abbaye de Boscodon	Association des amis de l'Abbaye de BOSCODON	Pierre DELPRAT	X
Reconstruction d'une ancienne maison d'alpage : Création du Refuge du Pic du Mas de la Grave	SARL DLC POLYTE	Denis et Victor LAVENANT	X
1OS1 - 2016 - Création d'une Maison de produits de Pays à Castellane	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon "Sources de Lumière"	Jérémie SUBIAS	
Travaux de construction de l'espace vitrine du massif des Baronnies Provençales	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENCALES	Alexandre VERNIN	X
Territoire Napoléon et centre d'interprétation de la Prairie de la Rencontre	Communauté de communes de la Matheysine	Carole DRUART	
Aménagement du col des Guérins	MAIRIE DE SIGOYER	Peter BRANDON	
Mise en tourisme du col de l'Iseran par une requalification paysagère et environnementale	Communauté de communes de Haute Tarentaise	Sandrine CLAIR	X
Aménagement et valorisation des gorges d'Ubrioux	MAIRIE DE BUIS LES BARONNIES	Fabien BAUDIN	
REQUALIFICATION GLOBALE DU POINT SUBLIME / COULOIR SAMSON PHASE 2 : TRAVAUX	S.M. PARC NATUREL REGIONAL VERDON	Jean CARMILLE	
CRÉATION DE LA MAISON DE L'ABEILLE NOIRE ET DE LA NATURE - SCÉNOGRAPHIE	COMMUNE DE LES BELLEVILLE	Frédéric VARRAZ	

Création de l'Espace Montagne & Olympisme	CA ARLYSERE	Laure CHATEIGNER-LETINOIS	X
Travaux de réhabilitation du sommet du Mont-Ventoux - Travaux de restauration et de valorisation des patrimoines naturel et culturel - année 2	Conseil départemental de Vaucluse	Carole TOUTAIN	
Programme d'aménagement d'un réseau de sites de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMERATION	Romain GARCIA	
Ouverture de la Cinémathèque de Montagne au public – Rénovation de l'usine Badin à GAP	Cinémathèque d'images de montagne	Gilles CHARENSOL	
10S1-2015 Valorisation du patrimoine audiovisuel alpin			
Villages d'Alpinisme des Ecrins	Agence de Développement Hautes-Alpes	Hinatea PERRIER	X

Liste des acteurs interrogés dans le cadre du benchmark

Au cours de la phase 4 des travaux d'évaluation, des entretiens complémentaires (8) ont été menés auprès de certains référents Espaces Valléens et d'acteurs sur et en dehors des massifs, réfléchissant et mettant en œuvre des actions/initiatives par rapport aux enjeux faisant l'objet de cette approche comparative (cohérence de l'offre, mobilités touristiques, gestion des conflits d'usages, notoriété / lisibilité et transition du tourisme.

Le tableau ci-dessous récapitule les acteurs interviewés :

Structure	Service – Fonction	Prénom - Nom
Cohérence des offres entre territoires et destinations touristiques		
ANCT / Commissariat de Massif Central	Chargé de mission tourisme	Bertrand CAZAL
IPAMAC	Ancien délégué général de l'IPAMAC (<i>désormais à la retraite</i>)	Jean-Paul GUERIN
Mobilités touristiques		
CD Pyrénées Orientales	Direction Eau et Environnement du Conseil départemental	M. FRANCES
C.C. Pays du Mont-Blanc	Animatrice de l'Espace Valléen Pays du Mont-Blanc	Mme. FORT
Gestion des conflits d'usages dans les massifs		
C.C. Grand Pic Saint-Loup	Cheffe du service Événementiel – Sport APN	Ludivine DE ROBERT-VAILLAT
C.C. Serre-Ponçon	Service Aménagement du territoire	Justine HONORE
PNR Préalpes d'Azur	Directrice du Parc Naturel Régional	Elisabeth GALLIEN
Notoriété, lisibilité, visibilité et transition du tourisme		
CRT Bourgogne-Franche-Comté	Chargée de développement Montagnes du Jura	Maud HUMBERT
	Ancienne cheffe de projet Montagnes du Jura – Responsable du pôle des Destinations et des Marchés - BFC Tourisme 360°	Emilie ROLANDEZ



EVALUATION D'IMPACT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN 2014-2020

Guide d'entretien de cadrage

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER sur les champs d'intervention prioritaires définis par le POIA 2014-2020. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Spécifique 1 (17,8 M€ de FEDER) intitulé « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel ».

Vous représentez l'une des institutions porteuses du copilotage de ce programme.

A ce titre, nous souhaiterions vous soumettre quelques questions afin de recueillir :

- votre connaissance du POIA, des enjeux / évolutions de son territoire d'intervention
- des résultats et effets attendus des actions qui ont / sont réalisées dans ce cadre
- vos observations sur les aspects de mise en œuvre du programme

A- CADRAGE DE L'ÉVALUATION

1. **Quel est votre historique / l'ancienneté de votre implication** dans le cadre de la mise en œuvre du POIA ? **Quelle fonction / rôle occupez-vous** aujourd'hui ?
2. **Quelles sont vos attentes opérationnelles** vis-à-vis de l'évaluation ?
3. **Quels apports de l'évaluation attendez-vous pour la préparation du 21-27** (stratégie, mise en œuvre, suivi, ...) ?

B- GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, MISE EN RESEAU ET COOPERATION

4. **Quel est votre retour vis-à-vis des modalités de gouvernance et de mise en œuvre actuelles du POIA ?** Globalement, sont-elles optimisées, des améliorations peuvent-elles être envisagées de votre point de vue ?

5. Dans quelle mesure **observez-vous la structuration d'un réseau d'acteurs du Massif et / ou la mise en place d'une dynamique de coopération interrégionale ?**

C – PLUS-VALUE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE

6. De votre point de vue, **dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle facilité la mise en œuvre de plans d'actions** sur les territoires ?

7. Au regard de votre retour d'expérience, **peut-on considérer que ces plans d'actions ont contribué à renforcer une offre de tourisme estival et désaisonnalisé et la cohérence de cette offre touristique à l'échelle du Massif ?**

D - EFFICACITE ET IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES

8. Parmi les types de projets, **certains vous semblent-ils plus porteurs de résultats et d'effets pour le territoire du Massif ?**

9. Selon vous, **les projets se sont-ils équitablement répartis sur le territoire** du Massif alpin ? Comment expliquer les éventuelles disparités ?

10. **La contribution FEDER apporte-t-elle une valeur-ajoutée dans la réalisation des projets ?** Les soutiens ont-ils conditionné la réalisation de certains types de projets et/ou ont-ils favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Plus largement, **existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) des crédits européens ?**

11. Quelles sont selon-vous les retombées directes et indirectes de ces projets (résultats et effets) sur les territoires en termes de... ?

- > Connaissance et valorisation des patrimoines naturels et culturels alpestres
- > Connaissance et valorisation des savoir-faire locaux
- > Structuration d'un réseau / dynamique de coopération interrégionale
- > Structuration (organisation touristique, filières thématiques), de l'offre touristique
- > Qualification et visibilité de l'offre touristique
- > Evolution, diversification de l'offre touristique
- > Commercialisation et accessibilité de l'offre (financière, physique et numérique) touristique
- > Augmentation et évolution de la fréquentation touristique
- > Allongement de la saison touristique : développement du tourisme estival et désaisonnalisé
- > Attractivité du territoire / destination (identité / image / notoriété)
- > Dynamisation économique des territoires

12. Par ailleurs, disposez-vous de retours directs ou indirects de bénéficiaires finaux (population locale, touristes) et des autres acteurs de la mise en œuvre (acteurs du tourisme, acteurs associatifs, universitaires et fondations, entreprises, organismes d'Etat) sur les politiques touristiques déployées à l'échelle du Massif alpin ? De quelle manière les besoins des habitants du territoire alpin sont-ils pris en compte dans l'élaboration de ces politiques publiques ?

E – PERSPECTIVES

13. Identifiez-vous des évolutions de contexte (ex : crise liée à la COVID, tempête Alex sur le territoire des Alpes Maritimes) et, plus globalement, des enjeux émergents à considérer dans une approche prospective devant amener à réinterroger la stratégie d'intervention ?



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

EVALUATION D'IMPACT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN 2014-2020

Guide d'entretien auprès des espaces valléens

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER sur les champs d'intervention prioritaires définis par le POIA 2014-2020. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Spécifique 1 (17,8 M€ de FEDER) intitulé « **Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel** ».

Vous représentez l'un des espaces valléens bénéficiaires de ce programme.

A ce titre, nous souhaitons vous soumettre quelques questions relatives :

- ✓ A la gouvernance, mise en œuvre, mise en réseau et coopération dans le cadre du POIA
- ✓ Aux effets et plus-value de l'approche stratégique et du POIA sur la dynamique de territoire
- ✓ Aux résultats et effets attendus des actions qui ont / sont réalisées dans ce cadre
- ✓ Aux perspectives et pistes d'améliorations

A – VOUS ET L'ESPACE VALLEEN QUE VOUS REPRESENTEZ

1. Quel est **votre historique, l'ancienneté de votre implication au sein du territoire / espace valléen** bénéficiaire du POIA ? Quelle **fonction / rôle** occupez-vous aujourd'hui ?

2. Votre Espace Valléen était-il déjà **labellisé avant la génération 2014-2020** ? Si oui, depuis quand ?

3. Quels étaient **les principaux besoins / enjeux / objectifs** de votre territoire sur la période 2014-2020 ?

A- GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, MISE EN RESEAU ET COOPERATION

4. Globalement, êtes-vous [Très satisfait, satisfait, peu satisfait, très peu satisfait] **des modalités de gouvernance et de mise en œuvre** actuelles du POIA ? Si peu satisfait ou très peu satisfait, préciser les raisons. Des améliorations peuvent-elles être envisagées ?

5. Globalement, êtes-vous [Très satisfait, satisfait, peu satisfait, très peu satisfait] en matière de **dynamiques partenariales** et de **structuration d'un réseau d'acteurs du massif** impulsées par la politique de massif ? Si peu satisfait ou très peu satisfait, préciser les raisons. Des améliorations peuvent-elles être envisagées ?

B – EFFETS ET PLUS-VALUE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE ET DU POIA SUR LA DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

6. Dans quelle mesure la structuration d'une stratégie « espace valléen » a-t-elle **facilité la mise en œuvre de plans d'actions sur votre territoire** [effet déclencheur, amplificateur, accélérateur, pas d'effet] ? Merci de préciser, notamment en termes d'intensité des effets relevés.

7. Selon vous, quel effet ont eu le POIA et la démarche Espaces Valléens sur **la valorisation patrimoniale et le développement touristique** de votre territoire [effet déclencheur, amplificateur, accélérateur, pas d'effet] ? Merci de préciser, notamment en termes d'intensité des effets relevés.

8. Dans quelle mesure les plans d'actions annuels déployés en déclinaison de cette stratégie ont-ils contribué à **renforcer une offre de tourisme estival et désaisonnalisé** à l'échelle de votre territoire et du Massif des Alpes [impact très élevé, élevé, peu élevé, nul] ?

9. Dans quelle mesure les plans d'actions annuels déployés en déclinaison de cette stratégie ont-ils contribué à **renforcer la cohérence de l'offre touristique** à l'échelle de votre territoire et du massif alpin (impact très élevé, élevé, peu élevé, nul) ?

10. Les opérations soutenues par le POIA présentent-elles **des spécificités par rapport aux projets soutenus hors fonds européens** ? Si oui lesquelles ?

C - RESULTATS ET IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES

11. Pourriez-vous **estimer l'intensité** [0 - Nulle / 1 - Très faible / 2 - Faible / 3 - Forte / 4 - Très forte] **des résultats et effets observés ou attendus des projets soutenus sur votre territoire** par le POIA 2014-2020 en termes de... ?

- A. Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial
- B. Valorisation et préservation des patrimoines naturels et culturels
- C. Valorisation des savoir-faire locaux
- D. Structuration d'un réseau / dynamique de coopération
- E. Développement du tourisme estival
- F. Développement du tourisme désaisonnalisé
- G. Structuration et visibilité de l'offre touristique
- H. Développement d'une offre de découverte de loisirs / sportive / itinérante

N°	Intitulé du projet	Coût	Intensité des résultats et effets								Commentaire qualitatif et illustratif des résultats et effets observés ou attendus des projets soutenus par le POIA
			A	B	C	D	E	F	G	H	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

12. De quelle manière **les besoins des habitants du territoire alpin** sont-ils pris en compte ? Par ailleurs, disposez-vous de **retours directs ou indirects de bénéficiaires finaux** (population locale, touristes) sur les projets soutenus ?

13. De la même manière, disposez-vous de **retours directs ou indirects des autres acteurs de la mise en œuvre d’actions en faveur du développement touristique** (acteurs du tourisme, acteurs associatifs, universitaires et fondations, entreprises, organismes d’Etat) sur les politiques touristiques déployées à l’échelle du Massif alpin ?

D – PERSPECTIVES ET PISTES D’AMELIORATION

14. Identifiez-vous **des évolutions de contexte** (crise liée à la COVID, événements climatiques majeurs – ex. tempête Alex dans les Alpes Maritimes) et, plus globalement, **des enjeux émergents** (Ex. conflits d’usage dans l’accès aux ressources naturelles - accès au foncier agricole / forestier, accès à l’eau, enjeux liés aux mobilités, ...) à l’échelle de votre territoire ou du massif à considérer dans une approche prospective devant amener à réinterroger la stratégie d’intervention ?

15. Identifiez-vous **des améliorations possibles dans les modalités de mise en œuvre** du POIA ? Si oui lesquelles ?



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

EVALUATION D'IMPACT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN 2014-2020

Guide d'entretien de cadrage

Madame, Monsieur,

La présente évaluation vise à interroger les impacts des financements du FEDER sur les champs d'intervention prioritaires définis par le POIA 2014-2020. Elle porte spécifiquement sur l'Objectif Spécifique 1 (17,8 M€ de FEDER) intitulé « Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel ».

Vous représentez un des Départements « cœur de massif », identifié dans le cadre de la démarche Espaces Valléens du Massif des Alpes.

A ce titre, nous souhaiterions vous soumettre quelques questions afin de recueillir :

- votre connaissance et attentes de la démarche Espace Valléen et du POIA,
- votre vision des enjeux / évolutions sur leurs territoire d'intervention ;
- des résultats et effets attendus des actions qui ont / sont réalisées dans ce cadre ;
- vos observations sur les aspects de mise en œuvre du programme

A- PRESENTATION DE L'INTERLOCUTEUR

1. **Quelle fonction / rôle occupez-vous** aujourd'hui au sein du département ?

2. **Quel est votre historique / l'ancienneté de votre implication** dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Espace Valléen et du POIA ?

B- GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, MISE EN RESEAU ET COOPERATION

3. **Quel est votre retour vis-à-vis des modalités de gouvernance et de mise en œuvre actuelles du POIA ?** Globalement, sont-elles optimisées, des améliorations peuvent-elles être envisagées de votre point de vue ?

4. Dans quelle mesure **observez-vous la structuration d'un réseau d'acteurs du Massif et / ou la mise en place d'une dynamique de coopération interrégionale ?**

C – PLUS-VALUE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE

5. De votre point de vue, **dans quelle mesure la structuration d'une stratégie par espace valléen a-t-elle facilité la mise en œuvre de plans d'actions** sur les territoires ?

6. Au regard de votre retour d'expérience, **peut-on considérer que ces plans d'actions ont contribué à renforcer une offre de tourisme estival et désaisonnalisé et la cohérence de cette offre touristique à l'échelle du Massif ?**

D - EFFICACITE ET IMPACTS DES ACTIONS SOUTENUES

7. Parmi les types de projets, **certains vous semblent-ils plus porteurs de résultats et d'effets pour le territoire du Massif ? Quels sont ceux qui sont prioritaires du point de vue du Département ?**

8. Selon vous, **les projets se sont-ils équitablement répartis sur le territoire** du Massif alpin ? Comment expliquer les éventuelles disparités ?

9. **La contribution FEDER apporte-t-elle une valeur-ajoutée dans la réalisation des projets ?** Les soutiens ont-ils conditionné la réalisation de certains types de projets et/ou ont-ils favorisé la mise en œuvre de projets plus ambitieux ? Plus largement, **existe-t-il une réelle incitativité (financière et/ou stratégique) des crédits européens ?**

10. **Quelles sont selon-vous les retombées directes et indirectes** de ces projets (résultats et effets) sur les territoires en termes de... ?

- > Connaissance et valorisation des patrimoines naturels et culturels alpestres
- > Connaissance et valorisation des savoir-faire locaux
- > Structuration d'un réseau / dynamique de coopération interrégionale
- > Structuration (organisation touristique, filières thématiques), de l'offre touristique
- > Qualification et visibilité de l'offre touristique
- > Evolution, diversification de l'offre touristique
- > Commercialisation et accessibilité de l'offre (financière, physique et numérique) touristique
- > Augmentation et évolution de la fréquentation touristique
- > Allongement de la saison touristique : développement du tourisme estival et désaisonnalisé
- > Attractivité du territoire / destination (identité / image / notoriété)
- > Dynamisation économique des territoires

11. Par ailleurs, **disposez-vous de retours directs ou indirects de bénéficiaires finaux** (population locale, touristes) et **des autres acteurs de la mise en œuvre** (acteurs du tourisme, acteurs associatifs, universitaires et fondations, entreprises, organismes d'Etat) **sur les politiques touristiques** déployées à l'échelle du Massif alpin ? **De quelle manière les besoins des habitants du territoire alpin sont-ils pris en compte** dans l'élaboration de ces politiques publiques ?

E – PERSPECTIVES

12. **Identifiez-vous des évolutions de contexte** (ex : crise liée à la COVID, tempête Alex sur le territoire des Alpes Maritimes) **et, plus globalement, des enjeux émergents à considérer** dans une approche prospective devant amener à réinterroger la stratégie d'intervention dans la perspective de la génération 2021-2027 ? Quelles sont les priorités du Départements pour les 7 années à venir ?



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

EVALUATION D'IMPACT DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF ALPIN 2014-2020

Guide d'entretien porteur de projet

Madame, Monsieur,

La Région Sud-PACA et ses partenaires lancent actuellement, en réponse aux exigences de la Commission Européenne, une **évaluation des impacts des projets soutenus au titre du FEDER sur l'Objectif Spécifique 1** (17,8 M€ de FEDER) du Programme Interrégional de Massif des Alpes 2014-2020 intitulé « **Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel** ». La structure que vous représentez **a été / est bénéficiaire d'une aide financière au titre du POIA 2014-2020**.

A ce titre, nous souhaiterions prioritairement vous interroger sur les **retombées directes et indirectes des actions que vous avez portées / portez, soutenues par le POIA**, sur les territoires notamment en termes de...

?

- ✓ Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial
- ✓ Valorisation des patrimoines naturels et culturels
- ✓ Valorisation des savoir-faire locaux
- ✓ Structuration d'un réseau / dynamique de coopération
- ✓ Développement du tourisme estival
- ✓ Développement du tourisme désaisonnalisé
- ✓ Structuration et visibilité de l'offre touristique
- ✓ Développement d'une offre de découverte de loisirs / sportive / itinérante

A – VOUS ET LE PORTEUR DE PROJET QUE VOUS REPRESENTEZ

1. Quelle est **votre historique, l'ancienneté de votre implication au sein de la structure bénéficiaire du POIA** ? Quelle **fonction / rôle** occupez-vous aujourd'hui ?

B- ACCOMPAGNEMENT, MISE EN ŒUVRE, MISE EN RESEAU ET COOPERATION

2. D'après votre expérience, quelles sont **les conditions de réussite d'un projet** ? Les modalités d'accompagnement / mise en œuvre du POIA sont-elles [Très satisfaisantes, satisfaisantes, peu satisfaisantes, très peu satisfaisantes] ? Si peu satisfaisantes ou très peu satisfaisantes, préciser les raisons. Des améliorations peuvent-elles être envisagées ?

3. Dans quelle mesure **avez-vous pu bénéficier / faire bénéficier du réseau des acteurs / porteurs de projets du massif** (effet de capitalisation, d'entraînement, de reproductibilité) **et / ou d'une dynamique de coopération** pour votre projet ? Globalement, êtes-vous [Très satisfait, satisfait, peu satisfait, très peu satisfait] des **dynamiques partenariales impulsées par la politique de massif** ? Si peu satisfait ou très peu satisfait, préciser les raisons. Des améliorations peuvent-elles être envisagées ?

C – VOTRE (VOS) PROJET(S) SES EFFETS ET LA PLUS-VALUE DU POIA

4. Pourriez-vous présenter le / les projet(s) pour lesquels vous avez bénéficié d'une aide au titre du POIA 2014-2020 ? Quel est son état d'avancement (Pas démarré, en cours, terminé) ? **Si vous disposez d'éléments illustratifs (photo, carte, ...) de votre projet, nous sommes preneurs.**

5. Pourriez-vous en **présenter et chiffrer les principales retombées directes et indirectes** (résultats et effets) observées ou attendues et leur intensité [0 - Nulle / 1 - Très faible / 2 - Faible / 3 - Forte / 4 - Très forte] de ce / ces projet(s) en termes de... ?

- A. Structuration et organisation des acteurs de l'écosystème touristique / territorial
- B. Valorisation des patrimoines naturels et culturels
- C. Valorisation des savoir-faire locaux
- D. Structuration d'un réseau / dynamique de coopération
- E. Développement du tourisme estival
- F. Développement du tourisme désaisonnalisé
- G. Structuration et visibilité de l'offre touristique
- H. Développement d'une offre de découverte de loisirs / sportive / itinérante

Intensité des résultats et effets (Note de 1 à 4)	Commentaire qualitatif et illustratif des résultats et effets observés ou attendus du/des projet(s) soutenu(s) par le POIA
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	

<p>6. Quels bénéfices votre structure a-t-elle tiré / tire-t-elle de la réalisation de ce(s) projet(s) ?</p>
<p>7. Quel rôle a joué le POIA dans l'engagement de votre structure sur un projet de valorisation patrimoniale et de développement touristique (effet déclencheur, amplificateur, accélérateur, pas d'effet) ? La structuration d'une stratégie « espace valléen » et la mise en œuvre de plans d'actions ont-elles eu un impact sur les initiatives prises en faveur de la valorisation patrimoniale et du développement touristique de votre territoire ?</p>
<p>8. Par ailleurs, disposez-vous de retours directs ou indirects des bénéficiaires finaux (population locale, touristes) ? Si oui, lesquels et par quel biais ?</p>
<p>D – PERSPECTIVES</p>
<p>9. Identifiez-vous des évolutions de contexte (crise liée à la COVID, événements climatiques majeurs – Ex. tempête Alex sur le territoire des Alpes Maritimes) et, plus globalement, des enjeux émergents (Ex. conflits d'usage dans l'accès aux ressources naturelles - accès au foncier agricole / forestier, accès à l'eau, enjeux liés aux mobilités, ...) à l'échelle de votre structure / territoire ou du Massif des Alpes à considérer dans une approche prospective devant amener à réinterroger leurs enjeux prioritaires ?</p>



Votre correspondant pour cette mission

Raphaël BOTTI
botti@teriteo.fr